



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



■ Au second plan, la face nord des aiguilles de l'Argentière.

Le lac de Sembuis (2 430 m)

Une matinée toute en contraste

Cette année, il était convenu que la procession remise à l'honneur le 15 août 2016, à l'occasion de la visite pastorale de Mgr Ballot, se ferait avant la messe.

Les personnes vêtues du costume villarin, regroupées devant l'oratoire de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, attendaient l'arrivée de la statue de la Vierge. Il était déjà 10 h 15 et aucun signe tangible de sa venue...

La procession n'était mentionnée ni sur l'affiche à la porte de l'église, ni dans le programme de l'office de tourisme où, à la place, il était question d'un défilé costumé. Oubli, manque d'information ou volonté manifeste ?

De plus, dans *La Maurienne* du jeudi 24 août 2017, un article non signé du correspondant local n'en parlera pas davantage alors que quatre photographies illustreront celle de Bes sans, certes plus importante. La question mérite d'être posée : cette procession est-elle du goût de tous ?

Malgré tout, elle eut bien lieu, mais sans la chorale, pourtant prévue, qui resta dans l'église et avec la participation de trois enfants de chœur, dépourvus d'aube, signe d'improvisation. Pas de prière du prêtre, non plus, devant l'oratoire.

Portée par quatre jeunes femmes en costume de grandes fêtes, de la couleur mariale pour deux d'entre elles, et par deux hommes, la statue de la Vierge à l'Enfant, statue qui avait retrouvé sa couronne, gagna l'église où elle fut déposée près de l'autel.

Le prêtre, qui exerce son ministère dans le diocèse de Saint-Étienne (Loire), se présenta sans donner son nom. S'il ne connaît pas les Villards, c'est un familier de Montaimont, mais aussi de Montgellafrey (*), où il continue à séjourner, pratiquant la randonnée avec ses « copains et copines ». Justement, dans son homélie, il cita les paroles d'une « copine » incroyante pourtant prénommée Marie : « Sortir de soi, c'est source de bonheur », en opposition au repli sur soi. Il conclut en parlant du règne d'amour de Dieu. Célébrée sans chasuble, la messe ne fut pas chantée. Heureusement que la chorale dirigée comme d'habitude par Blandine Teyssier, et accompagnée à l'orgue cette année par Delphine Gamel, était là pour donner un peu de solennité, en ce jour de grande fête.

Après les communions qui furent nombreuses, le célébrant ne prit pas le temps de bénir successivement le pain puis les fidèles. Bernard Mugnier, sacristain de service, n'oublia pas d'inviter l'assistance à remercier l'officiant « pour avoir présidé notre célébration ». Les applaudissements furent nourris. C'était

mérité car sans le père Louis Désos, il n'y aurait eu, à n'en pas douter, qu'une assemblée dominicale en absence de prêtre (ADAP).

La procession finale des trois enfants et du célébrant eut pour terme, au bas de la nef, l'abandon de la croix qui demeura couchée, comme vaincue, sur une table, à la vue de tous...

Dans les vans, parmi le pain bénit, un écrivain nous rappelait que le pain était offert par l'Association des amis des Villards. Ce fut en 1977 que l'on renoua avec cette coutume.

La foule massée devant l'église attendait la sortie des personnes en costume. Elle fut comblée grâce à la variété et à la qualité du patrimoine vestimentaire villarin rendu vivant par des personnes de tous les âges ou presque, dont plusieurs fillettes, et avec le concours d'un généreux soleil. Enfin, les cloches sonnèrent, mais une demi-heure après la fin de la messe. Depuis plusieurs années, une déviation et des feux bicolores facilitent le cheminement du défilé jusque devant l'entrée de la salle des fêtes. Là, fut servi un copieux apéritif offert par la municipalité, facteur de retrouvailles et de rencontres entre gens vivant au pays et vacanciers.

Les photographes étaient nombreux à vouloir saisir la riche palette de couleurs qu'offraient tous ces costumes regroupés. En ce qui concerne les tenues féminines (17 costumes de grandes fêtes, 9 des dimanches), quelques-unes étaient incomplètes ou comportaient certains éléments mal positionnés ou inadaptés, rompant de ce fait l'harmonie de l'ensemble. Faut-il le déplorer ? Que nenni, vous diront certaines personnes qui soutiennent que cela a toujours été le cas et doit continuer. Il y en a même qui pensent que, voulus ou non, ces manquements contribuent à mettre en valeur les personnes soucieuses du respect des règles de l'habillage. Assertions à méditer...

Une partie des jeux et des stands proposant des produits artisanaux était déjà en place le matin. Citons, entre autres, les bijoux, les sacs et pochettes en cuir, le travail du bois par Simon Cartier-Lange, les bugnes et les madeleines, ces dernières fabriquées par des membres de l'association villarinch Patrimoine et culture.

Nonobstant bien des aléas, cette matinée de l'Assomption, si elle n'eut pas les qualités de celle de l'an passé, s'est en revanche déroulée sans dispositif sécuritaire trop visible, dans un climat plus apaisé, propice au dialogue.

Yves Morel

(*) Qu'on me pardonne d'employer les noms de deux communes qui n'existent plus suite à leur fusion avec Saint-François-Longchamp.

L'office de tourisme souligne le manque de bénévoles

Le bilan de la saison estivale établi par l'office de tourisme (OT) note d'emblée que « la clé de la réussite de cet été dans tout ce qui a été mis en place est l'entente entre le personnel ». (*)

Le rapport indique la « bonne organisation, la cohésion et l'ambiance à l'OT » mais relève aussi « l'effectif trop faible de l'OT (emploi du temps surchargé) ». Il reconnaît qu'il existe un « noyau de bénévoles sur qui on peut compter » tout en soulignant cependant qu'il « manque des bénévoles pour (les) animations » (lire pages 5 et 9). Autre point positif : « la qualité et la diversité des événements et des animations proposés sans budget »...

La Maison du tourisme a informé 3 742 visiteurs (3 616 l'an passé) et reçu 678 appels (725 l'an passé).

Globalement, les équipements et les infrastructures sont appréciés par les vacanciers notamment le club enfants, le plan d'eau (avec son snack et son aire de jeux), la location de vélos à assistance électrique (68, c'était une nouveauté, même si le temps mis pour gérer une location a été jugé trop important), le relais pharmacie à l'OT, et naturellement les connexions WIFI (entre le 15 juin et le 12 septembre : 1 411 à la borne de l'OT et 473 à celle de la salle hors sac).

Il reste des points négatifs soulignés par le rapport dont certains reviennent d'une année sur l'autre : « manque de signalétique pour certaines infrastructures, ferme-

ture des remontées mécaniques, absence d'un restaurant d'altitude (Auberge du Coin) ou d'un refuge, manque de loueurs de matériel de via ferrata, de porte-bébés, etc., absence de marché un jour par semaine, pas de point presse ni de distributeur bancaire, pas de webcam au plan d'eau (cela permettrait d'avoir une borne WIFI supplémentaire), la présence d'un centre équestre, etc. ».

Autres points que l'OT juge négatifs : « la permanence des employés communaux, le problème en début de saison avec le personnel (désistement la veille de l'embauche), les problèmes relationnels entre les différents prestataires (Davy Verrollet et Mathieu Taboury), pas de questionnaire de satisfaction mis en place cet été, un manque de matériel et/ou impossibilité d'utiliser l'existant, la question de la clé de la salle des fêtes, peu de petites animations (tournoi, atelier culinaire, etc.), des animations qui s'essoufflent peut-être (15 août...) ».

Pour la promotion, le document est nuancé. Il note tout à la fois que « le programme est apprécié pour son « look » avec la première page en couleur » mais qu'il « est peut-être un peu chargé et donc difficile à lire » précisant que dans « un souci d'économie il est imprimé sur 1 feuille A4 ». (...) « Bonne mise à jour du site Internet (mais celui-ci) devient peut

(Lire la suite page 3.)



A. JACOLOT-BÉNÉSTAN



J.-P. TRONEL-PÉYROZ



Le décompte des personnes présentes aux Villards le jour du 15 août, exceptées celles demeurant dans les gîtes privés ou communaux, dans les hôtels, à La Perrière, chez Goélia, au camping, etc., fait apparaître un total de 1 040 personnes (*) contre 1 310 en 2012, 1 180 en 2009, 1 400 en 2002 et 1 580 en 1988.

La répartition entre les deux communes donne environ 26 % pour Saint-Alban et 74 % pour Saint-Colomban.

En prenant en compte les touristes qui résidaient dans les gîtes communaux, à La Perrière, chez Goélia, au camping, à la cure, à l'école de Lachal, au gîte de La Pierre, exceptés donc ceux qui logeaient dans les hôtels ou dans les gîtes privés, on atteint le chiffre de 1 350 personnes (1 500 personnes en 2012).

(*) Pour le Premier-Villard et le Pied des Voûtes on a repris les données de 2012.

CLUB ENFANTS

Le club enfants a ouvert 33 jours (sur 7 semaines du 10 juillet au 25 août de 14 heures à 18 heures) et enregistré 279 inscriptions (contre 263 l'an passé pour un même nombre de jours ouverts, et 423 en 2015 pour 39 jours d'ouverture). Ces inscriptions se répartissent à peu près également entre juillet (45 %) et août (55 %).

Les enfants dont les parents sont en résidences principales représentent 8,6 % des entrées, ceux de France Location (La Perrière) 17,2 %, ceux des « autres » vacanciers 74,2 %. Dans cet ensemble, les écarts d'âge étaient importants (les enfants de moins de 6 ans représentant 34 % des effectifs) ce qui a rendu parfois difficile le choix des activités pour les animateurs Audrey Carlin-Condé (pour les deux mois), Nathan Pezzani (en juillet) et Claire Martin-Cocher (en août). Le seuil quotidien de 20 enfants a été assez peu souvent atteint sauf pour l'équitation.

Comme l'an dernier (ce n'était pas le cas en 2015), les semaines les plus fréquentées ont été les deux dernières de juillet, viennent ensuite celles du 7 au 18 août.

Selon Claire Martin-Cocher « malgré quelques aléas et quelques surprises de dernière minute... tout s'est bien déroulé. Des sorties ont été programmées à la Maison du patrimoine, à la coopérative laitière de Saint-Sorlin, au musée de l'aluminium de Saint-Michel et du grand filon des Hurtières, au château de Miolans à Saint-Pierre-d'Albigny ». Les activités étaient variées :

« sportives avec escalade, accrobranche, VTT, piscine, équitation, et course d'orientation, mais aussi culturelles avec graphes, peinture à la cire, lectures de contes, etc., et d'échanges entre adultes et enfants autour de jeux de société, de piste, de dessins, de bricolages, de peintures, de coloriages, de collages, chacun étant amené dans ces moments-là à rencontrer des autres, de l'autre, souvent dans sa différence géographique mais aussi de langue maternelle : russe, portugais, anglais, arabe, espagnol, italien, une occasion pour petits et grands d'enrichir leur vocabulaire en s'étonnant des coutumes des uns et des autres. Les quelques enfants villarins présents ont ainsi pu raconter leur vie aux Villards, leur école, leurs activités. Puisquent les qualités de l'accueil et les activités développées au club donner envie aux petits et aux grands de rester ou de revenir au pays. »

L'office de tourisme indique cependant qu'il faudrait « trouver davantage d'activités sur place : construction de cabanes, jeux d'eau, tirs à l'arc, etc., pour éviter les trajets trop longs et coûteux (...). Il semble (aussi) important d'investir dans des jeux et du matériel de loisirs créatifs afin de proposer aux enfants des activités qu'ils ne font pas ni en famille ni à l'école, et d'axer l'animation sur la découverte d'un milieu qu'ils connaissent très peu pour la plupart : la montagne, la faune, la flore. On pourrait aussi envisager une sensibilisation à la musique, à la poésie et aux techniques d'expression. »

être un peu obsolète : look, services proposés, plate-forme Apidae Tourisme... (...) « Petite promotion des différents événements : flyers, affiches, bannières (et) manque de communication sur les grands événements. » (...) « Présence importante sur les réseaux sociaux » et toujours des difficultés (déjà signalées l'an dernier) pour obtenir des informations des prestataires.

Les nouvelles cartes de randonnées se sont bien vendues (172) mais le balisage des sentiers reste « parfois encore trop juste ». La Maison du tourisme a également placé 51 cartes de pêche (58 l'an passé) et vendu 865 cartes postales (718 l'an passé et 1 200 un an plus tôt).

Exceptés les pots d'accueil (7, qui ont réuni 245 personnes) et Arvan-Villards cols en série (189 cyclosportifs, 645 l'an passé), les animations de l'OT ont attiré 941 personnes (une trentaine par animation). En tête le loto (140 personnes ; parce qu'il y a des lots ?), la soirée sur l'hypnose (135, une nouveauté), le concert du 17 août (100), la Villarinche (96), la soirée théâtrale avec la troupe La Passerelle (45), le théâtre de Guignol (44), etc. Les deux conférences de la Facim n'ont pas séduit (12 personnes en tout) confirmant le désintérêt observé par Patrimoine et culture pour ce type d'activité.

La fréquentation touristique a été diverse. Sur 8 semaines (entre le 1^{er} juillet et le 26 août), le remplissage des 13 gîtes communaux a été de 31 % contre 22 %

l'an passé. Avec des taux compris entre 46 % et 54 % autour du 15 août. Si on effectue le calcul par rapport au nombre de lits disponibles (un gîte occupé peut ne pas être rempli par rapport à sa capacité en lits) le taux de remplissage tombe à 12 % (20 % la semaine du 15 août)... A noter que du 3 juin au 15 juillet 1 gîte a été loué 1 semaine... Ce qui en dit long sur les efforts à faire pour que la station élargisse ses créneaux de fonctionnement.

Le camping a affiché complet du 5 août au 19 août. Et en moyenne, sur les 8 semaines, 70 % des mobile homes et des chalets ont été occupés, ce qui représente 60 % des lits disponibles.

A La Perrière (en nombre d'appartements occupés), la moyenne du remplissage a été de 30 %. La cure a été remplie à 100 % durant 3 semaines, du 8 juillet au 29 juillet, et occupé quelques week-ends à 100 %. Aucune location les autres semaines de l'été. L'école de Lachal a été occupée durant 3 semaines seulement mais à 100 % de ses capacités. Le gîte de La Pierre serait resté vide.

Nous n'avons pas obtenu la fréquentation de la résidence Goélia du Mollaret. Une estimation effectuée le jour du 15 août en fonction du nombre de voitures stationnées sur le parking, donnerait une occupation de l'ordre de 55 % ce jour-là.

(*) Cette citation et les suivantes sont extraites du document intitulé « Bilan de l'été 2017 » communiqué par la Maison du tourisme.

OFFICE DE TOURISME

Mise en place des animations pour les prochaines saisons d'hiver et d'été

Ne pouvant assister à la réunion du comité de direction du 1^{er} septembre dernier (*), Stéphan Pezzani avait adressé plusieurs propositions écrites qui ont été discutées :

- renforcer la promotion par l'OT via Internet et les réseaux sociaux. Réponse : la promotion est chiffrée dans le budget et un certain temps y est consacré. En 2018 un panneau électronique sera installé à l'entrée du Chef-Lieu (pris en charge par la mairie).

- créer une offre touristique comprenant l'hébergement et des forfaits de ski (package). Réponse : cette idée, possible, dépend pour les forfaits du futur directeur de l'ÉPIC. La proposition lui sera transmise. Jean-Paul Martin-Cocher a précisé qu'il ne faudra pas favoriser et/ou mettre en valeur un hébergement par rapport aux autres...

- développer l'offre d'objets publicitaires : porte-clés/peluche, « Matouille », buff (Buff : marque d'accessoire de sport pour le cou, la tête, le poignet) « Vallée des Villards », etc.

- renforcer l'image « cyclo » de la vallée en réinstallant le vélo en aluminium et une plaque mentionnant les dates des passages du Tour de France. Réponse : il faut le réparer et trouver un emplacement (en hauteur ?) qui évitera tout vol et/ou toute dégradation.

- renforcer l'équitation. Sur ce point Aurore Poix a regretté l'« instabilité du Centre équestre de l'Arc, son manque de volonté et de professionnalisme. Ses animateurs ne se sont pas présentés, à plusieurs reprises, à Saint-Colomban alors que des rendez-vous étaient pris, et une prestation a été annulée la veille avec le club enfants ». Pour elle il paraît difficile de renforcer cette activité avec ce prestataire. Jacqueline Dupenloup a proposé de se rapprocher du centre de Sainte-Marie-de-Cuines.

- ouverture l'été du téléski de l'Ormet pour les vététistes. Réponse : cette ouverture nécessite des moyens financiers et humains importants qui ne seraient pas rentables à la fin de la saison (employés, maintenance, sécurité, etc.). Or le déficit structurel de l'entreprise est supporté uniquement par les contribuables de Saint-Colomban. Cette ouverture n'est donc pas envisageable. Évoquée : la mise en place pour les vététistes d'une navette pour l'Ouillon qui pourrait être proposée par l'un des deux moniteurs de VTT. Peut-être faudrait-il également éditer une carte recensant tous les circuits possibles dans la vallée. Le personnel de l'OT est chargé d'étudier cette idée.

- réfléchir à un projet de développement et de mise en valeur de la halle de la Maison du tourisme pour accueillir des concerts et des expositions.

Stéphan Pezzani s'est félicité du parc de vélos électriques et a demandé où en était le projet d'un pump track à Saint-Colomban l'été prochain. Réponse : ce projet sera relancé auprès du Sivav.

Concernant la prochaine saison estivale, la journée Arvan Villards cols en Série, qui permet aux cyclistes de profiter pleinement des routes qui sont fermées aux véhicules une demi-journée, est fixée au 3 juillet.

La commune de Saint Colomban a été tirée au sort pour accueillir l'arrivée du Tour de l'Avenir 2018, le samedi 25 août. En octobre, une réunion aura lieu avec le

directeur de course. Patrick Martin-Fardon a insisté sur la nécessité de travailler sur la signalétique dès cet automne. Jacqueline Dupenloup a indiqué que la fête du col 2018 était fixée à la même période (samedi 25 et dimanche 26 août). Ces deux manifestations ne pouvant avoir lieu en même temps, Patrick Martin-Fardon a émis l'idée d'organiser la fête du col tous les deux ou trois ans. Une réflexion sur la prochaine fête du col sera menée très rapidement.

Jacqueline Dupenloup a informé le comité que, suite à réunion de la 4C, un réel déficit d'information et de communication a été relevé entre les différents acteurs. Un diagnostic sera prochainement réalisé par la commission tourisme de la 4C pour mieux analyser les problèmes, et y répondre.

Gilbert Pautasso a dénoncé l'état des panneaux d'affichage (multiplication des agrafes) et leur utilisation excessive par des personnes « extérieures » qui occupent une surface trop importante. La majorité partie de la surface de ces panneaux doit être réservée aux affiches locales. A ce sujet on a appris qu'un panneau devait être déplacé et trois autres prochainement rénovés.

Pour remplacer Audrey Carlin-Condé le comité de direction a décidé de recruter Anouk Vanlerberghe (*lire ci-dessous*)

Le guide pratique hiver et/ou été ayant changé de format pour la saison estivale, les dimensions et les tarifs des encarts publicitaires proposés ont été fixés comme suit : 60 euros (6 cm x 7 cm), 90 euros (10 cm x 15 cm), 150 euros (15 cm x 21 cm). Comme hébergeur particulier, Jean-Paul Martin-Cocher a indiqué qu'il ne souhaitait pas adresser à ses clients une brochure qui contient les tarifs des autres gîtes. La possibilité d'une feuille intercalaire regroupant les tarifs sera étudiée à l'occasion de la prochaine édition de cette brochure.

Puis le comité de direction a fixé les grandes lignes de la prochaine saison hivernale.

• après-midi du 24 décembre. Gilbert Pautasso (le père Noël de la journée...) a regretté la pauvreté des friandises qui sont offertes aux enfants et demandé un budget plus important. Jacqueline Du-

(Lire la suite page 4.)

■ BRÈVE

■ OFFICE DE TOURISME. Âgée de 21 ans et originaire de Yenne, Anouk Vanlerberghe, a été recrutée par l'office de tourisme pour deux ans jusqu'au 31 août 2019. Son poste sera polyvalent, pour l'animation, la communication, et les renseignements aux touristes. (Ce poste devait initialement être occupé par Mlle Watteau qui s'est finalement désistée pour accepter un CDI ailleurs qu'à Saint-Colomban.) Après un bac+2 ES (en 2014, au lycée Louis-Armand de Chambéry), Mlle Vanlerberghe a fait du droit à Lyon puis à l'université de Savoie. L'an dernier elle a souhaité intégrer le BTS tourisme à l'IPAC (école de commerce d'Albertville) sans toutefois trouver une entreprise pour effectuer sa formation en alternance. Ce que va lui permettre cette année son embauche à l'office de tourisme des Villards, une vallée qu'elle ne connaît pas. Passionnée par les voyages, l'équitation, le ski, la mode, la photographie, Mlle Vanlerberghe a pris ses fonctions le 25 septembre dernier.



LA FINE ÉQUIPE

Exposer une cuvette de WC sur un boulodrome, voilà qui ne pouvait laisser personne indifférent. C'était fait pour. Mais des patronymes inscrits anonymement sur l'objet ont interrompu l'expérience. La Fine équipe revient sur ses intentions.

Chaque chose à sa place... ou pas !

Au début de l'été, l'association La Fine équipe a réalisé la décoration de l'aire de jeux du Martinan, projet réfléchi et discuté au cours de l'hiver.

Habiller les arbres d'écharpes de laine est une activité qui existe depuis de nombreuses années déjà dans beaucoup de pays. Elle prend le nom de *yarn bombing* ou *tricot-graffiti*. Le mouvement est né en 2005 lorsqu'une américaine a l'idée de recouvrir la poignée de la porte de sa boutique avec de la laine. L'aventure du tricot-graffiti se diffuse alors largement en Europe de l'Est et en Angleterre.

L'esprit de ce mode d'expression a plu à la Fine équipe qui s'est mis en tête d'habiller les arbres du boulodrome du Martinan pour le rendre ainsi moins impersonnel. Très vite les bonnes volontés se sont mobilisées donnant bénévolement de leur temps et de leur savoir-faire pour obtenir le résultat escompté.

Encouragés par la réaction des passants, intrigués et curieux, face à cet habillage insolite et coloré, nous avons décidé de poursuivre l'aventure et quelle aventure ! L'idée nous est venue de placer des objets dans des lieux décalés, incongrus pour bousculer un peu la routine. Les avis étaient partagés, les uns en souhaitaient d'avance, les autres hésitaient ou même appréhendaient les réactions. Démocratiquement la majorité l'a emporté et ainsi est née l'histoire d'un WC...

Celle d'un WC qui voulait changer de condition, mais difficile d'échapper à sa mauvaise réputation ! Pourtant n'était-il pas beau tout de rose vêtu ? N'était-il pas drôle avec son clin d'œil ? N'était-il pas inoffensif sur son socle propice à la contemplation ?

Ce petit WC sans prétention a bien vite suscité des polémiques nous contrignant à le retirer surtout quand certains ont cru bon de le récupérer à des fins perso-

nelles, puériles et mesquines...

Pourtant La Fine équipe n'avait d'autres ambitions que d'attirer sourires et interrogations par ce modeste rappel à de prestigieux prédecesseurs comme Dalí ou Duchamp. Nous comprenons que ce décalage ait pu déplaire mais que de bruit pour un si petit WC...

Notre récompense restera le soutien des gens de passage, touristes étrangers ou français, cyclistes, motards, camping-caristes qui par leurs sourires, klaxons, photographies et discussions nous ont confortés dans notre choix et convaincus que la majorité des gens de la vallée étaient prêts à accepter de sortir des chemins tout tracés !

Que les idées fusent et que les créations se multiplient !

La Fine équipe



Les travaux de l'office de tourisme

(Suite de la page 3.)

penloup a estimé, elle, qu'il faudrait davantage soigner et développer cette animation destinée aux familles.

- une semaine Zen Sybelles consacrée au bien-être et à la « zénitude » serait organisée dans chaque station des Sybelles ainsi qu'à l'Ouillon (décoration thématique, solarium, bar à thé, cours de yoga, etc.) du 27 janvier au 2 février 2018. Jean-Paul Martin-Cocher soulève la question de l'Ouillon qui n'est pas accessible avec un forfait Saint-Colomban.

- Sybelles-Villarinche : le 4 mars 2018.
- Kid's Villards : journée consacrée aux enfants, le jeudi 22 février 2018.

- Féria des cimes : week-end thématique « Sud-Ouest » reconduit par les Sybelles à l'Ouillon les 30 et 31 mars et le 1^{er} avril 2018.

- Challenge Maurienne sous les étoiles (course nocturne de ski de randonnée par équipes de deux). Selon le comité de direction de l'OT, cette course nécessite des moyens financiers et humains excessifs par rapport au nombre de participants. Elle ne sera pas reconduite. A la place, Jacqueline Dupenloup a émis l'idée d'une course de ski « vintage » où

chaque participant serait équipé avec du matériel ancien (skis en bois, combinaisons de l'époque, etc.), pour se démarquer et faire parler de Saint-Colomban.

- week-end de la raquette : les 20 et 21 janvier 2018.

Enfin, le comité de direction a abordé la mise en place de « helpers » (idée de la commission « SOS Sybelles - accueil ») qui vise à améliorer l'accueil des vacanciers avec la présence de nombreux acteurs sur chaque station tous les samedis des vacances scolaires (saison hivernale). Vêtus de chasubles et munis d'un badge, le personnel de l'office de tourisme ou encore des pistes et des remontées mécaniques sera mis à contribution pour orienter les arrivants et distribuer des plans et des autocollants Sybelles. Le lieu où se produiront ces accueillants reste à définir pour Saint-Colomban.

(*) Sources : compte rendu de la réunion du comité de direction du 1^{er} septembre 2017. Présents : Pierre-Yves Bonnivard, Annie Bordas, Jacqueline Dupenloup, Cédric Émieux, Jean-Paul Martin-Cocher, Philippe Martin-Cocher, Patrick Martin-Fardon, Gilbert Pautasso.

■ BRÈVES

► **CLOCHE BOVINE.** La Fine équipe, association animée et présidée par Stéphanie Lafaurie, explore toutes les pistes de l'imaginaire au service de la création artistique. Les idées ne font pas défaut (*lire ci-contre*). Dernièrement, Guy Drevot, compagnon de Marie-Christine Carrara, avait imaginé de suspendre une cloche à la grosse branche d'un arbre où de l'installer à un carrefour comme emblème de l'élevage savoyard. Après discussion, l'artisan-bricoleur changea son fusil d'épaule. Après avoir consulté Adrien Maurino pour le modèle, il acheta une plaque en fer de 4 mm d'épaisseur à Pontamafrey. Une fois le découpage réussi (à l'échelle 2), il sollicita Marc Martin-Garin pour la soudure puis Simon Cartier-Lange pour le meulage. De son côté, Marie-Christine Carrara se chargea de la peinture. Après avoir obtenu l'aval du maire de Saint-Colomban, la pose fut réalisée par Guy Drevot et Simon Cartier-Lange à l'entrée bis de l'office de tourisme, au-dessus des deux statues en bois (du ramoneur et de la Villarinche). Cette cloche stylisée a été fixée à l'intérieur d'une roue de chariot et c'est une chaîne de vache qui la maintient accrochée. – (C. Gauterin.)

► **ÉCOLE.** Si vous êtes allés à la Maison du patrimoine cet été, vous avez sans doute remarqué que d'étranges animaux avaient fait leur apparition dans l'écurie du lieu. Un gros rat semblait goûter le confort du lit, un pingouin installé à table semblait réclamer sa pitance, un cochon de lait multicolore mais très comestible, des volatiles, etc., autant de réalisations des enfants de l'école dans le cadre des activités périscolaires en arts plastiques, techniques du papier mâché, base de grillage et papier journal recouverts de papiers gouachés. Dans l'entrée, des petits tableaux réalisés en porcelaine à froid et des peintures en relief attendaient les visiteurs. Les enfants étaient accompagnés dans ces travaux par Claire Martin-Cocher. Il semble important de rappeler que notre vallée est bien vivante et que dans un musée axé sur la vie d'autrefois, la vie présente a toute sa place. Pour ce clin d'œil et leur belle énergie, merci à tous les enfants, et aux animateurs bénévoles des deux communes. Parents et visiteurs ont été accueillis lors du vernissage organisé par le Sou des écoles le 30 juin. On pourra retrouver ces travaux dans le calendrier du Sou des écoles mis en vente dès le mois de novembre.



► **ÉCOLE (SORTIE).** Le 26 juin dernier, la sortie de l'école a conduit les écoliers villarins au plaisir idéal du facteur Cheval à Romans-sur-Isère dans la Drôme. Petits et grands se sont émerveillés devant cette œuvre d'art brut, mondialement (re)connue, hymne à l'imaginaire, la rêverie, la poésie, et œuvre d'un homme qui parcourait les chemins à la recherche de cailloux qui lui parlaient. Construction d'un être seul qui a passé sa vie pour réaliser son rêve. Rêver sa vie, vivre ses rêves, un bien bel adage, très incarné dans ce lieu où se côtoient inspirations du monde essentiel (il utilisait entre autres les cartes postales que recevaient les habitants de sa tournée de facteur) et mondes animal, végétal et minéral. Les enfants ont aimé escalader le palais, se cacher dans ses recoins, découvrir chaque fois des figures différentes. Ensuite chacun a dessiné ce qui lui plaisait pour s'en souvenir et aussi pour regarder différemment. – (C. Martin-Cocher.)

■ AMIS DES VILLARDS

L'assemblée générale (AG) ordinaire a eu lieu à Saint-Alban le 9 août 2017 à 16 heures dans la salle du conseil municipal.

Le quorum (25 % des 177 adhérents présents ou représentés + 1, soit 45 adhérents) étant atteint (23 adhérents présents, 16 pouvoirs nominatifs et 19 pouvoirs non nominatifs, attribués au bureau, soit un total de 58, des chiffres bien inférieurs à ceux de l'an passé), la séance a été ouverte par Georges Quézel-Ambrunaz, président en exercice, qui a souhaité la bienvenue à l'assistance.

Le rapport moral lu et commenté par le président a été adopté à l'unanimité.

Après que le trésorier Jean-Luc Pluyaud ait mis à la disposition des adhérents un budget 2017 complémentaire de celui qui leur avait été adressé avec leur convocation, les comptes de l'année ont été explicités dans le détail.

Le rapport financier (6 493,53 euros de dépenses pour 7 244,74 euros de recettes) et le budget pour l'exercice à venir (5 590,47 euros) furent adoptés, et quitus fut donné au bureau pour sa gestion.

Le montant de la cotisation 2017-2018 a été maintenu à 10 euros, inchangé depuis 2002 (passage à l'euro).

Quatre membres du bureau (qui en compte statutairement douze) étaient renouvelables : Éliane Bozon, Danièle Nicol, Bernadette Perrier et Évelyne Rostaing-Troux. Seule Danièle Nicol s'est représentée qui a été réélue. L'assemblée générale a entériné l'entrée au bureau de Christian Frasson-Botton, coopté l'an passé. Avec l'arrivée de Stéphanie Lafaurie, il restait un poste vacant.

(Le 23 septembre, le bureau a coopté Claire Martin-Cocher (Lachal), une coopération qui sera validée par l'AG 2018. Ce même jour, le bureau a réélu Georges Quézel-Ambrunaz (président), Jean-Luc Pluyaud (trésorier), Paul Long (vice-trésorier), Christophe Mayoux (secrétaire), et élu Danièle Nicol vice-présidente.)

Pour l'ensemble des adhérents, les projets doivent rester conformes aux statuts de l'association : « *Maintenir les animations, les projets de panneaux, bancs, tables et bassins, les actions sur les sentiers et les ponts, Villards vallée propre, réduire*

autant que possible la vague verte, afouage, réalisations et soutiens aux initiatives locales, soutiens aux commerces locaux. »

Ces projets furent débattus par les adhérents, en présence de Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban et Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, ce dernier indiquant que le camion de la commune de Saint-Colomban ne serait plus prêté aux associations pour des raisons de sécurité. Également évoquées les possibilités d'installer des toilettes au Pied des Voûtes, et de faire une étude pour installer des panneaux solaires pour éclairer des chapelles.

Il a été aussi demandé que les bassins soient équipés de robinet afin que l'eau n'y coule plus en permanence, et que leur alimentation soit coupée durant l'hiver. Sur ce même sujet, Jacqueline Dupenloup a précisé qu'à Saint-Alban, c'est l'eau du Merlet qui alimente les fontaines publiques, et qu'il n'est donc pas certain que celles-ci entrent dans le périmètre d'action de la 4C quand cette dernière gérera le service de l'eau (2020).

Elle est aussi revenue sur le projet d'une microcentrale électrique sur le Merlet (*lire page 14*) qui ne verra le jour que si un consensus se fait au conseil municipal, à l'association locale de pêche et chez les habitants (une pétition a circulé cet été contre ce projet). Georges Quézel-Ambrunaz a rappelé que 14 moulins étaient présents sur le Merlet dans le secteur de l'usine, ainsi que des chèneviers (champ de culture du chanvre) qui pourraient dans le cadre d'une mise en valeur faire l'objet d'une étude plus approfondie.

Enfin, des tables au plan d'eau du Clos sont en mauvais état et mériteraient d'être remplacées par l'association (deux fabriquées par Serges Darves-Blanc ont été récemment installées, une devant la Maison du tourisme et une à la croix des Charrières). Dans ce but, l'assemblée générale a validé une dépense de 2 000 euros. Un devis sera demandé aux artisans villarins.

La réunion s'est terminée par le verre de l'amitié.

Christophe Mayoux

■ TALENTS VILLARINS

Durant deux jours, les 10 et 11 août, une vingtaine d'artistes villarins ont exposé leurs travaux à la salle des fêtes. Dès l'entrée du village, un cellograff (graffiti sur cellophane) réalisé à la bombe de peinture annonçait cette exposition intitulée « Talents villarins ». Allant de la peinture à la sculpture en passant par la couture, le crochet, la céramique, le modelage en pâte Fimo, le chantournage, etc., il y en avait pour tous les goûts. Artistes confirmés où amateurs ont régale par la qualité de leur travail, faisant partager leur passion avec exaltation et gentillesse, dévoilant un peu de leurs secrets et de leur savoir-faire. Qu'il est rassurant pour nous spectateurs, de savoir qu'il y a dans la vallée une sensibilité artistique et créatrice. Preuve en est, les enfants se sont jetés en nombre sur les feuilles et les crayons mis à leur disposition à l'occasion du concours de dessin imaginé par Danièle Nicol et Stéphanie Lafaurie. La relève est assurée ! Compte tenu de son succès, cette manifestation organisée avec passion par des bénévoles ne demanderait-elle pas quelques petits investissements comme l'achat de cimaises pour l'accrochage des tableaux ? Un grand merci à tous les artistes et aux visiteurs qui ont contribué à faire de ces deux jours un beau moment de partage.



■ LA FÊTE DU PAIN

Pour la fête du pain, depuis quelques années, le constat est le même. Inéluctablement la fréquentation diminue. Dans les années 1990 (au siècle dernier, diront les plus pessimistes...), dans le cadre il est vrai champêtre et bucolique de la place du Pied des Voûtes, ce rendez-vous attirait quelques fois près de 140 convives. Il y avait alors moins d'activités et de repas proposés durant l'été et les « fidèles » adhérents qui y participaient ont disparu ou ne peuvent plus se déplacer...

Ils n'étaient donc qu'une cinquantaine le 6 août dernier pour partager un menu pourtant alléchant. Après le vin d'honneur offert par l'association étaient proposés melon et jambon cru, sauté de porc avec son riz et son accompagnement de légumes, fromages (tomme de Savoie et beaufort), et pour finir, avant le café, des fruits et une part de tarte préparée par Aurore Pollet du commerce multiservices de Saint-Colomban.

L'animation était confiée à l'accordéoniste Bernard Garnica et Jacques Favre-Teylaz, très attendu, n'a pas manqué de chanter « Étoile des neiges ». Comme les All Blacks ont leur haka, Jacques ne saurait repartir sans avoir fredonné sa chanson fétiche. Cette année néanmoins, il a pu constater avec satisfaction que la relève était assurée avec trois membres de la famille de Colomban et Denise Bozon (Martinan) qui ont interprété un « Alcha » de Khaled du plus bel effet, repris en choeur par le public. Les chansons se sont alors enchaînées et la piste de danse s'est rapidement remplie.

Le gros lot de la tombola (habituellement un jambon) était cette année une semaine en gîte communal, offert par la municipalité de Saint-Colomban. Autres lots : des bons d'achat de 10 euros (offerts par Intermarché), et 3 forfaits de ski vala-

bles un samedi. Tous ces donateurs participent ainsi grâce à leur générosité à la vie de l'association. Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, a effectué le tirage. Elle a eu la main heureuse pour Stéphanie Lafaurie (deux fois un bon d'achat), Georgette Morel, une Rhodanienne de Bully invitée ce jour-là dans la vallée, Simone Quézel-Ambrunaz (bon d'achat), Christiane Aulas (forfait), mais surtout pour Jean-Pierre Deves, un Isérois, lui aussi invité, qui a gagné un forfait de ski et le bon d'achat que Jacqueline Dupenloup venait de tirer pour... elle et qu'elle avait spontanément remis en jeu. Mais la spécialiste du tirage au sort avait d'autres cordes à son arc : alors que la répartition des lots entre *Ban'nes* (Saint-Alban) et *Colégnons* (Saint-Colomban) penchait sensiblement du côté de Saint-Colomban, les 3 derniers lots (un bon d'achat, un forfait de ski, et le gros lot) étaient attribués en rafale à la même personne, de Saint-Alban de surcroît, Isabelle Neves qui habite avec sa famille au Frêne depuis quelques années maintenant, et qui pourra donc profiter de ses lots.

Cette année l'équipe habituelle des boulangers (Daniel Quézel-Ambrunaz, Christian Roche, Raymond Quézel-Péron et Charly Jalbeaud) avait été remplacée par Jean-Marc Bordas et Jean-Luc Pluyaud. Un amateur de bon pain n'a peut-être pas idée du savoir-faire que requiert la cuisson du pain dans un four à bois. A nouvelle équipe, nouvelle cuisson donc, et le pain proposé fut différent tant par sa mie que par sa croûte.

Vers 18 heures, les danseurs quittaient la piste, les invités prenaient congé et les bénévoles de l'association, aidés par quelques convives, pouvaient commencer le rangement de la salle des fêtes.

Christophe Mayoux

■ LA MARCHE GOURMANDE

Le concept de la marche gourmande est simple : 5 promenades, 5 lieux visités, 1 menu complet. Et ça... marche ! même si, comme cet été (9 juillet), le temps était pluvieux et la programmation incertaine jusqu'au dernier moment.

Il faut dire qu'en terme de bénévolat, on est sans doute arrivée aux Villards au bout de ce qu'on peut attendre (*lire aussi page 9*). Les raisons sont multiples et connues : les personnes sur lesquelles on peut compter (une vingtaine ?) sont sollicitées à longueur de saison. Leur énergie s'épuise, d'autant que, celui du club des sports excepté, le bénévole type est souvent septuagénaire... Un constat qu'ont du mal à prendre en compte des responsables qui croient que finalement tout finira par s'arranger... Et ils n'ont pas tort, finalement tout se passe bien. Mais au prix de combien d'efforts ? De combien de temps passé à courir à droite et à gauche entre les « ordres » et les « contre-ordres » inévitables entre personnes qui essaient de faire pour le mieux ? Un Villarin : « Alors que prêter main-forte devrait être synonyme de bons moments passés avec les copains, on en revient stressés et fatigués. Ce n'est plus un plaisir. Moi j'ai arrêté. »

Il faudra bien qu'un jour la question soit débattue et, si nécessaire, que des animations soient annulées pour laisser souffler les bonnes volontés...

Cela a bien failli être le cas pour la marche gourmande par manque de « personnels » mais aussi devant le faible nombre des inscrits (30 personnes contre 56 l'an passé). Finalement la direction de la

Maison du tourisme, très volontariste, est intervenue pour la maintenir, en procédant toutefois à quelques aménagements pour tenir compte du temps.

Après la visite de la Maison du patrimoine, l'apéritif fut offert sur le parking du haut de La Pierre, et les entrées (macédoine, salade verte, tomates, etc.) dégustées au plan d'eau. Le plat principal (bœuf bourguignon et crozets) fut servi au Chef-Lieu, dans la salle des fêtes où les objets de l'exposition initialement prévue au Châteleut, pendant le dessert, furent rapatriés à cause de la pluie imminente... Les fromages « attendaient » sur le terrain de pétanque du Martinan, et les desserts (d'Aurore Pollet) et le café, en Granges Neuves, près de chez les Mouterde où, normalement, était prévue la dégustation des fromages...

On le voit tout ne fut pas aussi simple que le bon déroulement final pourrait en fin de compte le laisser supposer. Quoi qu'il en soit, les participants ont été satisfaits de ce périple même s'ils étaient nettement moins nombreux qu'à l'accoutumée. La présence d'un accordéoniste qui anime chaque étape et les tarifs raisonnables pratiqués (17 euros pour les adultes et 10 euros pour les enfants de 4 à 12 ans) ne suffisent plus à assurer une plus forte affluence. Il faut dire que tout au long de l'été, nombre d'animations proposent des repas et, qu'à la longue, cela peut lasser. Autre constatation observée : les touristes ne participent que très marginalement aux animations programmées.

Voilà un autre point à débattre avec la question du bénévolat.

Associé à Victor Lafaury, Jean-Yves Ibiza remporte ses 5^e Six jours

Il y avait pour ces Six jours de Saint-Colomban un nombre d'équipes relativement faible 25, contre 26 l'an dernier et loin des 45 doublettes de 2005... La faute à qui ? à quoi ? Cela mérite réflexion.

La météo changeante a perturbé les parties de poules avec une pluie torrentielle le mardi. Mais rien n'arrête le pétanqueur villarin et, même si certaines parties se jouèrent le matin, toutes se finirent à temps pour que les phases finales puissent se dérouler le samedi.

C'est une équipe inédite qui l'a emporté cette année au terme d'une magnifique finale face à l'équipe « d'en bas », les redoutables espoirs mauriennais Hugo Gachet et Tom Romagny, sur le score de 13 à 9 après un début crispé.

Jean-Yves Ibiza et Victor Lafaury s'étaient auparavant débarrassé en quarts de finale des deux fameux frères Jamin, Denis et Claude, 13 à 10, puis, en demi-finales, des vainqueurs de l'an dernier Frédéric Cornier et Fabrice Bozon, 13 à 1. C'est dire si leur parcours fut exemplaire. Leur association avait quelque chose de cocasse car Jean-Yves, qui compte maintenant 5 victoires au compteur (20 ans après la 4^e...) faisait jouer Victor lorsque celui-ci était même ! lui prodiguant conseils et encouragements. Et voilà que quelques années plus tard ils gagnent ensemble les Six jours : l'histoire est belle. La solidité, l'expérience et la science du jeu de Jean-Yves associées au talent qui n'a d'égal que sa gentillesse de Victor Lafaury ont fait plié tous leurs adversaires.

Dans la consolante les délicieux Jean-Yves

Melleret et Pascal Langlais, fidèles aux Six jours, l'ont emporté contre la doublette père et fils : Paul et Simon Maurel, finaliste l'an dernier.

Toutes les parties de cette 44^e édition se sont disputés dans une excellente ambiance conviviale et fraternelle, des parties souvent ponctuées par des éclats de rire. Ainsi, en poule, quand Thierry et Vincent Tritto firent une mène mesurée à 3 m 02 !! suite à un tir « rétro » qui ramena le bouchon à 2 cm de la distance réglementaire (3 mètres)... On vit des gestes de dépôt (bras levés au ciel pour invoquer le dieu de la pétanque), on entendit des rires, des soupirs, mais aussi des vociférations adressées à un terrain capricieux où tous les cailloux de la place empêchent la trajectoire idéale ! Bref toute la panoplie du pétanqueur passionné...

La remise des prix, dans une salle des fêtes comble, fut l'occasion d'un hommage émouvant rendu au regretté René Mugnier, inspirateur avisé de la création de ces Six jours de pétanque, en présence de son épouse, Jacqueline et deux de ses enfants, cérémonie marquée par une minute d'applaudissements.

Le repas, excellent, fut ensuite servi à près de 150 convives et la soirée se prolongea comme à l'accoutumée jusqu'à l'aube. Merci aux organisateurs (en particulier Alain Delapierre), aux donateurs, aux bénévoles.

Merci à l'Hôtel de la poste pour sa contribution aux repas, et rendez-vous l'année prochaine avec nous l'espérons, plus de présence féminine (seulement deux cette année...).

Alain Bozon

► NOCTURNE DU CLUB DES SPORT. Ce concours a mis en présence 21 triplettes et 125 repas ont été vendus (certains à emporter), Gérard Mugnier assurant l'ambiance avec son orgue de Barbarie. La pluie en fin de journée a obligé les convives à se réfugier sous la tonnelle et une tente de fortune pour déguster jambon à la broche préparé par Marc Vuillermoz (*Le Triandou*) et cuit lentement sous la surveillance attentive de François Bitz et Patrice Martinato (sur un tournebroche ingénieusement mis au point par Quentin Girard, Lucas Martin-Coche et Clément Girard), salade, risotto aux cèpes, tomme de Nicolas Rostaing-Troux (Valloire), gâteau polonais de Magda et vin rouge. Pour la tombola, 150 tickets ont été vendus et c'est Alexandra Favre-Bonté qui a gagné le gros lot. Merci aux donateurs (privés ou professionnels) ainsi qu'aux participants boulistes (pour les résultats, lire ci-contre) ou non et à tous les bénévoles qui ont aidé. L'an prochain, le club des sports organisera un concours en journée avec repas à midi (à prendre sur place ou à emporter). — (V. Favre-Bonté)

CYCLISME

► MONTÉE DE CUINES. Le 14 juillet en fin d'après-midi, la course en hommage à Jean-Noël Favre-Bonté et Delphine Ferroud a réuni 41 concurrents (cyclistes, coureurs à pied et marcheurs) tous prêts à en découdre sur les 9 km de montée entre le sommet de Saint-Étienne-de-Cuines et le Chef-Lieu. Avec la participation de 14 jeunes de 5 à 17 ans, et de nombreux supporters le long du parcours qui donnaient de la voix pour motiver les troupes. A souligner la belle initiative de Jean-Lou Martin-Coche qui a effectué l'ascension avec un « vélo poubelle » ramassant au passage tous les déchets laissés sur les bords par certaines personnes amoureuses de la montagne... Le « seau poubelle » étant plus que plein à l'arrivée. Serge Ravier (4 victoires au total) a remporté l'épreuve devant Valentin Girard et Alexandre Fuselier. Chez les plus jeunes, c'est Anne Favre-Novel qui l'a emporté devant Anna Rostellan et Ambre-Lou Jalbeaud. Chez les coureurs, Lionel Perret s'est imposé devant Anne-Lise Morfin et Gaétan Loeck. Félicitations à tous ! Après l'arrivée des derniers coureurs, un apéritif a été servi à la salle des fêtes, suivi de la remise des prix et d'un barbecue géant préparé par Pascal Gauthier et Aurélien Bitz, de supers cuistots ! Cette belle soirée s'est terminée tard dans la nuit, dans la bonne hu-

meur, tous les participants ayant eu une pensée particulière pour Jean-Noël et Delphine partis trop tôt. Rendez-vous le 14 juillet 2018 pour continuer à fêter tous ensemble les gens que nous aimons... avec cette fois-ci l'organisation d'un mini-triathlon au plan d'eau du Clos. — (V. Favre-Bonté.)

► TOUR ARVAN-VILLARDS. La 3^e étape de cette épreuve qui compte pour le challenge Cyclo Tour reprend le parcours de l'ancienne version du tour Arvan-Villards qui se courut sur un jour. Au classement de la 24^e édition, qui s'est déroulée le 14 juillet (départ et arrivée du Corbier et montée du col du Glandon), on relève, sur le petit parcours (90 km), le nom de Christophe Rostaing-Troux (8^e sur 83 classés, à 5 min 12 s du vainqueur Logan Trocاز de La Toussuire qui a mis 3 h 42 min 28 s). Benjamin Favre-Teylaz, 3^e l'an dernier, a abandonné. Sur le grand parcours (112 km), remporté par Raphaël Pueyo (4 h 01 min 09 s) on ne relève aucun Villarin dans les 127 classés.

► TOUR DE L'AVENIR. L'édition 2018 du Tour de l'Avenir qui se déroulera du 16 au 25 août 2018 s'achèvera à Saint-Colomban. La commune a été tirée au sort par Bernard Hinault le jour de l'arrivée finale de l'édition 2017.

RÉSULTATS

Concours de l'ACCA de Saint-Alban

► 5 août 2017

Terrain de pétanque du Premier-Villard
25 doublettes

Concours général

1^{ers} : Benjamin Maurino et Sébastien Dufour ; 2^{es} : Sébastien Ronat et Serge Mussi ; 3^{es} : Jacques et Victor Lafaury ; 4^{es} : Alexandre et Gérard Mugnier ; 5^{es} : Claude et Denis Jamin ; 6^{es} : Jocelyn Germain et André Rodolphe ; 7^{es} : Éric Darves-Blanc et Fabien Bertoud ; 8^{es} : Alain Bozon et Patrick Barnay.

Concours complémentaire

1^{ers} : Jean-Christophe Pabion et Florent Bari ; 2^{es} : Jean-Yves Ibiza et Bertrand Mugnier ; 3^{es} : Sandrine Aulas et Monique Brindoud ; 4^{es} : Bernard Durbas et Joël Cartier-Lange ; 5^{es} : Christian Desfours et Éric Bozon ; 6^{es} : Gérard et Martine Bouilhol ; 7^{es} : Joseph Féra et Gérard Bozon-Verduraz ; 8^{es} : Christian et Lou Campillo.

Demi-finales : Jean-Yves Ibiza et Victor Lafaury / Frédéric Cornier et Fabrice Bozon, 13-1 ; Hugo Gachet et Tom Romagny / Jacques Lafaury et Bertrand Mugnier, 13-4.
Finale : Jean-Yves Ibiza et Victor Lafaury / Hugo Gachet et Tom Romagny, 13-9.

Concours complémentaire

Quarts de finale : J.-Y. Melleret et Pascal Langlais / Baptiste Aubert et Pascal Aubert, 13-5 ; Christian Desfours et Serge Mussi / Thierry Bozon et Frédéric Favre Bonté, 13-5 ; Paul et Simon Maurel / Jean François Lyard et Joël Cartier-Lange, 13-8 ; Bernard Azoulay et Gérard Bouilhol / Quentin Martin-Coche et Hungry Clergen, 13-1.
Demi-finales : Jean Yves Melleret et Pascal Langlais / Christian Desfours et Serge Mussi, 13-8 ; Paul et Simon Maurel / Bernard Azoulay et Gérard Bouilhol, 13-9.
Finale : Jean Yves Melleret et Pascal Langlais / Paul et Simon Maurel, 13-12.

Concours Club des sports

► 18 août 2017

Aire du Clos
21 triplettes

44^e Six jours de Saint-Colomban

► Du 6 au 12 août 2017
Place du Chef-Lieu
25 doublettes

Concours général

Quarts de finale : Jean-Yves Ibiza et Victor Lafaury / Denis et Claude Jamin, 13-10 ; Frédéric Cornier et Fabrice Bozon / Norbert Combet et Charline Balme, 13-9 ; Hugo Gachet et Tom Romagny / Sébastien Dufour et Benjamin Maurino, 13-2 ; Jacques Lafaury et Bertrand Mugnier / Hervé Tardy et Alain Bozon, 13-5.

Concours général

1^{ers} : Emmanuel Ribatto, Nicolas Charpentier et Nicoloro Salvatore ; 2^{es} : Jocelyn Germain, Laura Germain et Delphine Sornet ; 3^{es} : Corentin Ledain, Alexis Bitz et Bernard Azoulay ; 4^{es} : Pascal Gauthier, Alexandra Favre-Bonté et Stéphanie Lafaury.

Concours complémentaire

1^{ers} : Laurent Favre-Tissot, Christophe Girard et Fabrice Bozon.

LA VILLARINCHE

« La capitale mondiale du saucisson »

Le 23 juillet, le trail la Villarinche proposait, au départ du Chef-Lieu de Saint-Colomban, 2 parcours chronométrés : un de 26 km (1 880 m de dénivelé) sur les versants villarins de Belledonne, et un (intitulé « course nature », également ouvert aux marcheurs) de 14 km (470 m de dénivelé) un peu semblable à celui de la course pédestre de naguère.

Sur les 26 km (46 participants, 3 abandons), Lionel Bonnel (La Toussuire, 3 h 01 min) est arrivé avec près d'un quart d'heure d'avance sur le 2^e. La 1^{re} féminine est sa fille, Candice Bonnel, arrivée 35 min plus tard. Thibault Darves-Blanc (Le Châteleit), a fini 20^e (4 h 01 min), 2^e de la catégorie espoir homme) et Yves Billet (Valmaure), 4^e dans sa catégorie (6 heures). Sur le 14 km remporté par Sébastien Masbous (57 minutes), la 1^{re} féminine est Laura Deplanche (1 h 13 min). Nathalie Favre-Bonté (Le Châteleit) a fini 22^e (1 h 19 min, 2^e de sa catégorie vétéran 1 féminine) et de son frère Patrick 24^e (1 h 24 min, 2^e également de sa catégorie vétéran 2 masculin). Ron Vanwijk (Lachenal) a terminé 40^e (1 h 42 min, 3^e de la catégorie vétéran 2 masculin), Caroline Verdun 47^e (2 h 01 min, 3^e de la catégorie vétéran 2 féminine) et Marline Visscher 48^e (2 h 17 min, 2^e de sa catégorie vétéran 3 féminine). A l'issue de la course, les participants comme les bénévoles (une quarantaine pour l'organisation, le chronométrage, la signalétique, les contrôles de passage, le ravitaillement, etc.) ont participé au repas, avant la remise des prix, à la salle des fêtes.

Sur le site Internet www.kikourou.net, bien connu des amateurs de trail, un message intitulé « La capitale mondiale du saucisson » a été posté (le 27 juin) bien avant ces courses.

Son auteur, qui signe « Corne de chamois » (un local ?), écrit : « Franchement, elle est inratable, celle-là, alors je sais elle ne fait que 25 km et elle tombe mal, il y a plein de courses aux mêmes dates. Mais ce trail, c'est 25 km de pur jus concentré de toutes les courses qu'on aime : inscription pas chère, parking facile et à coté, retrait du dossard sans attente, 2 hôtels pas chers à 10 et 15 mètres de la ligne de départ, appel sur la ligne de départ, 40 participants maxi et que des gars du coin habillés avec le dernier cuissard Kway vert fluo de Mich Riondet ayant tous le sourire, 90 % de sentiers monotrace à la fois en forêt, en balcon, le long de torrents, sur des plateaux de myrtilliers, dans des pierriers..., 60 % du parcours à plus de 2 000 dans des décors époustouflants et inconnus (on est face est de Belledonne), 100 % de bénévoles ultra sympas, repas et remise des prix à l'ancienne dans une très grande convivialité. (...) Le coté médiatique de la Villarinche est à des années lumière des Templiers ou d'un Ultra Trail du Mont-Blanc, donc c'est sûr ça fait moins jojo pour son égo perso, le lundi au café, de dire que tu viens de boucler la Villarinche. (...) Certains seront aussi surpris de voir qu'on te paye un coup la veille et que tu n'as pas besoin de verser 2 euros pour avoir le droit de boire dans un Écocup en rouleau de pq. Bon voilà, le seul but de l'organisation est de faire connaître cette petite vallée qui n'est citée que tous les 2 ans lorsque le Tour de France monte le Glandon. »

Certaines campagnes onéreuses de publicité sont-elles plus efficaces pour attirer du monde aux Villards ?

Christophe Mayoux

BALADES

La traversée Comberousse - La Planard, et la montée au lac et au col des Balmettes

Début août l'itinéraire conduisant au lac puis au col des Balmettes a été balisé par Camille et Vincent Paret.

Du sommet de la route de Fremezan, un chemin facile démarre derrière la cabane de l'ONF. Il conduit au-dessus des plantations et des paravalanches. Plusieurs panneaux indicateurs et des plaquettes vertes indiquent la direction du lac. Ce bon sentier amènera progressivement le promeneur au lac des Balmettes, site typique des lacs de Belledonne (un pierrier à traverser peut en gêner quelques-uns dans la progression).

Tout le long du parcours on a vraiment un magnifique panorama, sur la vallée des Villards et les sommets environnants. Du lac, un sentier lui aussi balisé permet d'atteindre le

ront, après une belle montée en lacets, au chalets de Comberousse (à voir : caves et écuries voûtées très typiques).

Le balisage vous guidera ensuite, par une traversée sur la droite (est), aux chalets de l'Envers. Chalets en pierres sèches et de type igloo (en contrebas du chemin) lorsque le balisage vous indique de remonter la combe à votre gauche (nord). Suivre le sentier, peu marqué, sur quelques centaines de mètres puis prendre à droite (balisage) pour remonter, en traversée, la pente (partie la plus raide de l'itinéraire) jusqu'au collet qui vous conduit au-dessus des prairies de La Planard des Balmettes.

Descendre la prairie par le sentier balisé qui vous amène sur la partie la plus basse du plateau. Suivre le chemin en balcon (à votre gauche) qui domine la vallée des Villards. Ne jamais s'engager dans les pentes herbeuses, et attention aux sentes des moutons qui peuvent vous conduire sur une fausse route.

Poursuivre votre chemin (est) en suivant le balisage qui vous conduit en direction des paravalanches de Fremezan. Un chemin, plus marqué à votre droite, vous conduit au sommet de la route forestière.

Il est possible de faire l'itinéraire en sens inverse, très agréable et moins fatigant.

Daniel Paret

COMBE DE LA CROIX. Au printemps dernier, à l'initiative de Georges Favre-Bonté, des amis de Maurice Bozon ont donné son nom à la passerelle du plan des Trois Eaux (combe de la Croix), comme l'indique un panneau implanté, quelques mètres en aval, sur le chemin qui vient du col du Glandon.



col. La pente est un peu plus raide sur la fin. A l'automne dernier, c'est la traversée entre Comberousse et La Planard qui a été balisée par Évelyne Rostaing-Troux, Daniel Paret, Maryline et Dolf Visscher.

Départ du hameau des Roches. Remonter rive droite l'ancien sentier mulietier jusqu'au pont du Plat (Plachre en patois). (Autre possibilité : emprunter la route forestière au-dessus de l'église de Saint-Colomban et laisser la voiture près du mur paravalanche ; puis suivre la piste du captage de l'eau qui monte en direction de la combe des Roches.)

Au pont du Plat, deux sentiers sont possibles. Suivre rive gauche de l'eau des Roches jusqu'au fond de la combe, lieu-dit l'Orselle ; un pont métallique à votre gauche traverse le torrent (balisage) ; poursuivre le sentier (sud). A une centaine de mètres vous trouverez les plaquettes de balisage vertes, à votre droite, qui vous condui-

LA CROIX DE TURIANDE. Il y a quelques semaines le sommet de Turiande (1 985 m) a été aménagé de manière originale et fonctionnelle par Claude Darves-Blanc qui en a assuré non seulement le financement (hélicoptère et matériaux) mais également la réalisation avec déboisement, implantation d'une nouvelle croix, installation d'une table de pique-nique et de sièges taillés dans des souches, etc. Ce qui fait de ce site de la croix de Turiande le meilleur point de vue de Saint-Alban sur toutes les Alpes, et un but de promenade très convivial accessible à tous. — (M. Donda.)



M. Donda

■ PÊCHE

Le 18 juillet, l'Amicale des pêcheurs de l'Arc des cantons de La Chambre et d'Aiguebelle a procédé à un alevinage héliporté sur la tête de bassin des ruisseaux et les lacs avec la présence minimale de 2 personnes par lieu de dépôse. « *Fin juin une réunion avait eu lieu au Triandou pour les explications techniques et sécuritaires avec la présence d'une vingtaine de personnes motivées, dont une femme, et un accueil remarquable du gérant de l'établissement, Marc Vuillermoz* » indique Jean-Luc Nardin son président.

Ainsi ont été aleviné la tête de bassin du Bacheux (1 000 alevins fario de 5 à 8 cm, 3 personnes), le lac du Bacheux (200 truites arc-en-ciel de 15 à 25 cm, 2 personnes dont 1 femme), le lac des Balmettes (200 truites arc-en-ciel de 15 à 25 cm, 3 personnes), le lac de Sembuis (200 truites arc-en-ciel de 15 à 25 cm, 2 personnes), la tête de bassin du ruisseau du lac la Croix (500 alevins fario de 5 à 8 cm, 2 personnes), et enfin le lac la Croix (403 truites arc-en-ciel de 15 à 25 cm, 3 personnes).

Les truites arc-en-ciel proviennent du lac des Bouillouses dans les Pyrénées-Orientales. On les utilise parce que leur reproduction naturelle peut se faire dans les lacs de haute altitude.

Le 8 septembre, l'amicale a renouvelé l'opération en alevinant le Merlet (à partir du pont de Saint-Alban) et le Bacheux (au-dessus de la prise d'eau) avec 2 000 alevins de 5 à 10 cm (9 personnes étaient présentes). Le lendemain, c'est dans les torrents des Roches, du Tépey, du Glandon (cours supérieur), et le bas du torrent du lac de la Croix que 3 500 alevins de 5 à 10 cm ont été déversés (11 personnes dont une femme présentes).

Pour un transport en toute sécurité, trois voyages héliportés ont été effectués pour ces deux jours d'alevinage sur les

Villard, les truitelles, en taille et en poids, étant supérieures aux années précédentes. À noter, mais c'est une habitude, la grosse motivation des responsables de l'amicale, du responsable de la pisciculture, et des nombreux volontaires (dont, loin s'en faut, tous ne sont pas des pêcheurs...) pour réceptionner les conteurs héliportés sur les lieux d'alevinage.

Mais tout cela a un coût. Jean-Luc Nardin : « *Outre le coût important des poissons (360 euros les mille pour les alevins et environ 8 euros le kg de truites arc-en-ciel, il y en avait 80 kg), il faut ajouter le coût de l'héliportage (3 400 euros) rendu possible financièrement pour notre association (750 euros tout de même) grâce à des participations à hauteur de 75 % des fédérations départementale et nationale de pêche.* » Une opération qui aura donc coûté plus de 4 000 euros dont 1 750 euros à la charge de l'amicale qui sollicite les collectivités locales de son aire d'activité pour obtenir des subventions. Cette année Saint-Colomban a alloué 75 euros et Saint-Alban n'a rien donné...

Depuis l'ouverture, la Maison du tourisme a vendu 51 cartes (contre 58 l'an passé et 66 un an plus tôt) en très grande majorité à des Villarins (résidents ou secondaires). Très peu de touristes.



■ SAINT-COL STATION FLEURIE

Le jury du concours 2017 des maisons fleuries a effectué sa tournée le 6 août et distribué 33 prix (*lire ci-dessous*). Il était constitué de Marcelle Pommier, Colette Bouchet-Flochet, Maurice Bouchet-Flochet et Stéphanie Lafaura.

PALMARÈS

CATÉGORIE 1 : PROPRIÉTÉS FLEURIES (COURS OU ESPACES FLEURIS)

- *villas* : 1^{er} et 2^e prix : non attribués ; 3^e prix : Daniel Émieux (Lachenal) ; encouragements : Geneviève Tardy (Nantchenu).

- *habitations traditionnelles* (habitats savoyards anciens, conservés avec ou sans dépendances, et espaces fleuris) : 1^{er} et 2^e prix : non attribués ; 3^e prix *ex-aequo* : Maurice Bouchet-Flochet (Les Roches) et Maurice Jeandet (Les Roches) ; encouragements : Colette Favre-Tissot (Lachenal), Simone Favre-Teylaz (Le Châtelet), Marcelle Pommier (Le Châtelet), Jacques Girard (Les Roches), Bernard Mugnier (Les Moulins).

- *maisons avec aménagements paysagers* (surface relativement importante avec arbres et arbustes, et qualité des gazons) : 1^{er} prix : non attribué ; 2^e prix : Odette Émieux (Lachenal) ; 3^e prix *ex-aequo* : Danièle Favre-Trosson (Le Châtelet) et Odile Tronel-Peyroz (Lachenal) ; encouragements : non attribués.

CATÉGORIE 2 : HABITATIONS AVEC DÉCOR FLORAL (TROTTOIR, MUR, FENÊTRE, ESCALIER)

- 1^{er}, 2^e prix, 3^e prix : non attribués ; encouragements : Jean-Jacques Sallier-Berthaz (Martinan), Pierre Martin-Cocher (Nantchenu), Gaston Émieux (Lachenal).

CATÉGORIE 4 : BALCONS OU TERRASSES

- *villas* : 1^{er} prix : non attribué ; 2^e prix : Jean-Marc Chanteloup (Lachenal) ; 3^e prix : non attribué ; encouragements : Jacqueline Brusque (Martinan), Gérard Mugnier (Les Moulins),

Jacqueline Communal (Martinan), Yvette Berthaud et Monique Pautasso (Le Châtelet).

- *habitats traditionnels* (avec petite cour s'il y a lieu) : 1^{er} et 2^e prix : non attribués ; 3^e prix : Colette Bouchet-Flochet (Martinan) ; encouragements : Annie Jacquier (Les Roches), Yvette Vanwijk (Lachenal), Christian Frasson-Botton (Lachenal), Guy Bozon (Les Roches), Françoise Vanini (Nantchenu).

CATÉGORIE 5 : IMMEUBLES

- 1^{er}, 2^e prix, 3^e prix, encouragements : non attribués.

CATÉGORIE 6 : HÔTELS, RESTAURANTS, RÉSIDENCES

- 1^{er} prix : non attribué ; 2^e prix *ex-aequo* : *Hôtel de la poste et Auberge du Glandon* ; encouragements : Goélia (La Pierre).

CATÉGORIE 7 : JARDINS FLEURIS AVEC OU SANS POTAGER

- 1^{er}, 2^e prix, 3^e prix, encouragements : non attribués.

CATÉGORIE 8 : GÎTES

- 1^{er} prix : non attribué ; 2^e prix : Jean-Paul Martin-Cocher (Martinan) ; 3^e prix : non attribué ; encouragements : non attribués.

CATÉGORIE 11 : FERMES FLEURIES

- 1^{er}, 2^e, 3^e prix : non attribués ; encouragements : Aline Favre-Bonté (Les Roches).

HORS CATÉGORIES

- *CHAMBRES DE BOIS* : encouragements : Guillaume Martin-Cocher (Nantchenu).

- *ATELIERS D'ARTISAN* : 3^e prix : Simon Cartier-Lange (Lachenal).

Malgré les vents contraires...

En cette caniculaire, il faisait beau mais étonnamment frais les 19 et 20 août au col du Glandon. Un vent violent balayait le sommet.

Après un débat (ouvert au public) sur l'avenir du pastoralisme en Europe (*lire ci-contre*), différentes activités étaient proposées au public. Autour de son atelier de traite (de vaches) situé entre le Plan du Suet et Rieuclaret, Adrien Maurino a expliqué quelques aspects de son métier devant une trentaine de personnes. Une affluence qu'il a jugé insuffisante (*lire page 9*). La caravane gourmande (groupement de producteurs de Jarrier, La Toussuire, etc.), tenait un marché de pays. L'association Patrimoine et culture vendait des tartines, des crêpes, du café, etc., Martine Paret-Dauphin et Monique Pautasso disposant de tout l'équipement nécessaire (four micro-onde par exemple). L'atelier « l'Air des cimes » montrait aux enfants comment fabriquer des cerfs-volants, des éoliennes, des planeurs, aussitôt testés.

Malgré le froid, le repas du soir proposé par l'USAPR a rassemblé quelques 130 convives. Au menu, salade, tartiflette réalisée dans une poêle géante par un cuisinier de Haute-Savoie, et tartes d'Aurore Pollet. Ce fut alors le moment de « dessiner » avec des torches la silhouette d'un berger sur les pentes du col du Glandon qui filent vers la Combe et le Carrelet. Non sans mal car il a fallu pallier au pied levé le manque de bénévoles (avec des remplaçants dont certains avaient des chaussures inadaptées...) et faire avec la mauvaise qualité des torches (compte tenu du temps pris pour allumer les quelque cent torches nécessaires, les premières eurent fini de brûler quand les dernières n'étaient pas encore allumées...) En fin de soirée, le berger ou ce qu'il en restait... s'éteignit et les spectateurs rentrèrent chez eux se mettre au chaud...

Le lendemain, le temps, toujours aussi beau, était toujours aussi frais.

■ BRÈVES

► LOUP À L'ORMET. Depuis celle contre le troupeau du GAEC de la fia, en mai dernier, tout à côté de la cure de Saint-Colomban, il n'y a semble-t-il pas eu d'attaque de loups cet été aux Villards. Mais dans la nuit du 12 au 13 septembre, le troupeau de Thierry Martin-Cocher qui compte une soixantaine de têtes en a subi une alors qu'il pâturet au sommet de l'Ormet. Deux brebis ont été égorgées sur place, 5 ont été retrouvées dans les ravins alentours, 1 gros agneau a été blessé. Le reste du troupeau est rentré à Nantchenu.

► PROTESTATION. Le 15 septembre (jour de l'action européenne contre les prédateurs du loup) une banderole a été installée sur le toit du centre équestre : « Élevage en danger. Pas de toit pour l'hiver. Élevage donné aux loups ». Ceci en référence à la situation du troupeau de moutons de David Pille et Julie Gobil qui occupe, l'hiver, illégalement, l'ancien garage à dameuse. Celui-ci, inadapté et insalubre, doit être fermé. Des discussions se sont engagées depuis des mois avec la municipalité pour trouver un terrain où construire un tunnel en attendant que leur projet d'installation aboutisse. Cependant, « face aux comportements non appropriés du couple (...), tous les collaborateurs impliqués dans ce dossier se sont aujourd'hui désengagés, et le projet est dans une impasse » (*lire pages 17 et 18 les comptes rendus du 21 juillet et du 8 septembre 2017*).

Mais il était dit que cette 5^e édition ne serait pas tout à fait comme les précédentes au grand dam des organisateurs. L'avant-veille, en fin d'après-midi, alors qu'à la salle des fêtes se tenait le colloque international sur le pastoralisme, des trombes d'eau s'abattirent sur les Villards et, au col, un violent coup de vent endomma plus de plusieurs chapiteaux contrignant des exposants à se regrouper sous les chapiteaux restants. Le dimanche matin, c'est le groupe électrogène alimentant les stands et la sonorisation qui tombait en panne et fut remplacé par un groupe transporté sur place et sur le champ par Pascal Gauthier et sa société.

Tant et si bien que lorsque les premiers visiteurs arrivèrent sur le col en ce dimanche matin, aucun d'eux ne put se douter des sueurs froides qu'avait connues l'équipe d'organisation...

Outre la présence des Villarins de patrimoine et culture, du commerce multiservices (Aurore Pollet), et de Simon Cartier-Lange, on a noté la présence de quelques commerçants des communes voisines. Le rucher des Allobroges donnait des informations sur les abeilles avec la présentation d'une « ruche-école » et les « Croqueurs de pommes » informaient sur les pommes et poires de Savoie, expliquant notamment comment reconnaître les catégories, ou comment effectuer une greffe. On put redécouvrir la séquence « dialogue » avec un troupeau, comment endormir une brebis pour la tondre ou lui couper les ongles, assister à une tonte, ou s'étonner du talent de la border-collie de Juliette Castagnéris (les Huritières) pour gérer un troupeau d'oie.

De son côté Claire Martin-Cocher a proposé une exposition d'oiseaux imaginaires, l'atelier l'Air des cimes côtoyait un atelier de construction de cabanes qui a réjoui aussi bien les enfants que les papas, Claire Martin-Cocher encore et la Maison du Tourisme tenaient un atelier de maquillage, enfin le Rallye-cor de Montmélian assurait l'animation de la journée.

A midi, après l'apéritif (offert), le repas préparé par le traiteur Thomasson de Cuines (terrine, boeuf et pommes de terre, pâtisserie) était servi par le Club des sports des Villards. Le parapentiste attendu n'étant pas venu, c'est un parapentiste qui s'entraînait sur le col, contacté par Catherine Davoine, qui accepta de bonne grâce de lâcher des bonbons qu'attendaient les petits.

Christophe Mayoux

RENCONTRES DE LA MONTAGNE

L'avenir de la ruralité est en jeu

La fête du col est aussi l'occasion pour les élus et les professionnels de l'élevage de s'interroger sur la capacité de l'agropastoralisme à survivre aux loups face à un triple constat : la situation est insupportable pour tout le monde (éleveurs et bergers, tensions croissantes pour les usagers des espaces ruraux et les élus de proximité, etc.) ; elle est insupportable partout (dans les Alpes françaises, mais aussi le Massif central, en Allemagne, en Suisse, en Autriche) ; enfin il n'y a pas de parade (la protection des troupeaux ne parvient plus à enrayer l'augmentation des attaques). Que faire ?

Les conclusions du colloque international (on notait la présence de délégations allemande, suisse, autrichienne et italienne) qui s'est tenu le 18 août à la salle des fêtes (à huis clos, sous la pression semble-t-il de certains participants) ont été rendues publiques le lendemain au col du Glandon où les principaux acteurs se sont retrouvés pour débattre en public cette fois-ci.

Le texte publié par l'USAPR les reprend en insistant sur la plus importante : « *Le loup ne peut plus être une espèce strictement protégée. Il a perdu la peur de l'homme. Aujourd'hui seuls les tirs dérogatoires au statut de protection, conditionnés à l'échec de toutes autres solutions, sont autorisés. Ils ne permettent pas de protéger les troupeaux en éloignant les loups. L'espèce doit être déclassée dans la Convention de Berne et dans la directive habitat.* » Et cela ne pourra s'obtenir que par voie législative, tant au niveau national qu'international. Et faute de relais nationaux cette revendication sera difficile à faire aboutir. Or force est de constater que cette année il y avait très peu d'élus nationaux sur le col... Le « coup de gueule » sur ce point poussé l'an passé au col du Glandon par Christian Rochette, maire de Saint-Rémy-de-Maurienne et président de la 4C, aura donc été vain...

Pour contourner cette difficulté, des éleveurs ont avancé une autre proposition : « *Si c'est le loup qui est protégé, alors il faut prouver que les animaux qui attaquent les troupeaux sont des animaux hybrides issus de croisements avec des chiens. Donc abattables à l'envi.* » Cette demande s'appuie sur des travaux de scientifiques italiens qui montreraient que l'hybridation des loups représente la principale menace pour l'avenir de l'espèce (le chiffre de 80 % de bêtes hybrides en France a été avancé, mais il est contesté). Annette Jouvent (Association des bergers et éleveurs du Vercors) a présenté un kit de prélèvement qui, après envoi dans un laboratoire agréé en Allemagne, permettrait de prouver que dans le secteur, il n'y a pas que de « vrais » loups.

Sur cette question l'USAPR, Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Oisans, et des professionnels agricoles ont demandé au ministre de l'agriculture et à celui de la transition écologique et solidaire, de publier des chiffres et « *les résultats des analyses génétiques des loups en cours* ». Néanmoins cette idée de rechercher le degré d'hybridation des prédateurs n'a pas fait l'unanimité, certains éleveurs craignant que l'administration ne juge pas valable, d'autres estimant que le « loup » tiré n'est pas forcément celui ciblé par le prélèvement...

Cette idée n'a pas été reprise par l'USAPR : « *Est-ce donc aux éleveurs, serait-ce donc aux élus locaux, avec leurs moyens limités, de tenir de faire réaliser des analyses génétiques ? Est-ce à eux de faire la preuve que l'animal qui ravage les troupeaux ne participe pas de la biodiversité ? » « (...) il est hors de question d'accroître encore la pression sur les éleveurs. Les victimes ne peuvent devenir les coupables. La conditionnalité des indemnisations au contrôle des moyens de protection n'est pas acceptable. Elle ouvre la voie à des mises en cause sans fin concernant la hauteur des filets ou le bon positionnement des chiens, alors qu'ils ne suffiront jamais à dissuader le prédateur.* » « *C'est sur les loups que la pression doit désormais s'exercer.* »

Et de proposer : « *Il faut franchir une nouvelle étape. Il faut pouvoir tirer immédiatement, sans barrière administrative, de façon réactive pour pouvoir défendre chaque troupeau attaqué. La notion de quota est dépassée. (...) Plusieurs brigades spécialisées, formées et rémunérées, doivent intervenir en renfort dans chaque région.* »

La présence du loup ne touche pas que le pastoralisme comme l'a souligné durant le débat public, Jean-Pierre Rougeaux, maire de Valloire et président de l'Association nationale pour l'étude de la neige et les avalanches : si les troupeaux ne peuvent plus pâtrir librement sur les pistes de ski, certaines finiront par disparaître, le coût de leur entretien ne pouvant plus être répercuté dans le prix du forfait. Un abandon qui favorisera forcément le retour des avalanches. Sa conclusion n'est pas rassurante : « *Un recul des troupeaux serait donc à moyen terme catastrophique pour les populations en aval.* »

D'autant que : « *Face à l'urgence, les pouvoirs publics n'ont plus de réponse. Ils courrent après les problèmes qui se multiplient : hier les loups et les attaques, aujourd'hui les chiens et les tensions avec tous les usagers de la montagne, demain, l'avenir de la ruralité.* »

Christophe Mayoux

(*) Communiqué de l'USAPR (19 août 2017).

Des feux de détresse pour alerter l'opinion

Le 15 septembre, tous les territoires touchés par la prédateur du loup étaient invités à se manifester par de grands feux. L'initiative, venue d'Allemagne, a été relayée un peu partout en Europe et en France, notamment via l'USAPR.

Aux Villards, l'opération a été montée grâce à la mobilisation des élus, des éleveurs et des chasseurs des deux communes. Vers 20 heures, il y avait quelque 80 personnes environ sur le col, autour du feu, en présence des deux maires villarins, d'Émilie Bonnivard, députée de Savoie, Christian Rochette, président de la 4C, Robert Balmain, maire de Saint-Sorlin, et Paschal Sibué (maire de Saint-Jean-d'Arves).

Pierre-Yves Bonnivard : « *On se rend compte que la population locale s'est associée à cette action. Ce soir on a peut-être 80 per-*

sonnes sur les 300 habitants ; ça donne une idée de la réactivité et de l'intérêt des gens par rapport à ce sujet. »

Jacqueline Dupenloup a jugé cette mobilisation explicite : « *Je pense que ça se comprend parfaitement parce que la volonté des gens c'est de garder leur pays vivant, et garder le pays vivant ça veut dire garder les quelques activités économiques que nous avons dont le pastoralisme, et garder les activités qui favorisent l'ouverture des paysages, l'ouverture des sentiers, qui favorisent les circuits courts de production de viande et de fromage. Donc les gens du pays sont attachés à tout ça, et c'est ce qu'on aimerait faire comprendre aux gens qui ne vivent pas là, faire comprendre que nos montagnes ne sont pas seulement un parc,*

un pôle d'attraction, mais qu'il y a des gens qui y vivent pour les mettre en valeur et pour offrir de beaux paysages. »

La soirée s'est poursuivie à la salle des fêtes où les personnalités (auxquelles s'était joint Maurice Darves-Bornoz, ancien maire de Saint-Alban) et la population (entre 80 et 100 personnes) étaient conviées à partager un mélange : deux agneaux de 18 kg offerts par l'éleveur Frédéric Gal, et préparés par Gilbert Pautasso (qui s'est rendu compte que cela n'était pas sans risque...), Quentin Girard et Clément Girard. Alain Emieux et Maurice Girard avaient apporté merguez et saucisses, les chasseurs (autour de Pascal Bozon-Vialle) avaient préparé une polenta « géante », et Adrien Maurino avait offert le beaufort.

ORGANISATION

« Il va falloir revoir tout ça »

Le comité de pilotage avec Cathy Davoine à sa tête a fait un tour de table, une semaine après le déroulement de la fête du col du Glandon. A cette réunion qui se tenait dans la salle de la mairie de Saint-Alban, étaient présents élus et représentants des bénévoles qui ont participé notamment à la mise en place et au démontage du matériel (ainsi qu'aux différentes tâches ménagères) entre le 17 et le 21 août.

Un travail colossal qui a fait dire à Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, en ouverture de la discussion, « que l'on était arrivé au bout de ce l'on pouvait faire désormais. Une charge trop lourde supportée par un nombre d'aîdants insuffisant. Il va falloir revoir tout ça ».

Ce constat, partagé par la totalité des participants ou presque, malgré tous les aspects positifs de cette manifestation à caractère festif et socio-économique (colloque sur le loup), a eu tout de suite un retentissement.

L'arrivée d'Adrien Maurino, éleveur de bovins à Valmaure (une de ses vaches a été sélectionnée pour concourir au Sommet de l'élevage qui se tient du 4 au 6 octobre à Cournon-d'Auvergne) a donné lieu à un débat intéressant à propos des nouvelles propositions qu'il a faites. Présent dès le samedi matin sur les lieux, en bordure de la route, en amont du barrage de Grand Maison, il a certes reçu la visite d'une trentaine de visiteurs pour la traite des vaches mais il a estimé que c'était nettement insuffisant.

Adrien Maurino a donc fait part de nouvelles orientations possibles pour que ce rendez-vous annuel puisse retrouver un nouveau souffle et reparte sur des bases solides.

Un nouveau départ synonyme de propagande pour une vallée qui a, plus que jamais, besoin d'un essor et d'un développement en marge de la saison d'hiver : « En qualité de professionnel de l'agropastoralisme, je me permets par conséquent de vous donner mon point de vue.

Je pense que la priorité est de procéder à un réaménagement primordial. Ce rendez-vous, que nous souhaitons pérenne, pourrait fort bien être dissocié et se dérouler en deux temps. La conférence sur le loup se ferait à Saint-Colomban avec l'ensemble des parties prenantes et le lendemain, au col du Glandon cette fois, nous organiserions véritablement une fête touristique, comme celle que la plupart des communes d'élevage font avec une réussite et un éclat retentissants. Sans parler du Beaufortin, il suffit de regarder ce qui se passe à Saint-Sorlin où l'on met en avant l'appellation beaufort, un nom qui sonne aux oreilles des gens parce qu'ils voient régulièrement des publicités télévisées. Il y a eu dans l'Arvan, 50 % de plus de fréquentation que chez nous. C'est bien le signe que ça fonctionne. Naturellement, il ne s'agit pas d'oublier les moutons. Nous pouvons les intégrer à la fête et parler des problèmes sur le loup en même temps aux personnes qui viennent comme au Salon de l'agriculture à Paris, tâter le cul des vaches ! Voilà ce que j'en pense. Ce n'est qu'une idée mais elle vous aiderait aussi à avoir moins de travail à mettre en œuvre dans la même journée. »

Nous ne reviendrons pas sur les périéties qui ont émaillé la fête (lire page 8) et les petits ratés constatés lors des repas avec un nombre insuffisant de personnes au service, l'oubli momentané du pain ou de nourriture pour un berger retardataire. Rien de grave évidemment, sachant que dans ces circonstances ceux qui sont absents ne risquent pas de se tromper.

Et c'est précisément sur ce point-là que le bât blesse. De moins en moins de bénévolat, de fraternité, de solidarité. Y compris dans les réunions publiques où de plus en plus d'interventions concernent des problèmes personnels. On oublie les questions qui concernent la collectivité.

A méditer...

Claude Gauterin

CHASSE

La saison de chasse a ouvert le 10 septembre. Elle se terminera le 14 janvier prochain. Pour le chamois, il y a deux périodes de chasse : du 10 septembre au 11 novembre, et du 2 décembre au 14 janvier 2018. La chasse est ouverte le mercredi, jeudi, samedi et dimanche, ainsi que les jours fériés.

• Le plan de chasse attribué à l'ACCA de Saint-Colomban, qui compte 92 chasseurs, comprend : 22 chevreuils (9 sur le massif du Grand Chatelard, 1 sur l'ONF en Ressoutan, et 12 sur le massif de Belledonne) ; 72 chamois (11 sur le massif du grand Chatelard, 53 sur le massif de Belledonne et 8 dans la réserve du Grand Chatelard) ; 26 cerfs (25 sur la commune et 1 sur l'ONF en Ressoutan). A cela s'ajoute (à chasser du 10 septembre au 11 novembre) 10 lièvres variables et 5 lièvres communs. Un comptage des chamois aura lieu le 18 novembre sur le massif du Grand Chatelard.

Le jour de l'ouverture ont été tués un cerf (par Simon Cartier-Lange – qui a aussi tué un renard – en Bellard), un chamois (Benjamin Bozon-Vialle dans la combe des Roches), et deux sangliers (aux Échets) par Thierry Bozon (Lachal).

et Thierry Bozon (Martinan). Dans les jours suivants de la première semaine de chasse, des chamois ont été prélevés par Jean Hadot (aux Échets), Frédéric Combet (autour de la réserve), Clément Girard (Rieularet), Michel Rota (dans la réserve) et Bernard Bozon-Vialle (Tépey). Au tableau de chasse également des coqs de bruyère (Cédric Émieux, Christel Martin-Cocher), un lièvre (Bernard Bonnal), un sanglier (Romain Bozon) et des renards (Lucas Martin-Cocher et Cédric Émieux).

• A Saint-Alban (une quarantaine de chasseurs) le plan de chasse est identique à celui de l'an passé : 43 chamois, 23 cerfs et 17 chevreuils. Au 24 septembre, seuls Nathalie Donda avait tué un éterlou dans le secteur du Bacheux, Christel Martin-Cocher un coq de bruyère, Baptiste Darves-Blanc un chamois (cabri), et un chasseur « invité » de l'ACCA un chamois. Ce qui est (exceptionnellement ?) peu et étonnant.

VEILLÉE EN BELLEDONNE

Débat autour de la pomme de terre

C'est à Saint-Colomban que s'est ouverte le 9 septembre la série de veillées que propose l'association Espace Belledonne, du 9 septembre au 25 novembre, dans six territoires de Belledonne. Aux Villards c'était la 3^e édition.

Ces veillées comprennent trois moments : culturel (autour d'un thème), gastronomique (le repas proposé doit l'être à prix coûtant et au plus à 10 euros), artistique (avec la présence d'artistes agréés, ce qui exclut par exemple la diffusion d'un film ou la prestation d'une chorale locale). Une formule très encadrée qui visiblement plaît et participe pleinement à la réussite de ces soirées.

Le 9 septembre, à Saint-Colomban, le temps frais n'aura pas dissuadé une centaine de personnes (très peu de touristes) d'être à l'heure à la salle des fêtes de Saint-Colomban où dès 18 heures la veillée s'ouvrait par la partie culturelle dont le thème était cette année : « Les fruits et légumes dans la vallée des Villards ».

Après la lecture de quelques textes sur le sujet tirés des livres de Pierre Bozon, le public fut invité à participer en parlant des métiers d'agriculteurs de naguère quand la quasi-totalité des familles villardines vivaient d'une activité agropastorale. Ce qui donna lieu notamment à un échange aux réparties savoureuses qui ont amusé l'assistance entre Sylvaine Girard (originaire du Premier-Villard) et son époux Aimé Girard (originaire, lui, des Roches)...

D'autres ont égrené des faits peu connus voire oubliés : dans les jardins on ne faisait pousser que des légumes car les fleurs prennent de la place sans pour autant être mangeables. (Ce à quoi le petit-fils de Christian Frasson-Botton (Lachenal), âgé de 10 ans, répondit qu'on pouvait parfaitement manger des fleurs, la preuve il mangeait bien, lui, de la confiture de pétales de rose !)

Mais c'est la pomme de terre, aliment de base aux Villards, qui a été le plus longuement évoquée toujours à partir des textes de Pierre Bozon. Et inévitablement on en vint à la matouille, les uns estimant qu'il existait une seule variété qui convenait pour la faire (très ancienne et peu connue) même si elle était difficile à éplucher à cause de ses très nombreux « yeux », d'autres, comme Aimé Girard, considérant qu'elle n'était qu'une « pomme de terre à cochon » !

Quatre personnes se prêtèrent alors à un petit concours. Ils devaient reconnaître parmi les 5 pommes de terre qu'on leur remit celles qui provenaient des jardins villardins (car tous les Villardins vous le diront, celles des jardins du pays ont un autre goût...). A ce jeu, Jean-Marc Bordas et Stéphanie Chaboud-Crousaz ont reconnu 4 tubercules sur 5, et Gilbert Émieux et Paul Favre-Alliance 3 chacun. Deux pommes de terre provenaient de grandes

surfaces, celle achetée chez un « hard-discounter » faisant l'unanimité des choix, un sans-faute ! Les 3 pommes de terre villardines provenaient de jardins de Lachenal, distants chacun d'une trentaine de mètres, et selon les testeurs, elles avaient des goûts très différents. On mentionna aussi l'ortie, la seule plante qui, selon un herboriste, est « une mauvaise herbe en temps de paix mais un vrai légume en tant de guerre ». On a appris qu'elle contient des sels minéraux et des oligo-éléments, 3 fois plus de fer que l'épinard, 6 fois plus de vitamines C que l'orange, et plus de protéines que le soja. Le visionnage d'un petit film a permis de comprendre pourquoi l'ortie pique et comment la ramasser... sans se piquer (*). Enfin, les qualités de l'épinard sauvage (*vercugno* en patois villarin) ou « chénopode bon Henri », si cher à Marc Veyrat, furent également abordées par un petit film (*).

Après ces discussions passionnantes, il était temps de se mettre à table pour prendre un repas (97 convives) dont le menu gardait une part de mystère pour avoir évolué au gré des différentes affiches annonçant la veillée... En définitive on commença par une soupe façon minestrone préparée comme l'indiqua Gilbert Pautasso, cuistot en chef de la soirée, en utilisant ce que l'on jette habituellement dans les courgettes. Puis ce fut un sauté de porc et sa jardinière de légumes servis par une armée de bénévoles dont la participation, planifiée ou de dernière minute, est une des conditions *sine qua non* pour que des animations puissent être organisées. Le plateau des desserts, composé par Monique Pautasso et dressé par des bénévoles « cachés » en cuisine, étonna tout en régalant avec pâtisseries, confiture, crème fouettée et autres friandises sucrées. Un tel café gourmand dans un menu à 10 euros, quelle performance ! (*)

On était si bien à table que finalement, c'est avec une heure de retard (vers 21 h 30) que commença le spectacle de Denis Gaud et ses deux acolytes qui ont repris en les modifiant à souhait des chansons connues ou moins connues du répertoire des plus grands interprètes. Si bien que la salle était encore pleine quand vers minuit la soirée prit fin.

La programmation de cette veillée en septembre avait longtemps fait craindre aux organisateurs, Cathy Davoine et Jacqueline Dupenloup en tête, que le succès serait moindre. On le voit, il n'en fut rien, en grande partie parce que cette formule originale attire du monde. Mais aussi parce que la soirée est toujours parfaitement organisée grâce au travail discret de très nombreuses personnes, pour la préparation de la salle, les réservations, les achats, la cuisine, et naturellement les vaisselles et le nettoyage qui les mobilisent le lendemain une demi-journée supplémentaire. Une « main d'œuvre » qui est la partie cachée, mais indispensable, de tout événement et dont le « travail » est à prendre en considération. Sans eux, rien n'est faisable, mais avec eux, tout est possible.

Christophe Mayoux

(*) A voir sur Internet (YouTube) tout comme le documentaire de 52 minutes sur l'ortie qui a été diffusé par la chaîne Arte.

(**) Malgré ce coût modique, l'Association des amis des Villards a fait un bénéfice net de 257 euros. Sur proposition de Monique Pautasso et avec l'accord des convives, cet excédent a été versé à la Fondation de France pour les sinistrés des Antilles suite à l ouragan Irma.



Mémoires d'Étienne Bellot-Mauroz

III - 26 juin 1832 : un incendie ravage Valmaure

RÉSUMÉ DES ÉPISODES PRÉCÉDENTS. Dans la partie I (*) de ses Mémoires, Étienne Bellot-Mauroz a présenté sa famille paternelle, donné un aperçu du mode de vie villarin d'alors et développé quelques considérations historiques. C'était en quelque sorte une introduction générale au récit proprement dit de sa vie qui comprend 6 articles. Les articles 1 et 2 ont été publiés dans la partie II (**). Le 3^e est publié ci-dessous. Il est consacré à l'incendie qui ravagea Valmaure en juin 1832, et au décès de son épouse en mars 1834.

(*) *Le Petit Villarin* numéro 179 (mars 2017).

(**) *Le Petit Villarin* numéro 180 (janvier 2017).

Article troisième : depuis mon mariage jusqu'à la mort de ma femme qui fait l'espace de sept ans, sept mois et vingt-sept jours

Je ne sais pas trop comment inscrire les choses qui se sont passées durant ces cours de temps, car cette suite de temps a été un mélange de maux car, quelques mois après mon mariage, ma femme devint à avoir les incommodités de son sexe. Elle n'a pas eu le soin d'elle, au contraire elle attrape un froid et un chaud dans ses maladies, que ceci lui a occasionné une suspension des règles et, dans ces intervalles, l'on a eu recours au médecin qui a exposé [déployé ?] tout son zèle auprès de la malade, qui l'a bien tirée d'affaire après avoir fait son testament. Tout ce peu qu'elle avait d'elle, m'a voulu me le favoriser. Mais après trois mois de maladie Dieu a bien voulu la tirer d'affaire avec tous les soins qu'on a pris et le tout était durant le temps de mon absence vu que j'étais en France. Je me suis bien aperçu de sa guérison aussi vite que de sa maladie.

Je me suis retiré du commerce dans l'automne parce que j'étais déjà venu en mai 1827 que je m'étais aperçu à Lyon que mon père était dangereusement malade et sur ce pas je pars pour le pays. Mais le jour de mon arrivée s'est trouvé le jour des funérailles de mon défunt père. Le sixième jour après les funérailles de mon père je retourne en France.

Mais à mon retour pour le pays, qui était en automne, je trouve ma femme bien portante et moi j'étais atteint d'une fièvre intermittente que je savais [quasi

► **NAISSANCE D'UN SURNOM ?** On tient d'une personne qui connaît le hameau de Valmaure comme sa poche pour y être née, 94 ans, bon pied, bon œil, bonne mémoire, cette histoire que lui racontait sa mère, laquelle la tenait des siens... Un jour, une personne âgée du village passe devant la cave où sont réfugiés Étienne Bellot-Mauroz et sa famille après l'incendie du village. La porte est ouverte, une femme (l'épouse d'Étienne Bellot-Mauroz ?) s'affaire à l'intérieur. La première lui dit en français : « Que fais-tu cave, cave du bon vin ? ». Et l'autre de répondre : « Kess'té ! té véré, té mé dit thincthi, von yeu mé diré tota la via. » (« Tais-toi ! tu vas voir, tu me dis ça, on va me le dire toute la vie. ») Si l'on en croit cette anecdote, c'est donc dans ce contexte que ce petit vocable serait devenu le surnom de ceux des descendants directs d'Étienne Bellot-Mauroz qui ont habité le bâtiment où est située cette cave.

pas ?] quel parti prendre parce que j'étais hors d'espérance de pouvoir guérir attendu que j'avais pris nombre de remèdes [et] aucun ne m'a été salutaire, d'autant plus que je l'ai gardée pendant quatre ans.

Voilà pour la seconde saison de mariage et la troisième n'a pas bien été plus avantageuse car je ne sais ce qu'elle avait attrapé. Elle a été tout le cours de l'été tout à fait languissante. Je l'ai fait mener chez presque tous les médecins chirurgiens et rabilleurs sans en pouvoir découvrir aucune [tige ?] de sa maladie.

C'est dans ces intervalles qu'elle est devenue enceinte d'un joli garçon qu'elle accoucha heureusement et qui porte le nom d'Hippolyte et qui vécut dix-huit mois. Du temps qu'elle nourrissait ce bel enfant, il lui a arrivé un accident aussi prompt que funeste que tout par un jour elle va retirer du blé dans une arche en bois qui était d'une extrême grandeur, jointe d'un lourd couvert, et en voulant verser ce blé dans l'arche le couvert tombe lui donne sur le crâne de la tête que cela l'a étourdie si parfaitement qu'elle est restée douze heures sans mouvement. Quelques temps après elle reprend puis ses sens mais sans pouvoir quitter le lit de plus de quinze jours et moi, de mon côté, j'avais toujours cette maudite fièvre. Au bout de quinze jours la voilà cependant remise, jusqu'au mois d'août prochain que mon petit fils devint à mourir qui faisait l'objet de nos délices et de nos amusements.

Ce serait bien long à raconter tous les mauvais événements qui ont arrivé à cette jeune femme et toujours des plus surprenant. Je crois que les malheurs la suivaient dans toutes ses actions. Quoique l'on se donnait toutes les gardes nécessaires. Après beaucoup de chagrin de la perte de notre petit, Dieu a bien voulu nous envoyer un second fils et quelques années après une petite fille qui font l'objet de mon plus grand délice. C'est du temps qu'elle était enceinte de ma fille que nous avons été incendiés dans notre village de Valmaure, dont je m'en vais en raconter la manière que le feu s'y est mis, les suites funestes et désastreuses de cet incendie, la disette qui en a survenu et enfin tout ce qui a occasionné ce grand malheur. C'était aux noces de ma sœur Mélanie la cadette de mes sœurs, de son mariage avec Pierre Rostaing-Troux fils à feu Claude qu'arriva sa triste événement.

Après la célébration du mariage et les cérémonies religieuses et accoutumées de l'église, on vint comme à l'ordinaire [au] repas et jouant des coups de pistolet comme à l'habitude que trop malheureusement, un temps était tout à fait des plus secs et le vent du nord

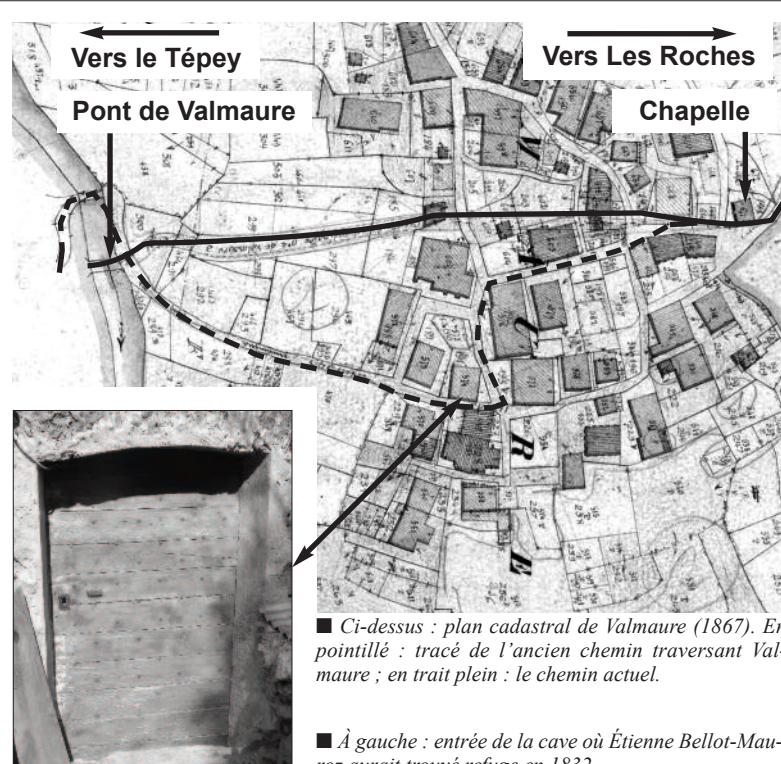
se faisait sentir de toutes ses forces. Car c'est vers les quatre heures de l'après-midi, mardi 26 juin 1832 (*), que l'on croit par une commune opinion que la bourrure d'un pistolet s'est allée reposer sur un toit de grange et que par le mouvement du vent du nord ceci s'est allumé. Les autres croient que c'est avec la pipe, mais de quelle manière qui l'en soit, à moins d'un quart d'heure de temps le village a été tout embrasé des flammes. Quarante foyers ont été la proie des flammes presque tout le monde du village était absent, et l'on a rien pu échapper des victimes des flammes. Il y a rien eu [mot illisible] que la chapelle et un petit bâtiment appartenant à Claude Martin-Garin feu Michel qui se trouve à l'extrémité du village au nord. Il y a eu point des bestiaux [ni] domestiques de brûlés parce qu'ils étaient aux montagnes. Voilà que dans un moins de temps, 38 ou 40 habitants ont été réduits dans une grande misère, sans habitation, sans blé ni linge, point de mobilier, aucun ustensile de cuisine, et enfin réduits à une extrême misère.

De suite après cet affreux incendie, les uns ont pensé à faire exploiter du bois, les autres à acheter des bâtiments faits. Les autres cherchaient des logis pour l'hiver et pour retirer [abriter] leur récolte [mot illisible] car il y a pas eu un grand nombre qui ont resté dans le village cet hiver là, une dizaine tout au plus sur tous (sur la totalité), ceux qui ont acheté de vieux bâtiments tels que Colomban Bozon (meunier) qui a acheté une grange sur le village du Villard Martinan, Colomban Favre-Trosson qui a acheté une au village de La Pierre comme Paret-Solet qui en a achetée une au Premier-Villard hameau de Saint-Alban, et la maison de Claude Joseph Bellot-Mauroz qui a été achetée aux montagnes de Saint-Alban appelées Replat. Et enfin moi qui ait acheté la même au Montion village de Saint-Étienne-de-Cuines qui ma couté 340 francs.

Tous ces achats ont été faits sans savoir (pour) la plupart où prendre pour payer. Mais le gouvernement après avoir vu avec des yeux de componction les malheurs de ces pauvres habitants a bien voulu faire passer une dizaine de mille livres neuves qui a été partagée en égales portions des pertes qu'ils avaient fait. Le Duché de Savoie a bien voulu faire leurs aumônes. Monseigneur l'Évêque de Maurienne a bien voulu en faire et donner avis à tout curé pour recevoir les aumônes de chaque paroisse et que tout a bien venu jusqu'aux mains de notre curé qui a bien voulu faire répartition à un chacun, les uns ont eu de trois [cent francs], de quatre cent francs, de cent francs, les uns plus et les autres moins. Et pour quant à moi j'ai retiré 7 francs au motif pour quoi que j'étais pas du mieux avec Monsieur notre curé qui s'appelait alors Pierre Joseph Culet. Mais en récompense de ceci je me suis trouvé assuré à l'assurance générale de France qui m'est parvenu mille livres neuves arrivées de Paris vingt jours après et 310 francs du gouvernement de Savoie. Il y a que de ce que notre révérend curé tenait en main, que tort m'a été fait.

Mais de quelle manière que cela en fut, je n'ai pas sorti du village durant le temps que j'ai fait faire le transport de ma grange, j'ai habité dans une cave et moi ni ma femme nous n'avons abandonné le village. Dès le lendemain de l'incendie nous sommes relégués dans cette cave et nous avons passé durant le court de l'été sans même personne dans le village. Ce même hiver s'est écoulé et j'ai habité chez moi sans bestiaux et pas trop chaudement parce que le bâtiment n'était pas rempli de fourrage et c'est dans le printemps d'après soit de 1833 que ma femme a accouché d'une fille. En automne je pars pour la France et j'ai resté jusqu'au février de 1834 et à mon retour de France je trouve ma femme malade et elle s'est plus relevé du lit. C'est de cette maladie qu'elle a obéi à Dieu qui la demandait dans le repos éternel le 14 mars vers les cinq heures du matin de l'année 1834. Sincère et véritable.

Étienne Bellot-Mauroz
(à suivre)



TÉMOIGNAGES

1816 : l'an de la « cruét'a sison » ; 1817 : l'année de la disette ; 1818 (ou 1820...) : une année de crues exceptionnelles

La chapelle de Valmaure est le seul bâtiment, avec celui de Claude Martin-Garin qui se trouvait, nous dit Étienne Bellot-Mauroz, à l'extrême nord du village, donc côté école des Moulin, qui n'a pas été détruit dans l'incendie de 1832. Chaque année, le 5 août, une messe est célébrée à cette chapelle en l'honneur de Notre-Dame-des-Neiges. « Naguère, raconte Pierre Bozon, ce jour-là était une sorte de fête votive pour les habitants du village. Non seulement ils assistaient à l'office, qui attire aussi de nombreux paroissiens des autres villages (...), mais encore ils ne travaillaient pas, faisaient un bon repas et se divertissaient en jouant à divers jeux. » (1)

Une tradition attribue l'institution de cette messe à la suite de la catastrophique année dite de la « cruét'a sison » (la mauvaise année en patois villarin), qui a vu la neige ensevelir la vallée le 5 août 1816. Mais si cette tradition n'est qu'une légende tenace (*lire ci-dessous*), cette année-là est restée dans toutes les mémoires comme le début d'une période catastrophique (2). On raconte que des volants (faucilles) s'hivernèrent dans les champs, la moisson n'ayant pu se faire, et que l'année d'après (1817), pour éviter la famine, on dut manger tout ce qui se pouvait, notamment des mylettes, sorte de tubercules sauvages qu'on déterrait dans les prés. Enfin, en 1818 (ou 1820..., lire plus bas), des pluies diluvienues provoquèrent des crues dévastatrices.

Nous possédons deux témoignages sur ces années de fortes perturbations climatiques. Les Mémoires d'Étienne Bellot-Mauroz se terminent par des considérations sur le temps et les récoltes « reproduites de tête », ses notes ayant disparu en 1832 dans l'incendie de Valmaure. Ceux d'Emmanuel Martin-Frère rédigés vers 1855 couvrent les années 1816 à 1853.

1816 : l'an de la cruét'a sison

Pour l'année 1816, Étienne Bellot-Mauroz écrit : « Ne peut pas croire que les neiges aient été si abondantes celui qui ne l'aurait pas vu, car le 18 juillet il y en avait encore au Plan-champ de Lachal (soit au jet de Champlong), et le 4 août il y en avait encore en Fontaine Pourrie (N.D.L.R : lieu situé dans la combe du Tépey, rive gauche de Malvas) plus de dix pieds. Cependant l'on a encore semé et les récoltes étaient assez belles en apparence. Mais comme l'on avait semé très tard l'on a peu récolté. » Il poursuit : « L'été s'est fait sentir (...) d'un temps pluvieux toujours mêlé de neige qui couronnait nos montagnes (mais) presque sans tonnerre et point de grêle. Le temps pluvieux à beaucoup préjudicier aux foins et aux feuilages. (...) La veille de la Toussaint, les grandes moissons étaient dans leur maturité pour les orges et les avoines surtout dans les montagnes, ce qui a fait que l'on n'a pas pu récolter en grande partie. Il y a plus de la moitié des denrées qui sont restées dehors, et ce qui était récolté était récolté tout mouillé dans les granges. Cela a fait que le pain était absolument immangeable. Les pommes de terre étaient en petite quantité car les pluies fré-

quentes avaient éliminé l'abondance. » Enfin, l'hiver « s'est écoulé sans être des plus beaux et des plus mauvais. »

Pour 1816, Emmanuel Martin-Frère indique : « Il y avait une belle apparence des récoltes en tout genre, mais elles n'ont pu mûrir : la plus grosse partie est restée dehors. On n'a pas pu les moissonner au Plan de Nantchenu, en Champ Rey, à la Curaz, en Plan Cugnet, la plus grande partie est restée sous la neige, à plus forte raison sur les hauteurs. »

(Il est troublant de constater que les deux auteurs utilisent à peu près la même expression pour décrire les récoltes : « belles en apparence », « belle apparence »...)

1817 : l'année de la disette

Les mauvaises récoltes de 1816 se répercutent sur les conditions de vie de la population dès 1817. Pour cette année de « disette », Étienne Bellot-Mauroz écrit : « Tous les moutagnards ont pensé à ne pas semer car il faut observer en passant que l'orge cavallin était à 6 livres nouvelles la quarte, le seigle à 9 francs, le froment à 11 francs, l'avoine à 5 francs, les pommes de terre à 3 francs. Le pain boulanger valait déjà douze sous la livre, le vin était à vingt sous le pot. Ainsi le lecteur peut juger combien la disette était dans le pays pour ceux qui se trouvaient sans argent, et celui qui avait de l'argent était d'abord débarrassé de sa bourse car on ne pouvait pas charger un mulet de blé avec cent francs. Dans cette commune j'ai vu des familles entières manger pendant plusieurs semaines que de l'herbe et plusieurs ont vécu plusieurs mois de certaines racines qu'on appelle en langue vulgaire des milliettes. Mais cette nourriture abondait en grande quantité à la montagne et toute la commune y accourrait même de la commune voisine, et beaucoup de particuliers de Valmaure allaient des pièces de terre à d'autres particuliers pour y aller ramasser ces racines. »

S'il ne note rien de particulier pour l'été et l'automne, Étienne Bellot-Mauroz indique que, l'hiver, ils eurent « un désagrément qui était de payer du blé, mais, fève, poix, etc., que sa majesté avait fait descendre de Piémont et qu'ils avaient distribués au printemps et que plusieurs se croyaient que c'était donné purement sans aucun déboursé. Ainsi ai-je signé comme témoin oculaire que mon père a déposé dans deux mois six cent francs. »

Pour 1817, Emmanuel Martin-Frère indique lui : « L'année de la grande disette, il y avait des personnes qui sont mortes de faim ; la livre de pain s'est vendue 15 sols, la quarte de froment s'est vendue 10 francs, celle de seigle 9 francs, celle d'orge 6 francs 10 sols, etc., les pommes de terre 4 francs la quarte, à peine pouvait-on en trouver pour de l'argent et il y avait beaucoup d'argent. On voyait (courir) l'or. On mangeait beaucoup d'herbes qu'on allait chercher dans les prés surtout l'oseille bâtarde qu'on ramassait par les brouves, à peine visible ; on allait chercher du tcho à la Grande Maison en Ollé pour faire de la soupe ; beaucoup allaient chercher des milliettes au Tépey

► CRUES DU GLANDON. Le 30 juillet, à 15 h 45, un orage de grêle d'une rare violence s'est abattu sur les Villards. Alors qu'une demi-heure plus tôt, rien, si ce n'est une chaleur accablante, ne laissait prévoir un tel déluge, en quelques minutes le ciel s'est assombri au point que les lampadaires publics se sont éclairés, et durant 20 minutes les grêlons ont saccagé les jardins hachant menu les feuilles et les fleurs, criblant de trous les courgettes, les haricots verts et autres légumes. Vingt minutes plus tard, le soleil réapparaissait... permettant à chacun, incrédule, de constater les dégâts. Cet orage était circonscrit à la vallée des Villards, du col du Glandon au Chef-Lieu de Saint-Colomban (les Arves n'ont pas été touchées). Le 8 août une crue a coupé la route à hauteur du Sapey-d'en-haut et la circulation a été interrompue durant deux jours, le temps que TDL la dégagé en transportant les matériaux qui l'encombraient quelque 2 km plus bas dans le pierrier du pont des Échets. Cette crue a atteint dans la traversée de Lachal des hauteurs inhabituelles et poussé les habitants à alerter les élus locaux (*lire page 19*).

pour faire de la matouille ; les uns ont mangé des bourriques, dès qu'ils périssaient on les a fait chercher pour les manger. Il y en a qui ont mangé des chiens ; le peuple avait la mine noire tant il souffrait de la faim. Le roi avait fait venir des fèves de Chine, et on les distribuait au peuple à 5 francs la quarte ainsi que de la viande qu'on leur a fait payer l'année d'après. Le vin s'est vendu 30 sols le pot. Tout ce qu'il y avait de bon, (c'est) que les bestiaux n'étaient pas chers et il y avait beaucoup de lait (...), c'est cela qui nourrissait le peuple. On échangea une livre de beurre avec une livre de pain. On avait très peu semé de pommes de terre à cause de la rareté et de la cherté. On les a récoltées de bonne heure, fin juillet ainsi que des seigles ; on a mangé beaucoup de vercunio, des choux farineux, des feuilles de pommes de terre, etc. »

1818 (ou 1820...) : des crues exceptionnelles

Pour Étienne Bellot-Mauroz, en 1818 « l'été a commencé par des chaleurs excessives, et il s'est fait sentir jusqu'au milieu juillet. Mais ce n'est que le dix juillet que par un lundi matin (N.D.L.R : c'était un vendredi) que le ciel s'est couvert d'un épais nuage, que tout à coup des coups de tonnerre mêlés de grêle d'une extrême grossesse (...) ont formé des torrents d'eau mêlée de pierres et de terre qui ont formé le torrent de Malva joint à celui du Glandon qui a emporté un pont en pierre qui se trouvait sous le Clos qui avait couté cinq à six mille livres, et dans le même jour le tonnerre a tombé sur un frêne au village de la Saussaz devant le four banal. Le temps s'est puis tenu beau jusqu'au 21 du même mois, et le 21 vers les deux heures de l'après-midi un ciel serein se couvre de bourrasques que d'abord les coups de tonnerre s'en sont suivis mêlés de grêles et de foudre (et) ont succédé des flambaeux (?) de pluie qui augmentaient les petits ruisseaux joints au torrent du Glandon qui a grossi au point d'enlever les moulins des Lambert qui étaient sous le village du Châtelet face à l'embouchure du ruisseau des Roches. Il n'y a laissé seulement que l'arbre de fer du moulin.

De là le temps s'est calmé jusqu'au 1^{er} août, mais le 1^{er} août le temps s'est de nouveau recouvert que le tonnerre, grêle, pluie ont tellelement [mot illisible] que les marées de pierres sont venues dans le village du Tépey notamment remplir une écurie où trente moutons ont été victimes. C'est dans ce même moment que le ruisseau de Malva a sorti de son lit pour venir inonder le meilleur fond de Valmaure lieu-dit vers les Choulières. Il est venu à la toise de la grosse pierre. C'est à ce même moment que le ruisseau de Nantchenu a pris une fille et l'a portée sur la rive de l'Arc proche du bourg de La Chambre. »

Emmanuel Martin-Frère consigne les mêmes événements (les moulins Lambert emportés et une fille de Nantchenu noyée) mais pour l'année 1820. Il écrit : « Fin juillet (les) débordements du Glandon (sont) devenus si grands qu'il y avait les moulins au Châtelet en face de la grosse pierre (du) Prin, qui appartenaient à Benoît Lambert, au nombre de trois, la rivière a tout enlevé. Il y avait un pont voûté au Clos qu'on avait fait en 1819 (3), l'eau l'a enlevé. Jamais on n'avait vu une inondation semblable, l'eau allait à Lachal jusqu'à la croisée de l'écurie de Blaise Rostaing-Capillan (4), il a fallu attacher le grenier de Bellot-Champignon avec des cordes. En Bellard le ruisseau de Nantchenu a pris une bergère en face de la Charenne à la Valloirin ; on l'a trouvée à Saint-Avre à moitié : une nommée Agnès Rostaing-Troux. Tous les ponts dessus le Glandon ont été détruits, jamais on n'a vu une inondation semblable dans cette commune. »

Alors 1818 ou 1820 ? N'ayant pas retrouvé dans les archives communales la date du décès d'Agnès Rostaing-Troux, la question reste posée...

(1) *Le Petit Villarin* numéro 35 (mars 1981).

(2) Elle le fut partout dans le monde, provoquée par un hiver volcanique dû principalement à l'éruption du volcan indonésien Tambora en 1815.

(3) *Le Petit Villarin* numéro 110 (décembre 1999).

(4) N.D.L.R : ce bâtiment était situé à la sortie amont de Lachal. Là, le chemin de grande communication numéro 13 longeait le Glandon, rive droite, en direction du hameau des Granges et de Bellecombe.

CHAPELLE DE VALMAURE

La messe du 5 août : une légende tenace...

Ce n'est pas à cause des intempéries extraordinaires de 1816 que fut instituée la messe du 5 août puisque l'acte de fondation de la chapelle (9 juin 1728) atteste qu'elle se célébrait près d'un siècle auparavant et déjà en l'honneur de Notre-Dame-des-Neiges..

C'est en effet le 9 juin 1728, que les habitants du village de Valmaure, assemblés devant M^e François Frasse, notaire à Saint-Alban, décident de faire construire une chapelle pour remplacer un oratoire dédié à saint Antoine, protecteur du bétail. Le patronyme en est donné à Claude et Colombe feu Claude Paret qui se chargent de payer maçons et charpentiers, les autres habitants du village s'engagent à servir de manœuvres. L'acte est contresigné par Claude Jamen et Colombe Bellot-Champignon, tous deux de Lachal.

Dans l'*Écho paroissial de Saint-Colomban des Villards* numéro 31 (septembre 1934), on relève quelques précisions complémentaires : « La construction de cette chapelle est restée de longues années à l'état de projet. Par son testament en date du 18 décembre 1691, Sébastien Martin-Garin donna à la chapelle que l'on se proposait d'ériger une quartellée de

terre (située) au lieu-dit Pont Melisson à Valmaure. Ce n'est que 37 ans plus tard, le 9 juin 1728, que fut dressé l'acte de fondation (par lequel) les dits frères Paret remettent perpétuellement, par forme de dotation, à ladite chapelle, deux quartellées de terre, situées au lieu-dit à Les Pierres, mas de la Saussaz. De même, les frères Paret remettent à la chapelle un contrat d'albergement en vertu duquel Antoine Sallier et ses héritiers verseront chaque année au recteur dix quartes de seigle et dix quartes d'orge, pour la rétribution de neuf messes à célébrer à la Saint-Antoine, à Notre-Dame-des-Neiges et les jours suivants. »

On y apprend également qu'en 1934 cette chapelle a été restaurée par une famille villa-rinché : « un dallage en ciment remplace un mauvais pavé fait d'ardoises et de terre battue ; des bancs tout neufs, aussi nombreux que le permet l'exiguïté de la chapelle, invitent les fidèles à s'asseoir pendant les offices ; les murs ont été repiqués et solidement crépis, avant d'être peints. L'autel est orné d'une superbe nappe décorée de roses et de petits anges peints par Mlle Suzanne Bozon-Verduraz ». La dernière restauration date de 1996.

Nouveau directeur, et « nouvel » accord avec les exploitants

Le 7 décembre 2016, les directeurs de la Satvac, de la Soremet, de la Samso et de l'Établissement public industriel et commercial (ÉPIC) du domaine skiable de Saint-Colomban signaient un accord par lequel l'ÉPIC, nouvel exploitant sur le domaine des Sybelles, s'engageait à respecter les modalités de fonctionnement arrêtées par les sociétés historiques de ce domaine (Satvac, Soremet et Samso).

Ces modalités étaient contenues dans une « Convention de répartition de recettes et de partenariat Satvac, Soremet, Samso » signée le 30 juin 2016 par ces trois sociétés.

C'est la raison pour laquelle l'accord signé le 7 décembre s'intitulait : « Avenant n°1 à la Convention de répartition de recettes et de partenariat Satvac, Soremet, Samso » (*Le Petit Villarin* numéro 178, décembre 2016). Cet accord avait permis au domaine skiable de Saint-Colomban d'ouvrir dans le cadre du domaine skiable relié des Sybelles comme cela se faisait depuis l'interconnexion des domaines Arvan et Villards (2003).

La principale disposition de cet avenant indiquait que les trois sociétés Satvac, Samso et Soremet verseraient à l'ÉPIC de Saint-Colomban, « à titre exceptionnel », pour la saison 2016-2017, une somme de 200 000 euros « afin de participer aux déséquilibres économiques rencontrés par le nouvel exploitant ».

Ce document faisait l'impasse sur la

question de la clé de répartition soulevée depuis des années par la commune de Saint-Colomban qui considère qu'elle ne touche pas une juste part du chiffre d'affaires réalisé sur le massif des Sybelles avec la vente des forfaits « grand domaine ». C'est pourquoi (« *s'il n'y a pas dénonciation, il ne pourra pas y avoir de clé de répartition* » (*)), le 21 avril 2017, le conseil d'administration (CA) de l'ÉPIC a dénoncé cet avenir.

Une discussion s'est alors engagée (9 juin et 23 juin) entre les trois exploitants (**) qui a abouti à la signature, le 16 août dernier, d'une nouvelle « Convention de répartition de recettes et de partenariat ».

Cette convention (*lire ci-contre*) reprend les dispositions de celle du 30 juin 2016 que l'ÉPIC avait dû ratifier. Aucune de ces dispositions, qui ont été discutées le 30 juin dernier par le conseil municipal de Saint-Colomban (*lire ci-dessous*), ne traite de la clé de répartition. Or sans le règlement de cette question, l'existence de l'ÉPIC pourrait être menacée à court terme. C'est dans ce contexte que le 12 septembre le CA de l'ÉPIC a nommé son directeur (*lire ci-dessous*).

(*) Compte rendu de la réunion du conseil d'administration de l'ÉPIC du 21 avril 2017.

(**) Quatre sociétés exploitent le domaine skiable des Sybelles, mais il n'y a que trois exploitants, Alexandre Maulin cumulant les fonctions de directeur général de deux d'entre elles, la Satvac et la Samso.

CHRISTOPHE POIRIER, NOUVEAU DIRECTEUR DE L'ÉPIC

Le 12 septembre 2017, le conseil d'administration de l'ÉPIC a nommé son directeur (unanimité, Jacques Maurino absent). Recruté par le conseil municipal le 8 septembre 2017, avec le concours du cabinet conseil Ascenso (Grenoble), Christophe Poirier est âgé de 55 ans. Il succède à Dallas Beling. Titulaire d'une licence, d'une maîtrise et d'un DEA aménagement de la montagne, M. Poirier a exercé entre autres fonctions la direction de Maurienne Tourisme (Syndicat du pays de Maurienne, de 1997 à 2008) et la direction de la station de Savoie-Grand-Reward (2008 à 2013). En 2013, il a été nommé directeur de la station de Pralognan-la-Vanoise dont le domaine skiable était géré, dans le cadre d'une DSP, par le groupe Labellemontagne qui appartient à Jean-Yves Rémy. Il quitte ces fonctions en 2016 quand, en accord avec la mairie, la société Labellemontagne (qui exploite également la station de Saint-François-Longchamp) se retire de Pralognan-la-Vanoise pour des raisons d'ordre financier (un déficit de 200 000 à 300 000 euros pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 4 millions d'euros). M. Poirier prendra ses fonctions le 2 octobre 2017. Il cumulera les responsabilités de directeur de l'ÉPIC et de chef d'exploitation.

Le 21 juillet devant le conseil municipal, profitant d'une question posée par Marie-Christine Carrara, Pierre-Yves Bonnivard est revenu sur le départ de M. Beling.

Selon lui, cette séparation (« *d'un commun accord* ») est la conséquence de « dysfonctionnements (...) qui mettaient en cause l'ÉPIC et indirectement la commune (et) relèvent de fautes professionnelles, de fautes de gestion, voire plus lourdes ». Et de donner l'exemple d'un dépassement de 100 000 euros de la masse salariale sur la période d'exploitation alors que celle-ci fut écourtée d'un mois à cause des conditions météorologiques entre le 15 décembre et le 15 janvier. Le maire a aussi indiqué « *avoir été alerté en janvier 2017 par un consultant extérieur, et en mars 2017 par l'agent comptable qui, de ce fait, n'était pas favorable à sa prise de poste* ». Il a précisé que contrairement à ce qu'il avait annoncé le 1^{er} juin, le coût de la rupture amiable du contrat de M. Beling n'avait pas été de 6 000 euros (deux mois de salaire), mais de 9 000 euros alors que M. Beling demandait 24 000 euros (« *heures supplémentaires non justifiées, primes, etc.* »). Il a révélé « *que le conseil d'administration, compétent dans ce cadre, a créé 4 postes permanents alors que l'ÉPIC en compte 5 aujourd'hui, un poste ayant été*

transformé, de fait, en poste permanent suite à une erreur de gestion de M. Beling ». Enfin il a ajouté qu'à l'ouverture de la saison les informations sur sa gestion « *lui avaient été moins restituées et que celles demandées au directeur n'avaient pas été données ou l'avaient été de manière erronée* ».

Un entretien de recadrage du directeur a eu lieu « *juste avant les vacances de février, mais prendre des décisions fortes à ce moment-là auraient mis en péril le domaine de Saint-Colomban et celui des Sybelles* ». On a également appris « *qu'un bilan financier complet sur la période comprise entre le 2 septembre 2016 et le 30 juin 2017* » a été demandée (conclusions rendues à l'automne).

RECTIFICATIF

Nous avons indiqué dans *Le Petit Villarin* numéro 180 (juin 2017) que Nicolas Revol pourrait assumer après le départ de M. Beling, les fonctions de chef d'exploitation. Il nous demande de préciser que cette éventualité ne lui a jamais été proposée contrairement à ce que la formulation, maladroite, de cette information pouvait laisser croire. Il reste cependant adjoint au chef d'exploitation.

LES TERMES DE LA CONVENTION

La nouvelle convention remet tout à plat en résiliant les conventions antérieures (article 1).

L'article 2 récapitule les objets de la convention. Les articles 3 et 4 les explicitent, traitant tour à tour de l'utilisation de la marque « Sybelles », de la promotion commune des Sybelles, de la répartition de recettes.

On peut les résumer ainsi.

Utilisation de la marque « Sybelles »

La Satvac, la Soremet et l'ÉPIC reverseront à la Samso « *une quote-part de leurs recettes encaissées par eux auprès de leur clientèle lors de la vente de forfaits donnant accès aux installations de remontées mécaniques et aux pistes de ski exploitées par la Samso* », fixée « *à 4 % du prix de vente HT des forfaits de toute nature vendus* » par ces trois sociétés.

Pour permettre ce versement, « *chacun des exploitants remettra à la Samso, au plus tard le 30 avril de chaque année, une déclaration portant sur le chiffre d'affaires encaissé par lui au cours de la saison d'hiver précédente et sur le nombre de passages enregistrés sur chacun de ses appareils* ». En contrepartie, le paiement de cette quote-part leur donnera le droit d'utiliser la marque « Sybelles » et ses dérivées (« Destinations Sybelles » et « Portes des Sybelles ») qui appartiennent à la Samso.

Promotion commune des Sybelles

La promotion du domaine relié des Sybelles étant confiée à la société Sybelles.ski, chaque exploitant participera aux frais des opérations de promotion, publicité et autres en versant à cette société 1,5 % de son chiffre d'affaires HT net « *de répartition de recettes, avec une participation individuelle minimum calculée sur une base forfaitaire fixée à 360 000 euros et répartie entre les exploitants au prorata de leur chiffre d'affaires HT net de répartition de recettes* ».

Répartition de recettes

Sur ce point important pour l'ÉPIC, la convention mentionne qu'afin de « *permettre d'atténuer les déséquilibres économiques que va rencontrer l'ÉPIC (...), à titre exceptionnel, et dans le but de faciliter l'intégration, parmi les exploitants du*

domaine relié, de l'ÉPIC de Saint-Colomban-des-Villards, les sociétés Satvac, Soremet et Samso s'engagent à verser à l'ÉPIC » 200 000 euros pour la saison 2017-2018, 150 000 euros pour 2018-2019, et 100 000 euros pour 2019-2020. Soit 450 000 euros sur 3 ans et plus rien au-delà de la saison 2019-2020. (Jusqu'à la saison 2015-2016, la Soremet et la Samso versaient solidairement 150 000 euros à la Satvac qui gérait le domaine de Saint-Colomban. L'hiver dernier, la Satvac, la Soremet et la Samso ont versé solidairement 200 000 euros à l'ÉPIC.)

Ces sommes qui seront réparties entre les 3 sociétés au prorata du chiffre d'affaires de chacune d'elles, seront acquittées pour chaque saison concernée, 35 % au 15 janvier et 35 % au 15 février, le solde étant versé lorsque les sociétés Satvac, Samso et Soremet connaîtront leur chiffre d'affaires respectif de ladite saison.

Sous réserve également « *que le service des remontées mécaniques de Saint-Colomban-des-Villards ait ouvert tous les jours de la saison considérée. Dans l'hypothèse où le service des remontées mécaniques de Saint-Colomban-des-Villards viendrait à fermer en raison du manque de neige, les sommes dues par les sociétés Satvac, Soremet et Samso seraient calculées au prorata du nombre de jours d'ouverture du service des remontées mécaniques de Saint-Colomban.* » Ainsi, dans cette dernière hypothèse, et sur « *une base arrêtée forfaitairement et définitivement à 98 jours d'ouverture par saison d'hiver* », le manque à gagner serait de 2 040 euros par jour fermé pour la saison 2017-2018, 1 530 euros pour 2018-2019 et 1 020 euros pour la saison 2019-2020.

Enfin « *un comité consultatif d'orientation pourra être créé au sein de la société Sybelles.ski qui sera composé du représentant légal de chacune des sociétés (...)* » afin de « *déterminer les principales orientations, et les budgets afférents, de la politique de publicité et de promotion à mettre en œuvre par Sybelles.ski (...)* ».

Cette convention « *prendra fin au plus tard au terme, après éventuels renouvellements, prorogations ou autres, de la DSP consentie au profit de la Samso ou de toute nouvelle convention de DSP qui serait conclue par cette société en suite de la convention actuellement en cours* ».

UN CONSEIL MUNICIPAL DIVISÉ

Les termes de la convention ratifiée par l'ÉPIC ont été présentés au conseil municipal le 30 juin dernier, le maire souhaitant « *connaitre l'avis des conseillers municipaux* » avant que le conseil d'administration de l'ÉPIC ne se prononce le 3 juillet.

Le conseil a paru divisé.

D'emblée Gilbert Pautasso a demandé si la signature d'une nouvelle convention ne remettait pas en cause les discussions sur la clé de répartition. Pierre-Yves Bonnivard a répondu que non...

Cédric Émieux a exprimé son désaccord sur les termes de cette convention et indiqué qu'il partageait l'inquiétude de Gilbert Pautasso quant à la clé de répartition en cas d'engagement pour les trois prochaines années.

Angèle Martin-Cocher, Emmanuel Bellot-Mauroz et Arnaud Jansen-Frasse ont indiqué eux qu'ils s'abstenaient « *compte tenu de l'importance du sujet et de l'heure tardive à laquelle il était abordé sans préavis* ».

Patrick Martin-Fardon a demandé si le texte de cette nouvelle convention était consultable, et Angèle Martin-Cocher de quand dataient ces propositions. Pierre-Yves Bonnivard a indiqué qu'elles avaient été discutées le 23 juin dernier mais que la convention n'était à ce jour ni rédigée ni mise en forme juridiquement dans

l'attente de savoir si ses grandes lignes seraient validées. Patrick Martin-Fardon s'est dit ennuier de cette situation compte tenu du manque d'éléments concrets avancés pour un positionnement attendu dans 3 jours. Bien que Philippe Martin-Cocher ait précisé qu'il s'agissait là de donner une décision de principe, Patrick Martin-Fardon est resté dubitatif.

Aucun vote n'est venu sanctionner cette discussion.

En fin de réunion, la parole a été donnée au public. Jean-Marie Dufour a estimé que l'hypocrisie réciproque devait cesser, et que les choses devaient être dites au sujet des apports côté commune et côté exploitants. Sur la dégressivité des aides proposées dans la convention, Jean-Marie Dufour a dit craindre, même si la commune accepte les 200 000 euros cette année, que l'accord n'ait pas forcément encore cours l'année prochaine.

Martine Paret-Dauphin pour sa part a posé deux questions : qu'est-ce qui peut justifier la participation financière des exploitants ? Réponse : Saint-Colomban fait partie du domaine des Sybelles et leur permet de garder le forfait Sybelles ; si l'ÉPIC ne signe pas la convention, le domaine skiable de Saint-Colomban se trouvera-t-il exclu du domaine des Sybelles ? Réponse : oui.

« Une commune qui n'investit pas, est une commune morte »

Peu avant le début de la réunion (14 août à la salle des fêtes), une personne assise presqu'au fond de la salle pense à voix haute : « C'est démodé ce genre de réunion, ça ne se fait plus, on tweete maintenant. Même Macron tweete. » Deux heures plus tard, ces propos surprenants paraissaient fondés : un tweet (« gazouillis » en anglais...) de 140 signes aurait effectivement suffi pour résumer ce que les élus de Saint-Colomban avaient à dire... Ils étaient cinq : Pierre-Yves Bonnivard, Cédric Émieux, Arnaud Jansen-Frasse, Marcel Malburet et Philippe Martin-Cocher. Les deux adjoints étaient absents : Patrick Martin-Fardon pris par son travail de restaurateur en cette veille de 15 août, et Gilbert Pautasso, délégué ce jour-là pour s'occuper de la « sécurité de la fête du lendemain et de celle du col » programmée une semaine plus tard...

Une règle fut posée d'emblée par le maire : « Ne posez pas 3 ou 4 fois la même question, car on vous fera 3 ou 4 fois la même réponse. La critique : oui, la polémique : non. » Inutile de creuser donc...

Dans une introduction de 45 minutes, Pierre-Yves Bonnivard a commencé par indiquer qu'il ne fallait plus considérer la commune comme une commune riche. Exemples : les dotations de l'État qui baissent, et notamment la DGF qui serait passée de 100 000 euros il y a 2 ans à 90 000 euros cette année pour « bientôt être négative » (comprendre : c'est la commune qui va donner de l'argent à l'État pour redresser les finances publiques).

Cette réalité est incontestable. Mais la commune de Saint-Colomban reste cependant relativement « riche » comparée aux communes de même importance avec le produit du foncier bâti de Grand Maison qu'elle encaisse seule (ce n'est plus la commune qui touche la TP du barrage de Grand Maison, c'est la 4C qui l'encaisse et à des montants inférieurs à ceux du passé depuis une réforme de cette taxe favorable aux entreprises).

Pour tenir compte de cette nouvelle situa-

tion financière « et retrouver une capacité de fonctionnement », le conseil municipal « a entrepris des efforts pour rationaliser le travail (...) ». « On redresse, on restructure, on remet de l'ordre notamment depuis la fin 2014. » Exemple : lors du passage de la transformation de la CCVG en 4C, « on est passé de 4 à 2 secrétaires ».

Sur l'EPIC, le maire a rappelé les chiffres, connus, du premier budget qui court sur 16 mois et laisserait un déficit de 0,6 million d'euros comblé par deux aides communales de 300 000 euros (en 2016 et en 2017). Affirmant que « le directeur est le seul responsable juridique de l'entreprise », il a souligné que « certes il y avait un conseil d'administration, mais [il ne donnait que] les grandes lignes ». Cet hiver, « on a réalisé un chiffre d'affaires de 400 000 euros aux caisses propres de Saint-Colomban. Les chiffres de la Satvac étaient plus bas. » (...) « On travaille sur des périodes de plus en plus courtes. Il y a 4 ans on allait du 15 décembre au début avril, il y a 2 ans on a perdu Noël et le Nouvel an, et cette année on a commencé le 15 janvier. Sans compter qu'on ne peut plus faire de neige quand ce serait nécessaire car il n'y a pas assez de périodes froides... »

Concernant la construction de locaux commerciaux en projet à Nantchenu, un permis de construire a été déposé en juillet. Cette opération (« C'est une option stratégique. ») qui se fera sur 2 ans est estimée à 1,8 million d'euros HT. On trouvera là des surfaces commerciales (2 à 4 commerces), un restaurant de 60 couverts, et 3 logements pour les saisonniers. Au Mollaret « on travaille pour que la 2^e tranche de 76 lits non encore meublés ouvre dès cet hiver, et on discute avec un organisme pour reprendre la 3^e tranche sinon les promoteurs la raseront ».

Sur l'agriculture, Pierre-Yves Bonnivard s'est défendu : « On nous reproche de trop en parler mais c'est important car il y a des projets d'installation sur la commune et ceux qui ont la traite travaillent 7 jours sur 7 et ne sont pas aux 35 heures. » « Si vous avez des

terrains laissez-les à ces agriculteurs qui les veulent car c'est bon pour le déboisement et ça contribue à réduire les avalanches. » « Et puis il y a le loup : l'an dernier le GAEC de la fia a subi 24 attaques et perdu plus de 200 brebis, et hier soir un loup a été tué sur l'Ouillon et 3 ont été observés. Mais nous sommes conscients, nous les élus, qu'il va y avoir des problèmes de sécurité civile. »

Pierre-Yves Bonnivard a conclu son exposé par les travaux : « On est cette année sur le secteur de La Pierre qu'on va faire à fond, et ailleurs dans la commune on interviendra seulement pour boucher les trous. Même si la réglementation a changé et que maintenant on ne doit plus toucher aux cours d'eau, il y aura aussi des travaux importants à Lachal en lien avec les crues du Glandon, notamment pour la sécurité du pont de Lachal et sous les maisons de Lachal, de la maison Tronel-Peyroz à la maison Émieux. Par ailleurs des études sont en cours. »

La parole a ensuite été donnée à la salle (une centaine de personnes).

Joël Nicolas et Daniel Émieux ont posé le problème des crues du Glandon dans la traversée de Lachal, expliquant, en substance, que leur niveau menace les habitations en raison du lit du torrent qui ne cesse de monter notamment à cause de la retenue qui empêche les matériaux de s'écouler librement. Daniel Émieux a estimé « qu'il y avait là un problème énorme de sécurité à long terme », et demandé : « Ne faut-il pas envisager d'arrêter l'exploitation de cette retenue ? » « Non, a répondu le maire. Pour la Flhy, cette retenue est la plus grande qu'ils aient et la plus rentable. » Sur ce sujet, Philippe Martin-Cocher a indiqué : « L'an passé, une étude du RTM demandait de réparer le pilier de l'ancien pont de Lachal, c'est fait, et de couper des arbres, ça sera fait à l'automne. » ; et le maire, tout en regrettant : « Avant on touchait une TP mais aujourd'hui on n'a plus rien. », a promis : « On va mettre la pression sur la DREAL et si c'est nécessaire une réunion avec les habitants de Lachal peut être envisagée. » (lire page 14).

Colette Bouchet-Flochet a demandé ce que proposaient les élus au sujet du bâtiment G de La Perrière qui va « fêter » l'an prochain son vingtième anniversaire. Pierre-Yves Bonnivard : « Les promoteurs ne sont pas compétents aux Villards. Un arrêté municipal a été pris par Maurice Bozon pour faire des travaux. Ils ont été faits. On en n'est pas encore à l'insalubrité publique, donc on ne peut rien faire. »

Marie-Christine Carrara s'est interrogée : « On a des bâtiments en ruine, il manque des lits, les finances ne sont plus ce qu'elles étaient. Est-ce bien raisonnable dans ces conditions de construire ce bâtiment au pied des pistes ? » Pierre-Yves Bonnivard a été direct : « C'est un cercle vicieux : une commune qui n'investit pas c'est une commune morte. Et pour cela on se donne les moyens d'investir. Depuis 2014 on fait des réductions de dépenses : par exemple en 2017 on a économisé 200 000 euros sur le fonctionnement par rapport à 2016. » Et Philippe Martin-Cocher de préciser : « Un audit financier va être fait sur la période 2013-2017 et un cabinet juridique et financier sera pris pour monter le dossier des commerces à Nantchenu. »

A la question d'une personne qui demandait à propos du restaurant s'il y avait des projets précis « car il y a une supérette (...) qui n'est pas florissante », le maire a répondu : « Il n'est pas nécessaire de faire ici un débat sur les commerces car il y aura autant d'avis que de gens présents. » (mais si

tout le monde est d'accord, pourquoi un débat ?) ajoutant, énigmatique, : « Un commerce ça dépend de celui qui le tient. » Pour Arnaud Jansen-Frasse : « faire un commerce à La Pierre c'est une réponse à une demande des clients ».

La discussion aurait pu prendre un tour plus passionnant avec l'intervention de Laurence Pichon-Dubois : « Faites des choses pour l'été. Le télésiège de l'Ormet ne monte pas les jeunes vététistes ; ça ne fonctionne pas. Pourquoi ? » ; – Pierre-Yves Bonnivard : « Ouvrir le télésiège l'été, ça a un coût et ça va rapporter quoi ? Sans parler de la sécurité. » ; – Laurence Pichon-Dubois : « Donc on ne fait rien ! » ; – Pierre-Yves Bonnivard : « On fait avec nos moyens. » Et le débat a tourné court.

Des questions plus factuelles ont été posées concernant la couverture du réseau numérique pour lequel les élus n'ont que peu de ressources et qui est un handicap (lire page 14), sur l'enfoncement des réseaux secs à Lachenal (« Oui, il y aura la possibilité de mettre la fibre optique en même temps. »), et sur de l'enrobé à étaler et des barrières à poser sur des trottoirs au Chef-Lieu.

Puis une question de Dominique Chaine (« Les pénalités, c'est fini ? ») a permis au maire de préciser qu'il y avait encore une affaire en cours de jugement « sur le fond, pour 1 million d'euro », et que « malgré cela nous avons eu 2 réunions avec les sociétés exploitantes en juin. On arrive parfois à discuter avec Alexandre Maulin. Nous, on vise l'intérêt général. »

C'est alors que Jacques Maurino, membre du conseil d'administration (CA) de l'EPIC, est intervenu de manière tonitruante pour apporter des réponses claires nettes à des questions qui n'avaient pas été posées... : « A l'EPIC on est dans d'énormes difficultés : la billetterie ne couvre pas les salaires. Il faut 41 personnes pour tourner, on ne peut pas faire avec moins. Chaque station garde sa caisse. Il faut que les gens qui skient aux Villards achètent le forfait à Saint-Colomban. Le front de neige, je suis contre mais on ne peut pas faire autrement. Il faut multiplier par 3 la billetterie. L'espérance de vie de l'EPIC est entre 2 et 5 ans, c'est tout ! » Dans cette intervention qui fut applaudie on aura relevé cette affirmation : « Chaque station garde sa caisse » qui indique où en est le règlement de la question de la clé de répartition posée depuis 2 ans par la commune...

Pierre-Yves Bonnivard a ensuite repris la parole pour concéder : « Pour que Saint-Colomban reste dans les Sybelles, c'est le contribuable qui doit payer. », et tempérer son collègue du CA : « Tout ne peut pas se dire au niveau de l'entreprise. » D'où cet échange :

– Julien Donda : « Pourquoi on ne sait pas tout ? » ; – Jacques Maurino : « Clause de confidentialité de l'entreprise. » ; – Julien Donda, apostrophant le maire : « Finalement tu es venu nous dire que tu ne pouvais rien nous dire ! »

« Rien », c'est sans doute exagéré. Ainsi en toute fin de réunion, Pierre-Yves Bonnivard a-t-il indiqué, répondant à Stéphan Pezzani qui demandait : « Que comptez-vous faire de la maison Girard-Buttaz, de l'ancien garage de la dameuse, de La Perrière qui ne se loue pas, etc. », qu'un gestionnaire voulait reprendre la résidence de La Perrière en contrepartie de sa remise en état. Une bonne nouvelle qui éviterait de vendre ces appartements (certains le souhaiteraient) car, comme l'a fait remarquer Jacques Maurino : « On ne vend pas des lits chauds pour des lits froids, et en plus ça ne se vend pas ! »

DOMAINE SKIABLE DE SAINT-COLOMBAN

Des forfaits à prix cassés avant le 15 novembre

La station de Saint-Colomban ouvrira le 16 décembre 2017 et fermera le 2 avril 2018 (les autres stations des Sybelles fermeront 3 semaines plus tard).

Pour le domaine skiable de Saint-Colomban, le forfait « 4 heures consécutives » (qui remplace le forfait demi-journée) coûtera 23,10 € (20,20 € pour les enfants et les plus de 65 ans). Ce forfait débute au premier passage d'une borne. Le forfait journée coûtera 25,90 € (22,50 € pour les enfants et plus de 65 ans). Une différence de prix qui n'incitera pas à l'achat d'un forfait « 4 heures consécutives »... Le forfait journée Sybelles, au départ de Saint-Colomban, coûtera 44,20 € (37,70 € pour les enfants et plus de 65 ans). Pour les détenteurs d'un forfait saison ou séjour, les extensions coûteront 28,10 € (1 jour).

Pour le forfait saison, Saint-Colomban propose 4 tarifs en fonction de la date d'achat (2 tarifs seulement dans les autres stations Sybelles) : 299 euros jusqu'au 15 novembre (279 euros pour les enfants et plus de 65 ans) ; 320 euros jusqu'au 3 décembre (279 euros) ; 448 euros jusqu'au 15 décembre (390,60 €). Après l'ouverture (16 décembre) le forfait sera vendu plein tarif 640,80 € (558 euros). Le forfait saison Sybelles coûtera 553 euros jusqu'au 10 décembre (472 euros pour les enfants et plus de 65 ans), puis 1 106 euros après (942 euros). La gratuité reste valable pour les plus de 75 ans, pour Saint-Colomban et les Sybelles.

Pour les détenteurs d'un forfait saison 2016-2017, la remise de fidélité sera de 40 euros à Saint-Colomban (50 euros dans les autres stations), une différence que la direction de l'EPIC justifie en disant que la durée de la saison a été – un peu – allongée. Le forfait journée du samedi coûtera 20 euros pour les Sybelles (tarif identique à l'an passé). Celui de Saint-Colomban restera lui aussi constant (12 euros) alors qu'il avait été un temps envisagé de l'augmenter, une décision qui aurait bien pu faire diminuer les ventes de ce type de forfaits en faveur de celui des Sybelles.

Enfin, il n'y aura pas à Saint-Colomban comme ailleurs dans les Sybelles une journée gratuite le vendredi précédent l'ouverture. Mais une opération (« 1^{er}s sur les pistes ») permettra les 16 et 17 décembre (sauf à Saint-Colomban, pas encore ouverte...), avec un forfait Sybelles adultes 6-7 jours acheté, de bénéficier gratuitement d'un forfait identique pour les enfants (jusqu'à 11 ans).

Christophe Mayoux

Microcentrale sur le Merlet : la municipalité joue la transparence

Comme certaines fois cet été, la salle du conseil municipal de Saint-Alban était trop exigüe ce 22 septembre pour accueillir les près de soixante-dix personnes présentes à la réunion publique organisée par la municipalité sur le projet de création d'une microcentrale hydroélectrique sur le torrent du Merlet.

En introduction, le maire, Jacqueline Dupenloup (accompagnée des élus municipaux Daniel Quézel-Ambrunaz, Nicole Roche et Annie Bordas, Jean Bijasson et Gilberte Giscard excusés), restituait l'objectif de la réunion : « *fournir aux habitants une première série d'informations sur le projet* ».

Fin avril, début mai 2017, la mairie a été contactée par M. Adisson (Compagnie des Hautes Chutes de Roques, CHCR), qui a été le partenaire privé des communes de Saint-Étienne-de-Cuines et Saint-Alban dans la création de la microcentrale sur le Bacheux portée par la SEM mixte les Forces du Bacheux. La CHCR en assure l'exploitation. La société Nouvelles Énergies Hydrauliques (NEH), maison-mère de la CHCR, gère 18 centrales hydroélectriques produisant 300 GWH, représentant, hors chauffage, la consommation de 100 000 foyers.

M. Adisson a signalé à la commune l'appel d'offres lancé par le ministère de l'environnement, devenu depuis celui de la transition écologique et solidaire, dans le cadre du développement de la petite hydroélectricité. La réponse à cet appel d'offres comprenait une première étape : le dépôt d'un pré-cadrage environnemental avant le 14 août 2017. Ce pré-cadrage environnemental doit recevoir un avis positif du ministère pour que soit monté ensuite, pour le 31 janvier 2018, le dossier de réponse à l'appel d'offres. Le 16 juin dernier, le conseil municipal a accepté le projet de pré-cadrage, porté par une SEM en cours de création, dans la mesure où la conduite de ce dossier n'engage pas financièrement la commune.

Cette réunion publique était faite pour recueillir les réactions des habitants que le conseil municipal s'est dit prêt à prendre en compte. Selon Jacqueline Dupenloup, « *il devra aussi avec tout le sérieux nécessaire travailler autour de trois points : 1) l'examen de l'encadrement législatif et réglementaire autorisant la création des SEM, en tenant compte des textes les plus récents ; 2) l'examen du montage financier devant permettre l'opération, en respectant totalement les intérêts de la commune à court, moyen et long terme ; 3) l'examen de l'intérêt environnemental et écologique de la création d'un tel équipement. (...) La commune sera engagée au vu des réactions que nous enregistrerons ce soir, mais aussi au vu de l'analyse la plus complète possible des 3 éléments ci-dessous.* »

La parole fut ensuite donnée à Frank Adisson, Jean Éric Carré, et Céline Martinet, respectivement président, directeur et ingénieur environnemental de la société NEH. Celle-ci (en charge du dossier de pré-cadrage) présente un diaporama, chaque participant pouvant intervenir, autour de chaque diapositive, pour exprimer suggestions, objections, réserves, craintes ou propositions. (Une pétition circule aux Villards, les signatures étant apposées sous la formule « *Non à la centrale du Merlet* ». Elle n'a pas été remise ce soir-là.)

Le projet, tel qu'il résulte de la préétude (et non du calage définitif), comprend : au niveau des Granges, à 1 700 m, sur terrain communal, une prise d'eau au fil de l'eau (pas de barrage, un dispositif de captage de type de celui de la combe du Bacheux mais de dimension un peu plus modeste) ; des Granges à l'Échaut, une conduite forcée enterrée sous la piste existante et sous une petite portion du sentier pédestre ; jusqu'au pont du Merlet sur la D927 E, une

conduite forcée enterrée sous l'ancienne piste agricole qui permet l'accès au réservoir d'eau potable des Perrières ; un bâtiment microcentrale installé soit au niveau du pont du Merlet sur la D927 E (à 1 050 m) soit au niveau de l'ancien bâtiment moulin-sciérie-centrale de la famille Cartier-Lange Pierre (1 000 m environ) ; si un accord peut être trouvé avec la famille (titulaire d'un droit d'eau), la réhabilitation de cet ancien bâtiment pourrait être étudiée, à visées pédagogique et touristique ; restitution de l'eau, dans les deux cas, au-dessus du captage EDF ; puissance installée : 3,5 MW, production attendue : 12,6 GWH ; ligne électrique enterrée.

Le débit réservé (débit minimal restant dans la rivière entre la prise d'eau et la restitution des eaux en aval de la centrale, visant à assurer la vie biologique) doit être égal à 10 % du débit annuel moyen. Il est prioritaire sur toute exploitation du torrent. Jacqueline Dupenloup a indiqué que la première demande de la commune serait d'augmenter ce débit réservé du volume nécessaire au maintien de l'eau des fontaines publiques (18 dans la commune et 23 branchements de particuliers sur ce réseau d'eau non potable puisée directement dans le Merlet pour alimenter le réservoir du Premier-Villard, rive gauche, et un réservoir desservant les autres hameaux, rive droite). « *Les fontaines ont un intérêt patrimonial et fonctionnel élevé. En 2020, la compétence eau potable sera transférée obligatoirement à la 4C. La commune pourra garder sa compétence sur l'eau non potable, mais aura intégralement à sa charge l'entretien du réseau, qu'il sera intéressant de faire assurer par la SEM.* »

L'équipement étant comparable à celui du Bacheux, le maire a donné des éléments chiffrés sur les finances de la SEM les Forces du Bacheux : l'investissement nécessaire pour la création de la centrale (terrains, constructions, installations techniques, matériel et outillages industriels) s'est élevé à 5,50 millions d'euros, couverts intégralement par un emprunt contracté par la SEM et courant sur 15 ans. Cet emprunt représente actuellement 4,32 millions d'euros du passif de la société. Le compte de résultats 2016 a dégagé un résultat net de 203 136,38 €, avec des produits d'exploitation pour 1 014 732,20 €, des charges pour 543 315,93 € incluant gestion et personnel, dotation aux amortissements, assurances..., un impôt sur les sociétés pour 101 653 €, les intérêts des emprunts pour 155 159,74 €. 110 000 euros de dividendes ont été versés aux actionnaires, soit 25 300 euros pour Saint-Alban qui a 23 % des parts (28 % Saint-Étienne-de-Cuines, 49 % la société CHCR). 93 136,38 € ont été affectés à une réserve permettant le financement de réparations éventuelles sur l'installation.

Le calendrier potentiel du projet serait le suivant : remise du dossier de réponse à l'appel d'offres le 31 janvier 2018 ; désignation des lauréats de l'appel d'offres : juin 2018 ; étude d'impact : été 2018-été 2019 ; dépôt du dossier d'autorisation : fin 2019 ; enquête publique : été 2020 ; réalisation : 2020-2021.

L'assistance a soulevé plusieurs interrogations au cours du débat. Elles portent d'abord sur la qualité de la vie piscicole dans le tronçon court-circuité. L'échange avec l'Amicale des pêcheurs de l'Arc doit être approfondi, des divergences existant : des pêcheurs de la vallée faisant état pour le torrent du Bacheux d'une diminution drastique du nombre de poissons dont la taille permet le prélèvement, une analyse sérieuse des relevés faits à l'amont de la prise d'eau et au Pont des Reisses est à conduire. La SEM, elle, indique à l'inverse une influence à tendance positive de l'existence d'un tronçon court-circuité sur

la vie biologique, tout en pointant une grande variabilité d'une année sur l'autre, en fonction des conditions climatiques.

L'étude d'impact environnemental qui sera conduite devra prendre en compte aussi la question de l'eau potable, avec une analyse hydrologique des connexions souterraines (par exemple, la source alimentant le Pied des Voûtes et une partie de la commune de Saint-Étienne-de-Cuines est-elle ou non une résurgence du Merlet ?).

Le descriptif de la création des ouvrages (conduite enterrée, emprunt des pistes existantes sur la quasi-totalité du linéaire) comme des ouvrages eux-mêmes (canal de dévalaison piscicole, absence de sédiments) n'aura sans doute pas été de nature à rassurer les personnes qui jugent qu'il ne faut en aucune façon toucher au torrent, ce qui « *est un argument entendable* » (Frank Adisson), mais que la municipalité ne souhaite visiblement retenir qu'après une étude sérieuse des 3 points cités en introduction.

Sur la question foncière : les terrains sous lesquels passerait la conduite sont communaux jusqu'au réservoir des Perrières, privés en dessous de ce réservoir. Une servitude de passage est demandée pour la durée de l'autorisation (40 ans), la société ayant obligation de restituer le chantier en l'état. Dans la pire des situations, si beaucoup de propriétaires s'opposent au passage, une SEM permet le recours à une DUP, avec indemnisation des propriétaires. Jacqueline Dupenloup souhaite cependant qu'on puisse construire un projet

suffisamment consensuel pour éviter cette procédure. Elle indique qu'elle « *comprend que la possibilité pour une SEM incluant un partenaire privé de recourir à une DUP puisse choquer* », mais que « *c'est aujourd'hui totalement légal* ».

Reste donc, pour la commune, la nécessité incontournable d'approfondir l'intérêt économique de l'opération, et la nature du montage financier porteur.

Le fonctionnement de la microcentrale du Merlet permettrait de compléter l'emploi à mi-temps existant pour celle du Bacheux. L'investissement global de démarrage serait l'équivalent de celui de cette microcentrale (entre 5 et 6 millions d'euros). La société NEH propose d'apporter cet investissement et la caution solidaire sur 100 % de l'emprunt, et la répartition suivante des actions : 50,1 % des parts pour la commune, 49,9 % pour la société NEH. Les dividendes réalisés pourraient s'évaluer à 55 000 euros par an pendant la période d'amortissement de l'emprunt puis augmenter de façon substantielle. Mais : « *Si être retenu à l'appel d'offres signifie une garantie de prix de revente à EDF pour 20 ans, qu'en sera-t-il ensuite ?* »

Toutes ces données doivent être approfondies et approuvées par le conseil municipal. A la proposition d'un référendum, le maire a répondu : « *Pourquoi pas, mais il faut savoir que, par exemple, la population peut se prononcer favorablement et la commune refuser néanmoins le projet, au vu des études menées sur les points évoqués en introduction.* »

INTERNET

La vallée des Villards : « une zone abominable »

Le panneau « Bienvenue en zone blanche » fleurit à l'entrée de nombreuses communes françaises. Dans la vallée des Villards, il serait formulé plutôt ainsi par les élus : « Bienvenue en zone abominable ». Le terme prêtera à sourire. Pourtant. Lors de la dernière réunion publique de la 4C, Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, soulèvait les difficultés d'accès à Internet et les fréquentes coupures de téléphone. « *Saint-Alban, n'est pas reconnue en zone blanche, Saint-Col, oui. Pour autant, dans les deux communes près de 300 foyers rencontrent des difficultés de connexion ; des dysfonctionnements aux heures de pointe. Nous ne sommes pas en zone blanche, je confirme. Nous sommes en zone abominable.* » Un avis partagé avec Pierre-Yves Bonnivard le maire de Saint-Colomban.

Une démarche a été effectuée en février 2016, auprès des opérateurs. Seul Orange a fait le pas de rencontrer les élus villarins en la personne de Jérôme Capron, directeur des relations collectivités locales Pays de Savoie. « *En cas de dysfonctionnement, un numéro vert est réservé aux élus et services municipaux.* » Pour Jacqueline Dupenloup, « *la connexion est un critère de choix de destination des vacances, et le jour qu'il n'y a pas Internet en mairie, ma secrétaire est au chômage.* »

Au sommet de l'Ormet, l'ouverture de la 3G a été effectuée par SFR, Bouygues et Orange. Mais les élus, les artisans et commerçants villarins sont septiques quant à une réelle connexion. Pour passer un simple appel téléphonique la centrale du Bessy peut fournir mais manque de puissance en heure de pointe. L'entretien des lignes téléphoniques est souvent mis en cause. Jacqueline Dupenloup a soulevé le problème. « *Depuis la privatisation de France Télécom, Orange n'a plus la responsabilité d'élaguer, elle incombe au pro-*

priétaire de l'arbre. Le maire a aussi autorité de police pour l'élagage. Dans la réalité c'est plus compliqué en zone de parcellaire montagnard, la recherche des propriétaires est difficile, voire dans certains cas impossible », réplique Jacqueline Dupenloup. La 4C programme le passage à la fibre optique pour les dix prochaines années et estime son coût à plus d'un million d'euros.

En attendant, que font les artisans ou commerçants qui ont absolument besoin d'une connexion Internet ? Le charpentier, Julien Donda galère : « *Du 3 au 10 août je n'ai pas pu ouvrir de mail. Quand ça va mal, je prends mon ordinateur et je descends dans la vallée pour mes factures électroniques.* » Idem pour Benoît Ferroud de BNT Création, dont 80 % du travail passe par Internet. L'ébéniste Simon Cartier-Lange ne peut faire de transaction, échanger des données avec ses clients, effectuer des paiements par carte bancaire.

Dans la première quinzaine d'août, Saint-Colomban fut trois demi-journées aux abonnés absents. Selon Julien Donda, un réseau 4G avec répartiteur peut débloquer la situation. Son papa, comptable à Saint-Alban-des-Villards a réglé le problème via une antenne satellitaire au coût de 1 000 euros. La fibre actuelle n'est pas fiable. Les plans d'urgences sont légions. La connectivité est un nouvel objectif du cadre européen. « *Tous les Européens devraient être connectés à Internet haut débit partout en s'assurant d'avoir la plus large couverture dans les zones où les citoyens, vivent, travaillent, se réunissent et voyagent.* » Dans la vallée des Villards, ce n'est pas gagné.

Henri-Marc Gauthier (*)

(*) N.D.L.R. : Nous remercions Henri-Marc Gauthier et le Dauphiné libéré de nous avoir permis de reproduire cet article paru dans l'édition du 2 septembre 2017.

SAINT-ALBAN

Séance du
30 juin 2017

Absente : Annie Bordas.

Le compte rendu de la réunion du 19 juin 2017 est adopté.

Alpages du Merlet

Le 29 juin, un état des lieux de la combe du Merlet a été dressé en présence de Cyrielle Leroy (Société d'économie alpestre), Françoise Darves-Blanc (éleveuse) et Daniel Quézel-Ambrunaz, afin de préparer la convention pluriannuelle d'alpage concernant ce secteur. L'intégration ou non de l'assise foncière de la piste dans cette convention, des Granges jusqu'à La Vieille Route, se pose en lien avec des questions juridiques de responsabilité. L'article 2 de l'arrêté du 4 décembre 2014 réserve la circulation aux véhicules utilisés à des fins professionnelles d'exploitation, de gestion et d'entretien des espaces naturels. Un apiculteur tirant revenu de la vente de son miel est

considéré par la commune comme ayant droit à dérogation pour circulation (entre Les Granges et La Vieille Route). Un nouveau rendez-vous a été proposé avec le juriste de la chambre d'agriculture, en compagnie de l'éleveuse, pour tirer au clair le positionnement de la piste dans la convention pluriannuelle d'alpage, ses conditions d'entretien et la validité, au regard de ces éléments, des conventions existantes. La rédaction de cette convention pluriannuelle n'étant pas finalisée, le conseil a reconduit les commodats (prêt à usage gratuit) jusqu'au 31 octobre 2017, tant pour l'exploitation ovine (Françoise Darves-Blanc) que pour l'implantation de ruches (Michel Favario).

► **SÉNATORIALES.** Suite à la démission de Michel Bouvard (non cumul des mandats), des élections partielles ont eu lieu le 24 septembre (Martine Berthet, maire d'Albertville a été élue). Jacqueline Dupenloup (Saint-Alban) et Pierre-Yves Bonnivard (Saint-Colomban) ont participé à cette élections comme grands électeurs de leur commune.

Séance du
4 août 2017

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 30 juin 2017 est adopté (4 voix pour, Annie Bordas, absente à cette séance ne prenant pas part au vote).

1 – Déneigement

Le conseil municipal accepte le principe du regroupement de commandes avec la commune de Saint-Colomban pour la réalisation des travaux de déneigement sur 3 hivers (2017-2018 à 2019-2020). Il y a 3 lots de déneigement et salage soumis à l'appel d'offres : pour les chemins, pour les parkings, pour les routes communales.

2 – Régulations
du bornage du Glandon

L'unité de production Alpes d'EDF exploite l'aménagement hydroélectrique du Glandon comme concessionnaire, conformément à la concession approuvée par le préfet le 3 janvier 2008. Le conseil municipal valide une convention pour régler les modalités techniques et financières de l'occupation des

dépendances immobilières du domaine public de la commune de Saint-Alban, par la galerie de tréfonds, la conduite forcée du Merlet et la conduite du Brunet, ouvrages publics du domaine public hydroélectrique. Cette convention règle les relations entre les deux utilisateurs du domaine public, tant en termes de maintien en état de la voirie que de travaux ou d'informations réciproques, sans suprématie des travaux sur le domaine communal de la commune et sur les ouvrages hydroélectriques d'EDF et réciproquement ; ces deux catégories d'ouvrages devant être techniquement compatibles.

3 – Travaux

• Le goudronnage du chemin du Bessay, de la chapelle à la bouche d'incendie, et l'enrobé bicouche, de la bouche d'incendie jusqu'au bas du village, seront effectués à l'automne.

• Placecette Pied des Voûtes : le devis pour la pose d'un enrobé bicouche a été signé le 29 juillet dernier. L'entreprise procédera aux travaux cet automne.

• Permis de construire Boechat (parcelle du Pied des Voûtes) : le contrôle effectué sur le terrain fait apparaître une conformité entre le permis de construire et les travaux de terrassement réalisés à ce jour.

• Écoulement des eaux de pluie au Bessay : de la limite entre Saint-Alban et Saint-Colomban et les premières maisons du hameau, les eaux de pluie suivent la pente naturelle de la route départementale et s'infiltrent dans une maison d'habitation. Une cunette (de 85 m environ) pour canaliser ces eaux est à l'étude.

• Entre la passerelle de la Mollaret et le pont des Moulins, à la demande de la commune, l'ONF a nettoyé le lit du Merlet en levant les arbres tombés, pour supprimer les embâcles. L'accès au torrent, pour les pêcheurs, est devenu un peu plus difficile, les troncs billonnés étant restés sur la rive. L'essentiel était cependant de nettoyer le torrent afin d'éviter qu'il ne sorte de son lit en cas de crue.

• Chemin entre le Bessay et le Planchamp : il va être fauché par les agents techniques de la commune, ce qui évitera aux promeneurs de devoir emprunter une portion de route entre les deux hameaux.

4 – Bâtiment mairie-gîtes

Les subventions suivantes ont été accordées : DETR (État, 112 530 euros), Espace valléen (Région, 135 000 euros), hébergements touristiques marchands (conseil départemental, 12 000 euros, FDEC (conseil départemental, 96 000 euros). Soit un total de 355 530 euros pour un montant escompté de 440 020 euros. Bien qu'il manque 84 490 euros, le conseil municipal dé-

cide de lancer la consultation des entreprises qui confirmera l'estimatif établi par le maître d'œuvre, et de prendre contact avec les établissements bancaires (étude de l'ouverture d'une ligne de trésorerie convertible en emprunt).

5 – Questions diverses

• Forêt. Le conseil municipal approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2018 et la proposition de l'ONF de reporter les coupes prévues sur l'année 2020, le volume de bois à couper et sa situation géographique (parcelles A et B de forêt non desservies par la piste et très rocheuses) ne permettant pas une exploitation viable en 2017.

• Combe du Merlet. Le conseil municipal valide la convention de prêt à usage, pour la saison d'estive 2017, de 24 parcelles situées section A pour Françoise Darves-Blanc et de 2 parcelles situées même section pour Michel Favario.

• Considérant le nombre croissant de réclamations et de plaintes de résidents et vacanciers faisant état de dysfonctionnements de la connexion Internet et des difficultés de communications téléphoniques via les mobiles sur le territoire communal, considérant que cet état de fait est de nature à entraîner l'installation de jeunes professionnels dans la commune et plus largement dans la vallée des Villards, considérant que des situations d'urgence ne peuvent être traitées, le conseil municipal alerte solennellement les pouvoirs publics sur cette situation inéquitable, lourdement préjudiciable pour la commune de Saint-Alban et ses habitants (*lire page 14*).

• Le conseil municipal valide un avenant à la convention de délégation d'exploitation du commerce multiservices *Le Triandou*, portant sur la périodicité d'encaissement des redevances. La redevance pour le commerce et la redevance spécifique pour les 5 appartements meublés seront payées trimestriellement à terme échu (et non plus mensuellement et semestriellement)

• Dans un souci d'égalité de traitement des demandes communales, le Sirtomm a fait savoir qu'il cessait dorénavant de mettre à disposition dans les communes des bennes visant à permettre aux administrés de déposer des déchets verts.

• Les circuits du patrimoine (action menée par le Sivav dans le cadre du programme Espace valléen) : une première réunion le 31 juillet a permis l'ébauche de 2 circuits « patrimoine » sur les Villards. D'autres réunions suivront avant validation de ces circuits qui pourraient être référencés en 2018.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE VILLARIN

Les projets pour les 10 prochaines années

En juin dernier, le Syndicat du pays de Maurienne a contacté les communes (et les groupements de communes) de Maurienne dans le cadre « de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT) pour recenser les intentions de projet de développement touristique existant sur les communes pour les 10 prochaines années ».

Le SCoT est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes (ici la Maurienne), un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

Pour chaque projet, des fiches étaient à renseigner qui comprenaient 3 rubriques principales : qui porte le projet ? ; à quel horizon est prévue sa réalisation (2-3 ans ? ; 5 ans ? ; 10 ans ?) ; quelle est sa priorité à 10 ans sur une échelle allant de 1 (urgent) à 5 (lointain) ?

La commune de Saint-Alban a mentionné 3 projets dont un seul (réhabilitation du bâtiment mairie-gîtes) est programmé :

• Réhabilitation du gîte communal des Jouvières. Ouverture été 2019. Consultation des entreprises début 2018 pour démarrage du chantier en avril 2018.

Analyse Asadac : « *Compte tenu du caractère rural de la commune et du constat de carence de l'initiative privée en matière d'hébergements marchands, la commune peut légitimement intervenir pour la réhabilitation des gîtes.* » Volonté d'accueillir au printemps et à l'automne et sur les « ailes » de saison, en plus des semaines de haute saison.

• Abri d'altitude (projet qui n'est actuellement pas travaillé mais dont l'étude et la réalisation paraissent indispensables dans les années à venir).

• Réhabilitation d'un bâtiment communal (ancien café du Merlet, désaffecté). Projet qui n'est actuellement pas travaillé mais dont l'étude et la réalisation paraissent intéressants dans les années à venir.

La commune de Saint-Colomban a donné 13 projets indiquant pour chacun d'eux (ci-dessous entre parenthèses et dans l'ordre) le porteur du projet, l'horizon de sa réalisation, son urgence :

- Circuits VTT et VTT électriques sur plusieurs communes (Saint-Alban, Saint-Étienne et Sainte-Marie de Cuines) (communes, 5 ans, 2).
- Extension du camping situé à La Perrière (opérateur privé, 5 ans, 3).
- Construction d'hébergements touristiques (600 lits) dans le

secteur de Bassonnette à La Pierre (opérateur privé, 5 ans, 2).

- Réhabilitation de la résidence de La Perrière (commune et opérateur privé, 5 ans, 1).

- Construction d'hébergements touristiques (76 lits) dans le secteur du Mollaret à La Pierre (commune, 3 ans, 1).
- Liaisons des domaines skiables entre Saint-Colomban et Vaujany et connexion de ceux reliés entre les Sybelles et l'Alpe-d'Huez avec 3 ou 4 télésièges (communes ou privés, 10 ans, 5).
- Construction d'hébergements touristiques (250 lits) dans le secteur du hameau de Nantcheno (commune ou opérateur privé, 5 ans, 2).
- Création de commerces et hébergements saisonniers au hameau de Nantcheno (commune, été 2019, 1).

- Parcours pump track (circuit VTT avec modules sur un espace restreint) (commune ou Sivav, 3 ans, 2).
- Aire pour camping-cars en Pouchet (commune, 3 ans, 1).

- Création d'une piste de ski entre les secteurs de La Toussure et Saint-Colomban (commune ou privé, 5 ans, 4).
- Téléporté entre La Pierre et Bellard (à définir, 5 ans, 2).
- Téléporté entre La Téchette, Bellard, le Marolay (opérateur privé, 5 ans, 4).

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

RENAULT MINUTE ETS ARLAUD
Vente de véhicules Neufs et Occasions
Entretien toutes marques
Station de Carburant 24h/24 - Station de Lavage
Assistance dépannage 24h/24
ZA des Grands Prés - Sortie A43 - Ste Marie de Cuines
04 79 56 22 55 - 06 07 33 42 11

DARVES MULTI SERVICES
73130 Saint Alban des Villards
Tous travaux Intérieur et Extérieur
Bois de Chauffage
06 27 01 10 57
darveeric@gmail.com

Les Gîtes Adélaïde
ST COLOMBAN-VILLARD MARTINAN
Meublés label 3 étoiles de 3 à 8 personnes.
Grand jardin - Vue superbe sur la vallée
Chèques vacances - Connexion wi fi internet
Tél. 06 12 32 09 15

SAINT-COLOMBAN**Séance du
30 juin 2017**

Avant l'examen de l'ordre du jour Gilles Guillermard et Mickaël Blossier, agents ONF, présentent le projet d'aménagement de la forêt communale de Saint-Colomban 2017-2036. Ce projet sera discuté ultérieurement.

Puis le maire propose d'observer une minute de silence à la mémoire de Bernard Anselme, maire de Fontcouverte-La Toussiere, récemment décédé.

Enfin, le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 1^{er} juin 2017 (8 voix pour et 1 abstention : Cédric Émieux, absent à cette réunion).

1 - Locaux commerciaux sur le front de neige

Le 28 avril 2017 le conseil municipal a validé l'avant-projet sommaire (APS), et un permis de construire a été déposé le 29 mai 2017. Mais les places de parking prévues en face du bâtiment qui abritera les locaux commerciaux étant situées dans une zone non constructible au Plan de prévention des risques naturels, le projet (qui comprend trois commerces dont un restaurant, et trois appartements) a dû être modifié. Désormais les places de parking, couvertes, sont accolées au bâtiment. Les travaux, estimés à 1,86 million d'euros HT, ne démarreront pas à l'automne contrairement à ceux nécessaires pour le dévoiement des réseaux. Angèle Martin-Cocher, sans remettre en question le projet, estime que le parking couvert attenant au bâtiment n'est pas esthétique. Le maire rappelle les nombreuses réunions de travail (une par mois depuis le mois de septembre 2016) auxquelles tous les élus ont été conviés, et déplore que les questions se posent aujourd'hui alors qu'elles ont déjà

été traitées. Emmanuel Bellot-Mauroz considère comme problématique le rétrécissement de la chaussée que va engendrer l'emplacement de ce parking couvert. Cédric Émieux trouve également inesthétique le parking tel qu'il est présenté. Un petit toit à la façon des parkings de la résidence Goélia lui semble plus approprié. Pour Philippe Martin-Cocher, la pose de toits masquerait trop le bâtiment lui-même et la vue sur le front de neige. Patrick Martin-Fardon demande si tous les frais ont réellement été pris en compte dans l'estimation donnée. Réponse : une étude géotechnique a été réalisée et un surcoût sera peut-être à supporter en fonction de la nature du sol après creusement. Patrick Martin-Fardon estime qu'il serait plus ambitieux que la municipalité œuvre en faveur d'un aménagement global du front de neige avec une vision à plus long terme. En fin de compte, le conseil municipal valide ce nouvel APS (6 voix pour, 1 voix contre : Patrick Martin-Fardon, et 2 abstentions : Emmanuel Bellot-Mauroz et Angèle Martin-Cocher).

2 - Voies communales classées

Le conseil est informé de la nécessité de mettre à jour le kilométrage des voies communales dont la connaissance est nécessaire au calcul de certaines dotations attribuées à la commune. Ces voies communales (uniquement celles entretenues et carrossables) devront être numérotées pour faciliter l'intervention des services de secours, et les élus ont travaillé sur des noms possibles à leur attribuer. Emmanuel Bellot-Mauroz interroge : quelle incidence aura la validation de cette carte pour les voies qui ont été supprimées comme celle qui dessert son habitation à Valmaure par exemple ? Patrick Martin-Fardon suppose une obligation d'entretenir minorée (*sic*). Cédric Émieux propose d'adopter la

carte communale présentée (qui a recensé 9 167 mètres de voies contre plus de 11 000 mètres auparavant, lire ci-dessous) quitte à faire un avenant plus tard si des modifications étaient nécessaires. Le conseil municipal approuve cette proposition. Patrick Martin-Fardon tient à préciser que la suite logique de ce classement sera de mettre en place une signalisation, et Philippe Martin-Cocher ajoute que s'en suivra la numérotation des habitations.

3 - Tarifs des gîtes

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter de 2 % environ les tarifs des gîtes communaux pour les saisons hiver 2017-2018 et été 2018. Également proposée, la possibilité pour la Maison du tourisme, qui gère les gîtes pour le compte de la commune, de mettre en place, au plus tôt dans les douze jours précédant une prise de location, des offres ponctuelles offrant des tarifs promotionnels atteignant jusqu'à moins 30 % du tarif public et pouvant aller jusqu'à la formule : une semaine achetée, une semaine gratuite. Patrick Martin-Fardon propose également qu'une réduction du tarif public s'applique à partir de 2 semaines consécutives de location, comme suit : 5 % de réduction pour 2 semaines consécutives, 15 % pour 3 semaines, 30 % pour 4, 40 % pour 5, 50 % pour 6, et 60 % pour 7 semaines et plus. Les tarifs pratiqués pour les saisonniers sont exclus de ces réductions (les personnels saisonniers de l'ÉPIC du domaine skiable bénéficient, dans le cadre de leur rémunération, d'une prime « vie chère » qui est cumulée avec des tarifs préférentiels de location de leur hébergement). Le conseil municipal approuve l'ensemble de ces propositions tarifaires.

4 - Éclairage public

Le Syndicat départemental d'électricité de la Savoie (SDES) propose une convention pour réaliser des diagnostics sur les installations d'éclairage public. La participation financière du SDES et les subventions pouvant être obtenues auprès d'autres financeurs ne pourront excéder 80 % du montant total du diagnostic, la participation du SDES ne dépassant pas 40 %. Cependant, le coût de ces diagnostics n'est pas connu car il est fonction du nombre de points d'éclairage recensés par le SDES. Dans ces conditions, Cédric Émieux et Patrick Martin-Fardon indiquent qu'il leur est difficile de se déterminer sur cette demande. Finalement le conseil municipal donne son accord de principe pour la réalisation de ces diagnostics, autorise la maire à signer la convention

qui sera établie dans ce cadre après connaissance du montant du diagnostic, et à solliciter les subventions susceptibles d'être allouées pour cette opération.

5 - JO 2024

Le conseil municipal soutient la candidature de la Ville de Paris pour l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (8 voix pour et 1 voix contre : Arnaud Jansen-Frasse). A ce point de l'ordre du jour, le maire ouvre une discussion sur l'EPIC (lire page 12).

6 - Questions diverses

- Suite aux démissions d'Anne-Karine Favre-Bonté, conseillère municipale et 2^e adjointe au maire, et Sandrine Ramos Camacho, conseillère municipale, le conseil municipal décide de fixer à 2 (contre 3 jusqu'à présent) le nombre d'adjoints au maire (8 voix pour et 1 abstention : Emmanuel Bellot-Mauroz). Désormais, Gilbert Pautasso et Patrick Martin-Fardon sont respectivement 1^{er} et second adjoints. Par ailleurs, les deux élus démissionnaires sont remplacées dans les commissions municipales par d'autres conseillers municipaux.

- Le montant définitif de la part communale au FPIC 2017 s'élève à 99 526 euros (95 000 inscrits au budget), mais la 4C prenant à sa charge 27,48 % de la part des communes, cette somme est ramenée à 72 000 euros environ. Par ailleurs la contribution 2017 de Saint-Colomban au budget du Sivad est de 58 341 euros (50 000 euros budgétisés). Enfin, l'achat d'une masse est nécessaire pour équilibrer le tracteur équipé de l'éperon. Pour ces trois raisons le conseil approuve des décisions modificatives budgétaires.

- Le conseil municipal approuve les plans de financement de l'Écho des montagnes et des rencontres du col du Glandon du 18 au 20 août 2017.

• Le conseil municipal approuve

un avenant à la convention entre la commune et le Service départemental incendie et secours pour poser des antennes sur le bâtiment du gîte (mis à la disposition du corps villarin) pour l'alerte des sapeurs-pompiers.

- Le conseil est informé que la commune de Saint-Colomban est désormais propriétaire de l'école de Lachenal, de la résidence de La Perrière, du bâtiment d'accueil à La Pierre et des terrains de la fumière.

- La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), dans le cadre du transfert de compétences du tourisme, a conduit la commune à créer des marques. Trois d'entre elles ont été déposées à l'Institut national de la propriété industrielle au printemps dernier : « Glandon », « Col du Glandon » et « Espace Glandon ». Le maire remercie Arnaud Jansen-Frasse pour ce travail.

- Christophe Favre-Novel, dont la fille participe à des compétitions européennes de ski alpin, sollicite une subvention car à ce niveau de compétition, les frais des courses sont supportés uniquement par les familles. Ce soutien financier qui est à examiner en dehors des demandes de subventions habituelles sera discuté ultérieurement pour laisser le temps à l'assemblée délibérante d'en assimiler les enjeux pour la collectivité.

- Le conseil attribue des lots à l'Association des amis des Villards pour sa tombola (fête du pain) et au comité d'organisation des Six jours de pétanque.

En fin de réunion, Jean Marie Dufour, au sujet de la mauvaise connexion Internet à Saint-Colomban, donne la réponse de Sosh Orange : « Rapprochez-vous de la 4C ». Explication : cela est sans doute lié aux investissements à venir avec l'installation de la fibre optique.

(Lire la suite page 17.)

■ VOIES COMMUNALES CLASSÉES

Le tableau des voies communales classées mis à jour le 16 mai 2017 et adopté par le conseil municipal de Saint-Colomban le 30 juin (lire ci-dessus), comprend :

- Lachenal : route de Saint-Alban (954 m) ; impasse du lotissement (80 m) ; route du bas (233 m) ; impasse de la caserne (69 m).
- Martinan : route du Martinan (369 m) ; route du haut du Martinan (687 m) ; montée intérieur du village (129 m) ; route de Coiraz (535 m).
- Les Ponts : route des Ponts (512 m) ; impasse des Ponts (36 m) ; route de Fremezan (160 m).
- La Pierre et Nantchenu : route de La Pierre (1 076 m) ; route de Nant-

chen (252 m) ; route de Bassonnette (271 m) ; montée de la Maison du patrimoine (130 m) ; impasse de l'Éterlou (63 m).

- Les Roches : routes des Roches (425 m) ; route de Granges Neuves (263 m) ; montée du pont des Roches (44 m).
 - Valmaure : route de Valmaure (1 009 m) ; route des Moulins (247 m) ; montée du Tépey (63 m) ; montée des Fontaines (36 m).
 - Le Châtelet : route du Châtelet (306 m) ; route du Clos (236 m) ; impasse du camping (54 m).
 - Lachal : route de Lachal (926 m).
- Total : 9 167 mètres contre 11 034 mètres auparavant.

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

PARET-GRIS Olivier

USINAGE DE PRÉCISION
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDEÉE

225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
34130 VALERGUES
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
secretariat@paret-gris.com

ALP-SOL

Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sol
5, rue des Alouettes
74000 Annecy
Tél. 04 50 57 12 05

ARVAN DÉPANNAGES

Travaux Publics - Maçonnerie
Location Matériel TP
Dépannages - Remorquages

06 13 12 42 57

yves.bellot-mauroz@orange.fr
Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 16.)

Séance du 21 juillet 2017

Absents : Cédric Émieux (procuration à Philippe Martin-Cocher), Angèle Martin-Cocher et Patrick Martin-Fardon.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 30 juin 2017.

1 - Agriculture

Monsieur Schoch présente la première analyse effectuée par la chambre d'agriculture du projet de Julie Gobil et David Pille qui montre un couple très motivé par son projet d'exploitation agricole et désireux de rester à Saint-Colomban. Aujourd'hui leur troupeau est hébergé dans le bâtiment d'un autre éleveur, bâtiment que la DDT 73 juge non adapté à une activité d'élevage. L'exploitation envisagée serait constituée d'un cheptel de brebis et de chèvres laitières assorti d'une production fromagère, de sa vente, ainsi que de visites de l'exploitation à plus long terme. L'analyse propose, en attendant, la construction (dès octobre 2017) sur des parcelles communales d'un tunnel d'élevage conforme et adapté aux contraintes climatiques.

Selon M. Schoch cette première approche est viable. Elle encouragerait le couple à approfondir sa technique de l'élevage laitier et à monter le dossier. Gilbert Pautasso juge que l'assise foncière est indispensable pour la

pérennité du projet, et demande si la construction de ce tunnel d'élevage est provisoire. Non, ce tunnel continuera d'être utilisé même après la construction d'un bâtiment. Ce projet sera soumis à l'approbation du conseil dès que les éléments manquants au dossier seront transmis à la commune. Sur le même sujet (élevage), le conseil est informé des problèmes de stockage de foin rencontrés par Adrien Maurino car la commune doit libérer les terrains qu'il occupe actuellement en Pouchet (terrains expropriés pour un parking), et le propriétaire privé, qui autorisait Adrien Maurino à stocker du foin à Lachal, refuse désormais cette solution. (N.D.L.R : le 25 août, une réunion avec tous les agriculteurs a réglé cette question.)

2 - Subventions aux associations

Suite aux propositions de la commission communale, le conseil municipal alloue les subventions suivantes : l'Amicale des pêcheurs de l'Arc : 75 euros, l'Association des anciens combattants des Villards : 375 euros, chorale La Villaraine : 380 euros, le Club des sports des Villards : 22 000 euros, le Sou des écoles : 1 000 euros, Les Villards patrimoine et culture : 1 505 euros, Régul'matous : 150 euros, Saint-Col station fleurie : 4 700 euros, l'Union athlétique de Maurienne : 15 euros, le Basket club de Saint-Étienne-de-Cuines ; 15 euros, l'Association

des amis des Villards : 100 euros (Téléthon). Arnaud Jansen-Frasse rappelle que les propositions d'attribution l'ont été en faveur des associations les plus actives. Pour la chorale, le Club des sports des Villards et Saint-Col station fleurie, il déplore le manque d'information sur les activités réalisées dans la demande de subvention.

Emmanuel Bellot-Mauroz, président de l'association Saint-Col station fleurie, précise qu'il n'a pas produit le bilan car il n'est pas en possession des éléments. Arnaud Jansen-Frasse rappelle que les subventions versées sont de l'argent public et que la production de justificatifs est indispensable. Gilbert Pautasso indique que le montant des subventions allouées à l'association Saint-Col station fleurie ne l'a jamais été en fonction d'une grille d'attribution.

Emmanuel Bellot-Mauroz revient sur l'attribution d'un chalet à station fleurie et réitère sa demande faite le 1^{er} juin dernier pour l'acquisition d'un second chalet. Pierre-Yves Bonnivard propose de déduire 300 euros du montant de la subvention allouée cette année.

Philippe Martin-Cocher demande à Emmanuel Bellot-Mauroz si la subvention attribuée est utilisée pour payer la facture des fleurs. Emmanuel Bellot-Mauroz répond que oui. Philippe Martin-Cocher propose alors que la commune règle désormais directement la facture. Emmanuel Bellot-Mauroz soupçonne un manque de confiance dans cette proposition et estime que, dans ce cas, l'association n'a plus lieu d'être. Pierre-Yves Bonnivard estime qu'une réflexion doit être menée par ailleurs pour une maîtrise des coûts. Gilbert Pautasso dit ne pas être partisan de cette prise en charge par la commune. Philippe Martin-Cocher rappelle que le fleurissement a diminué depuis deux ans sur la commune et que la subvention est restée identique.

Pierre-Yves Bonnivard propose donc de maintenir cette année le versement d'une subvention à hauteur de 4 700 euros et de discuter très prochainement du fonctionnement et de l'attribution pour l'année prochaine.

Emmanuel Bellot-Mauroz revient sur l'attribution d'un chalet à l'association station fleurie. Pierre-Yves Bonnivard maintient sa proposition de déduction du montant du chalet du montant de la subvention. Philippe Martin-Cocher indique que le conseil est en attente d'une proposition écrite détaillée du projet d'Emmanuel Bellot-Mauroz, conformément aux délibérations du 1^{er} juin dernier.

Pierre-Yves Bonnivard revient sur la potentielle participation fi-

nancière de la commune en faveur des sportifs de haut niveau (demande de la famille Favre-Novel) et précise que la commune ne s'est pas encore décidée ; elle réfléchit à une contrepartie (promotion de la commune).

3 - Déneigement

Le conseil approuve une convention (pour 3 ans, de l'hiver 2017-2018 à l'hiver 2019-2020) pour un groupement de commandes concernant des travaux de déneigement sur les deux communes (répartition des coûts : 25 % pour Saint-Alban, 75 % pour Saint-Colomban, chaque commune recevant sa facture). Suite à une question, il est indiqué qu'il n'y a pas eu beaucoup de neige cet hiver et que les coûts ont été maîtrisés. Les problèmes mécaniques, de panne et de personnel ont été très limités par rapport aux années précédentes.

4 - Questions diverses

• Conformément à l'article 79 de la Loi NOTRe applicable aux communes de moins de 1 500 habitants, le conseil municipal dissout le budget annexe du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2018. Les dépenses liées à son fonctionnement seront imputées au budget de la commune.

• Le conseil approuve le plan d'aménagement de la forêt communale pour la période 2017-2036 et le programme d'actions présenté lors de la réunion du conseil municipal du 30 juin.

• Après France Location, la résidence de La Perrière a été gérée durant 2 ans par la Société Privilège Hôtels et Resorts (proche du groupe Maulin). En avril 2012, le contrat a été rompu et la gestion reprise en direct par la CCVG puis confiée à Patrick Barnay. La Société Privilège a alors déposé (2013, et après semble-t-il plusieurs demandes de règlement à la CCVG devenue la 4C) une requête auprès du tribunal administratif de Grenoble estimant qu'au moment de la rupture du contrat la CCVG restait débitrice (en honoraires et charges d'exploitation 2012) de 100 000 euros. Le conseil est informé que le 7 juillet 2017 cette requête a été rejetée et la Société Privilège condamnée à verser 1 500 euros à 4C. (N.D.L.R : le 29 août la société Privilège a fait appel de ce jugement.)

• La commune a obtenu les subventions suivantes : 12 246 euros pour la réfection de la route du Châtelet, 200 000 euros pour la construction des locaux commerciaux (qui bénéficieront en outre de 50 000 euros de Région), 1 000 euros pour les rencontres de la montagne 2017.

• Locaux commerciaux à Nantchenu. Pour la salle de restaurant le conseil municipal se prononce pour une capacité de

100 couverts plutôt que 50. En fin de séance Marie-Thérèse Bouchardy demande quels types de commerces sont prévus à Nantchenu. Réponse : rien n'est arrêté.

Au sujet du stockage de foin d'Adrien Maurino, Marie-Christine Carrara suggère que des communaux cultifs soient mis à sa disposition. Pierre-Yves Bonnivard prend note de cette remarque pertinente mais rappelle qu'il ne faut pas confondre « communaux cultifs » et « baux sur des terrains communaux », que la loi Sarde s'applique pour ces terrains et que leurs bénéficiaires disposent encore aujourd'hui d'un droit de jouissance héréditaire.

Par ailleurs Marie-Christine Carrara rappelle qu'à la réunion du 1^{er} juin dernier il avait été fait état d'une rupture de contrat entre l'EPIC et M. Beling d'un commun accord. Or elle a pris connaissance depuis, dans *Le Petit Villarin*, de la version de M. Beling et souhaiterait obtenir des explications (*lire page 12*).

Jean-Marie Dufour (mandaté par un administré de La Pierre) intervient au sujet de la route de La Pierre et d'un mur de soutènement qui s'affaisse. Marcel Malburet se rendra sur place. Au sujet de la maison Girard-Buttaz, il signale que ses abords sont encombrés par la végétation et que cela peut compromettre sa vente. Réponse : le bornage du terrain d'assise de la maison est prévu en août et le nettoyage des abords suivra.

Philippe Martin-Cocher informe le conseil municipal du projet de reprise de fissures de routes au hameau de La Pierre. Il propose par ailleurs de déplacer le panneau d'affichage à proximité des conteneurs de La Pierre. Cette question sera réexaminée.

Jean-Marie Dufour signale que La Pierre est le seul hameau de la commune à ne pas avoir de panneau d'entrée. Réponse : il y en avait un qui est introuvable.

Philippe Martin-Cocher informe le conseil municipal que le panneau d'affichage du hameau du Martinan est désormais situé sur le parking du bas.

Brigitte Maurino, sur le déneigement 2016-2017, fait part de son sentiment d'une mauvaise organisation, une journée dans l'hiver, au moment des grosses chutes de neige de la saison. Philippe Martin-Cocher demande plus de précisions sur les dates car elle peut sans doute être expliquée (panne d'engins, priorité donnée sur un autre secteur en fonction des aléas, etc.). Pierre-Yves Bonnivard indique lui que les retours de cet hiver ont été beaucoup plus positifs que les saisons antérieures.

(Lire la suite page 18.)

■ BRÈVES

► RECENSEMENT. Au dernier recensement intermédiaire (2017), la commune de Saint-Colomban compterait 193 habitants (non encore publié par l'Insee). Un résultat stable qui masque cependant le fait que le nombre de personnes qui résident toute l'année dans la commune est bien moindre (quelque 130).

► VIE PAROISSIALE. Le 22 août dernier, le père Euler, vicaire épiscopal de la Maurienne, a participé à une réunion de l'équipe d'animation pastorale (EAP) pour évoquer la situation de la paroisse de La Chambre. En septembre, seules quelques messes ont été célébrées à La Chambre par des prêtres en retraite, à la demande du père Euler. Ainsi le 3 septembre, avec le père Abel (paroisse de Chambéry) qu'une paroissienne est allée chercher en voiture à Chambéry le matin, faute de train arrivant avant l'heure de l'office. Le prêtre est reparti au train de 14 h 30. Une motivation dont s'est félicité le père Euler : « *Heureusement qu'il y a une bonne équipe d'animation pastorale à La Chambre.* » Le père André Singa, curé de la paroisse, encore en traitement, ne devrait pas revenir. Par la voix du père Euler, l'évêché de Maurienne ne promet aucune nomination de prêtre à La Chambre dans un proche avenir. Néanmoins les bénévoles de l'EAP ne se découragent pas. Ils se sont encore réunis le 19 septembre en présence du père Kiala, curé de la paroisse Saint-Christophe d'Aiguebelle, nommé pour un an administrateur de la paroisse de La Chambre. Les messes continueront d'être célébrées à La Chambre le dimanche à 10 heures, remplacées par une assemblée dominicale en absence de prêtre (ADAP) si aucun officiant n'est disponible. En octobre et en novembre, notamment pour la Toussaint, ce sont les pères Lallement ou Durieux (ce dernier, actuellement à la retraite à Montvernier, fut curé des paroisses villarines dans les années 1990) qui officieront. La situation semble donc s'éclaircir même si pour nombre de membres de l'EAP, l'avenir de la paroisse est « *à la grâce de Dieu* »... — (C. Mayoux.)

**VENTE - INSTALLATION
ANTENNES et PARABOLES**
Marc TURON
70, Rue Joseph PERRET
73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE
Tél 06.20.97.27.02

JD TRAVAUX CHARPENTE
JULIEN DONDA
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
Le Martenay
73130
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS
Tél : 06.78.39.64.29
julien.donda@wanadoo.fr

LA RECRE APIZ
06 63 84 21 14
Commandes sur simple appel à partir de 17h30
www.larecreapiz.com

SAVOIE ENCHÈRES
Maitre Jacques LAFAURY
Commissaire Priseur Habilité
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers
Tableaux - Art Alpin
Salle des Ventes, 688 Avenue des Foliaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67
www.savoie-encheres.fr

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 17.)

Séance du 8 septembre 2017

Absents : Emmanuel Bellot-Mauroz (procuration à Patrick Martin-Fardon) et Angèle Martin-Cocher. Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 21 juillet 2017 (5 voix pour et 2 abstentions : Cédric Émieux et Patrick Martin-Fardon, absents à cette réunion).

1 – Domaine skiable

• Sur proposition d'un cabinet conseil, le conseil municipal recrute M. Christophe Poirier comme directeur de l'ÉPIC (6 voix pour et une abstention : Gilbert Pautasso) dans les mêmes conditions que précédemment, en dehors de la mise à disposition d'un véhicule de fonction, à savoir : une rémunération mensuelle de 3 000 euros net et la mise à disposition d'un logement de fonction. Ce choix sera soumis pour nomination au conseil d'administration de l'ÉPIC (*lire page 12*).

• Étude économique. Le 24 juillet dernier le comité de massif a décidé d'engager une réflexion afin de définir le poids économique de chaque secteur au sein du territoire au regard d'éléments clés comme : l'offre d'hébergement touristique, l'activité du domaine skiable, ou encore l'analyse des flux. Cette étude qui serait confiée au cabinet G2A Consulting coûterait 20 425 euros HT à répartir entre les six communes. Gilbert Pautasso s'interroge sur la finalité d'une telle mission et sur les moyens qui seront prochainement nécessaires à l'ÉPIC pour maintenir et renouveler le parc des remontées mécaniques. Il demande

que soit intégrée à cette étude un état des lieux des remontées mécaniques sinon il se dit défavorable à cette mission.

Finalement le conseil accepte cette étude (1 abstention : Gilbert Pautasso).

- Le conseil est informé que lors des gros orages de l'été (fin juillet, début août) la foudre a endommagé la ligne de sécurité du télésiège de La Charmette (coût de la réparation : 1 000 euros).

2 – Personnel

Au cours de sa visite, en mai dernier, la délégation du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, a constaté des dysfonctionnements et des problèmes relationnels au sein du service technique. À l'issue de cette visite, un agent du service a été reçu par le médecin de prévention du centre de gestion qui a produit un certificat médical de visite indiquant : « Pas de conduite de véhicule » pour cet agent. La question, posée, de savoir si cette restriction l'est également à titre privé, ne relève pas de l'employeur. Une procédure de reclassement a été proposée à cet agent. Pour pallier cette situation, le conseil décide (1 voix contre : Patrick Martin-Fardon qui craint que cette décision soit illégale faute de publicité préalable) de proposer un nouveau contrat à Mme Laure Liénard, agent saisonnier cet été, pour une durée déterminée pouvant aller jusqu'au 17 ou 30 novembre 2017.

3 – Locaux commerciaux à Nantchenou

- Le conseil décide d'attribuer le marché pour le dévoiement des

réseaux à l'entreprise Mauro Maurienne (29 375 euros HT) qui n'est pas la moins-disante mais qui a répondu à toutes les clauses du cahier des charges. Les travaux débuteront le 18 septembre prochain.

- Après avis du cuisiniste, la capacité du restaurant est ramené de 100 à 60 couverts ce qui permettra une économie de 150 000 euros.

- Il est nécessaire d'avoir recours à un bureau de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur le futur chantier de ce projet à Nantchenou. Le conseil retient la position de la société Elyfec.

4 – Agriculture

Une solution a été trouvée avec Adrien Maurino pour qu'il entrepose son foin au Châtelet, derrière le camping, sur une parcelle communale. Concernant le projet porté par David Pille et Julie Gobin, le maire mentionne qu'il s'est fortement impliqué dans ce dossier malgré une occupation non réglementaire (par le couple) de l'ancien garage à dameuse, propriété communale. Depuis le printemps : médiation avec divers interlocuteurs et recherche d'un terrain adapté ; sollicitation de l'AFPI (avec qui le couple a ensuite montré une attitude non adaptée) ; nombreuses discussions avec le couple en présence de Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, des élus de la commune de Saint-Colomban, et des agriculteurs de Saint-Colomban ; sollicitation pour le compte du couple des services de la chambre d'agriculture (dont un technicien a présenté le projet le 21 juillet dernier devant le conseil municipal). Depuis le mois d'août, le maire indique qu'il porte ce dossier personnellement mais que face aux comportements non appropriés du couple (encore ces dernières semaines), le dossier ne peut plus être porté convenablement. Tous les collaborateurs impliqués dans ce dossier se sont aujourd'hui désengagés, et le projet est dans une impasse.

5 – Office de tourisme

Le trésorier de La Chambre a récemment refusé que la Maison du tourisme acquitte un certain nombre de factures liées à la compétence promotion du tourisme transférée à la 4C le 1^{er} janvier dernier, et paye le salaire d'un animateur recruté pour la saison estivale. Le conseil municipal précise que si depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence « promotion du tourisme et création des offices de tourisme » a été transférée à la 4C en application de la loi NOTRe (délibération du conseil municipal du 28 octobre 2016), la Maison du tourisme a décidé de prendre en charge les dépenses de promo-

tion du tourisme, comme les dépenses de commercialisation et d'animation.

6 – Biens présumés sans maître

(*Lire ci-dessous.*)

7 – Centrale hydroélectrique sur l'eau d'Olle

Il y a un an, une société a contacté la commune pour un projet sur l'eau d'Olle. Mais compte tenu des projets autour des liaisons entre les domaines skiables de l'Isère et de la Savoie, ce contact a été mis en attente. Cette société propose aujourd'hui l'établissement d'un protocole d'accord étant précisé que la signature de ce protocole ne lie pas définitivement les parties. Chacune d'elles aura la possibilité de ne pas poursuivre le projet de construction de ces centrales à l'issue de la présentation de l'étude de faisabilité. Philippe Martin-Cocher souligne que ce projet peut avoir un intérêt dans les intentions de liaison entre domaines skiables. Le conseil approuve (1 voix contre : Patrick Martin-Fardon pour lequel il est urgent d'attendre) ce protocole d'accord.

6 – Divers

Le conseil municipal :

- renouvelle son soutien financier à l'organisation 2018 de la fête du col à hauteur de 7 000 euros. Initialement prévue les 25, 26 et 27 août 2018, la date devra être modifiée en raison de l'arrivée du Tour de l'Avenir au Chef-Lieu le 25 août 2018. Cédric Émieux et Patrick Martin-Fardon indiquent que le programme du dimanche pourrait être revu car devenu trop habituel. Le comité de pilotage travaille à un nouveau contenu en lien avec le déplacement de la date.
- décide de vendre du bois (*lire page 16*).
- décide de remettre le véhicule C25 à un centre pour véhicules hors d'usage car faute de contrôle technique, il est invendable même en pièces détachées.

- approuve une convention tripartite (Sirtomm, 4C, commune) qui précise les conditions et les modalités d'organisation du service de collecte effectuée par la commune au profit du Sirtomm à Lachal et Valmaure (mise à disposition du personnel et d'un véhicule municipal), ce dernier s'engageant à rembourser à la commune les charges engendrées. Cette participation du Sirtomm couvrira en partie la taxe d'enlèvement des ordures ménagères que la commune aura à régler pour la résidence de La Perrière.

- est informé que l'école compte à ce jour 11 élèves et que pour l'année scolaire 2017-2018 la semaine de 4 jours et demi a été conservée sur proposition des

communes et du conseil d'école afin de ne pas bouleverser le fonctionnement du service. La semaine de 4 jours sera instaurée inévitablement à la rentrée 2018. Enfin les points d'arrêt du car au Martinan sont désormais proches du tennis, et un arrêt a été créé au Châtelet.

- approuve l'adhésion de la commune à l'USAPR (75 euros), à l'Association des maires ruraux de Savoie, et à l'association des communes forestières (COFOR) (170,05 €).

- est informé que le montant des attributions de compensation définitives, revu à la baisse, est désormais de 848 575 euros.

- donne son accord pour que la société Axione (une filiale du groupe Bouygues Construction) chargée d'amener la fibre optique du Bessay jusqu'au Prin puisse planter une armoire à proximité de l'immeuble (installation finalisée en juillet 2018). Dans le même délai, Orange mettra en place la fibre optique de Saint-Étienne-de-Cuines au Bessay.

- prend connaissance d'une demande de Julien Donda et Benoît Ferroud, à la recherche d'un local pour leur entreprise, qui souhaitent occuper l'ancien garage à dameuse, aujourd'hui loué à Thierry Martin-Cocher dans le cadre d'un bail à ferme. Le maire indique qu'il se rapprochera de la 4C qui a la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique » depuis le 1^{er} janvier 2017, d'autant que le délai de dénonciation du bail peut-être long.

- prend connaissance de la réponse de la DREAL pour la retenue de Lachal (*lire page 19*). En fin de réunion, au sujet du fleurissement, Gilbert Pautasso rapporte les félicitations du jury départemental pour la qualité du fleurissement communal et indique que le jury a été surpris d'apprendre qu'aucun agent n'est affecté en septembre à son entretien. Réponse : à compter du 1^{er} septembre, un agent du service technique communal devait prendre le relais mais des indications médicales l'empêchent d'exercer ces missions. Gilbert Pautasso déplore que le travail de l'agent qui a assuré le fleurissement tout au long de la saison estivale soit aussi peu considéré et rappelle que l'agent chargé de prendre le relais, l'an dernier, n'avait pas effectué le travail.

Martine Paret-Dauphin demande le montant du loyer actuel du garage de la dameuse. Réponse : ce bail est consenti dans le cadre d'une activité agricole au sens large moyennant un loyer d'un euro par an qui n'est pas mis en recouvrement car la somme est symbolique.

Biens présumés « sans maître »

Mi-août, le sous-préfet d'Albertville a adressé à la commune de Saint-Colomban une « liste des parcelles satisfaisant aux conditions prévues au 3^e alinéa de l'article L 1123-1 du Code général de la propriété des personnes publiques sur la commune de Saint-Colomban-des-Villards ». Il s'agit de biens présumés « sans maître » depuis plus de trente ans (successions ouvertes mais non encore faites) que la commune peut récupérer. Pour cela, la liste de ces parcelles doit être affichée sur les panneaux de la mairie durant 6 mois pour permettre aux éventuels propriétaires de se faire connaître. Ce délai de 6 mois qui débute le jour où cette liste est affichée (ce qui n'était pas encore le cas mi-septembre), risque de tomber dans une période où les gens reviennent moins souvent à Saint-Colomban. Selon Gilbert Pautasso, adjoint au maire, « pour pallier cet inconvénient, la commune va publier cette liste sur son site Internet » dont l'adresse est <http://www.st-colomban-des-villards.fr> (Les personnes qui ne pourraient pas se déplacer pourront vérifier l'emplacement de ces biens sur le site <https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>) Passé ce délai de 6 mois, les parcelles dont les propriétaires ne se seraient pas faits connaître, tomberont dans le domaine communal par simple décision du conseil municipal.

Ambulances FLAMMIER
VSL - TAXIS 4 à 8 places
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
04 79 59 80 01

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Énergies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

CHIANALE FILS
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de ferreries au détail
Camping-gaz
73130 St-Étienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Intermarché
Ste Marie de Cuines
à 10 km de la vallée des Villards
Intermarché vous accueille en non-stop
du lundi au samedi de 8 h30 à 19 h30
et le dimanche matin de 9 h à 12 h.
Tél. +33 (0)4 79 56 26 51

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

• La participation de la communauté de communes du canton de La Chambre (4C) au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2017 s'élève à 99 537 euros (+ 28 %) et celles des communes à 739 482 euros (+ 13 %). Le conseil de la 4C a décidé de prendre à sa charge 27,48 % de la part demandée aux communes (délibération du 27 juin 2017).

• Le conseil communautaire a attribué 1 500 euros à l'USAPR et 2 000 euros à la commune de Sainte-Marie-de-Cuines pour la 2^e édition du festival « Merci les potes ». La totalité de l'enveloppe attribuée aux subventions pour 2017 est de 10 000 euros (contre 5 000 euros en 2016) (délibération du 27 juin 2017).

• La 4C va adhérer à l'ANEM en lieu et place des communes. Les communes qui le souhaitent pourront toutefois continuer à adhérer de leur côté (délibération du 27 juin 2017).

• Dans le cadre du travail qui va être engagé par le bureau du SCoT sur le document d'orientation et d'objectifs du projet d'aménagement et de développement durables, quatre groupes de travail ont été formés : « agriculture et environnement », « habitat, services, commerces, mobilités », « tourisme, économie » et « Lyon-Turin ». La 4C sera représentée dans ces groupes par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Pierre-Yves Bonnivard (titulaire) et Jacqueline Dupenloup (suppléante) sont membres du groupe « agriculture et environnement », et Pierre-Yves Bonnivard (suppléant) du groupe « tourisme, économie » (délibération du 27 juin 2017).

• Le conseil communautaire a approuvé (13 voix pour, 9 voix contre et 5 abstentions (*)) l'entrée de la 4C au capital de la Société publique locale (SPL) de

Saint-François-Longchamp qui comprendra de ce fait deux actionnaires publics (aucun actionnaire privé) : la commune nouvelle de Saint-François-Longchamp (95 % des parts) et la 4C (5 %). « La SPL est chargée des missions relatives au tourisme (sur l'ensemble du territoire de la 4C). Ce que la 4C confiera à la SPL sera formalisé dans une ou plusieurs conventions. L'association qui gère l'OT de La Chambre sera dissoute et reprise par la SPL. Cependant sa localisation et son mode de financement ne changent pas. Les personnels deviendront salariés de la SPL avec les mêmes conditions. La SPL constitue une opportunité pour l'OT de La Chambre qui aura des moyens supplémentaires d'action. » La 4C sera représentée au conseil d'administration de la SPL par un administrateur et deux censeurs (Jacqueline Dupenloup a précisé qu'elle ne se portait pas candidate, la représentativité de la 4C dans cette nouvelle entité (1 délégué pour la 4C et 9 pour Saint-François) ne permettant pas à ses yeux une participation fructueuse au sein du CA). Le conseil a élu Marcel Lamotte, seul candidat, administrateur (qui a un droit de vote), Gérald Durieux et Pierre-Yves Bonnivard, seuls candidats, censeurs (participent aux discussions sans droit de vote) (délibérations du 20 juillet et du 22 août 2017).

• Le projet intercommunal d'un pôle santé devient une priorité absolue. Au moins deux médecins généralistes et un paramédical sont nécessaires pour le lancer. Si la question foncière sera résolue plus tard, les modalités de fonctionnement et de gestion restent à définir (association ?). La prise en charge financière du secrétariat et de l'informatique reste également à définir. Le plus important est de trouver des médecins intéressés. Les médecins implantés sont à recontacter mais toutes les pistes sont ouvertes (notamment effectuer des démarches auprès des facultés de médecine pour recruter en amont)... La réussite du pôle santé de Saint-Michel-de-Maurienne s'ex-

plique par l'implication des médecins locaux dans le projet. Dans l'ex-canton de La Chambre les médecins sont réticents ; ils ne souhaitent pas partager les données médicales. Pourtant il y a urgence à créer ce pôle dans le bassin de La Chambre (délibération du 20 juillet 2017).

• Le conseil communautaire a entériné le montant des attributions de compensation qui seront versées aux communes à partir du 1^{er} janvier 2017 : 426 038 euros pour Saint-Alban et 848 575 euros pour Saint-Colomban. Ces sommes tiennent compte de l'état actuel des compétences prises ou laissées aux communes. Elles ne changeront que si cette répartition dans les compétences est modifiée (délibération du 22 août 2017).

• La compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est détenue par la 4C depuis le 1^{er} janvier 2017. Si un système dérogatoire (valable uniquement un an) a été appliqué pour l'exercice 2017, la 4C a décidé d'instaurer et de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à partir du 1^{er} janvier 2018. Cependant, toutes les communes de la 4C ont installé sur leur territoire des conteneurs semi-enterrés dont la localisation est le plus souvent éloignée des immeubles d'habitation, ce qui pourrait être mis en avant comme motif d'exonération. C'est pourquoi la 4C a décidé (22 voix pour dont Pierre-Yves Bonnivard et 4 absences dont Jacqueline Dupenloup) de supprimer l'exonération de TEOM pour les locaux situés dans les secteurs de communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures. Jacqueline Dupenloup a regretté que le cas des chalets d'alpage qui paient l'impôt foncier mais qui sont peu occupés faute d'accès permanent n'ait pas pu être pris en compte. Robert Cohendet, Christian Rochette et Marcel Lamotte ont évoqué eux le cas des résidences secondaires pour lesquelles la loi ne permet aucune exonération ni dégrégation. Tous les trois se sont aussi abstenus. La taxe dont le taux n'est pas encore connu sera assise sur les bases servant à calculer l'impôt sur le foncier bâti (délibération du 22 août 2017).

• Un diagnostic du tourisme sur le territoire de la 4C va être mis en œuvre sous forme de questionnaire qui sera transmis à l'ensemble des communes membres. Toutes les communes doivent faire parvenir au secrétariat une copie de leur réponse au questionnaire transmis par le SPM dans le cadre du SCOT (*lire page 15*) (délibération du 22 août 2017).

(*) Sur cette question, Jacqueline Dupenloup nous a indiqué avoir voté contre la participation de la 4C à cette SPL, Pierre-Yves Bonnivard, lui, nous a répondu « que le vote était à bulletins secrets ».

✓ LE PETIT VILLARIN

CRUES DU GLANDON

Les services de l'État saisis

Le 18 août 2017, le maire de Saint-Colomban a alerté la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour lui faire part de « l'inquiétude des riverains face aux importantes quantités de matériaux charriés par le cours d'eau lors des crues (...) en particulier par rapport à la retenue du barrage, les sédiments ayant tendance à se stocker en queue de la retenue ».

Dans sa réponse (31 août 2017), M. Alexandre Wegiel, chargé de mission contrôle sécurité des ouvrages hydrauliques de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (Grenoble), rappelle que « le problème des laves torrentielles est un problème récurrent depuis la mise en service du barrage (...). Des solutions ont donc été recherchées dès la mise en service de l'aménagement (...) : un chenal d'écoulement préférentiel a été aménagé en fond de retenue. » Il indique par ailleurs que « de nouvelles consignes d'exploitation en crue du barrage sont en cours d'examen par les services de l'État (pour) réduire ce phénomène de sédimentation. Il est ainsi prévu que l'exploitant abaisse préventivement le niveau de la retenue de deux mètres en cas de crue. (...) Suite à la dernière lave torrentielle, l'exploitant a par ailleurs remodelé le fond du cours d'eau en amont immédiat de la retenue, afin de ramener les flux principaux des écoulements vers le centre du lit et l'éloigner des habitations. » (*) M. Wegiel ajoute : « Au vu de la largeur de la queue de la retenue, des dispositions précisées, et du fait que les habitations et terrains des riverains au droit de la queue de la retenue sont à une altitude supérieure à celle du cours d'eau, il apparaît très invraisemblable que des dommages puissent advenir à des biens ou des personnes à cause du barrage de Lachal. »

Le rapport de la DREAL se veut donc rassurant même si l'auteur précise : « Il est vrai que le lit à l'amont de la retenue et jusqu'au pont est relativement étroit et déjà fortement encombré de matériaux. Un simple examen visuel ne me permet pas d'appréhender le comportement du Glandon en crue dans ce secteur ou d'écartier la possibilité qu'il sorte partiellement de son lit. Bien que le positionnement en surplomb des habitations soit toutefois favorable à une limitation des dégâts potentiels, il serait préemptoire d'affirmer qu'aucun désordre n'est possible en cas de très forte crue. »

Selon l'auteur « de telles situations ne sont aucunement liées ou imputables au barrage de Lachal trop en aval pour avoir une quelconque influence sur cette zone ».

Suite aux deux crues du 31 juillet et du 8 août, la commune a également demandé une expertise au RTM. Après deux visites de terrain (10 août et 4 septembre), un rapport a été remis à la commune le 12 septembre dernier. Il recommande de curer « à l'amont de la retenue les dépôts pour redonner de la capacité de stockage en cas de nouvelle crue ». Comme la DREAL, le RTM recommande, au droit de la retenue « et en cas de crue sur le Glandon (...), d'ouvrir la vanne de la retenue dès le début de l'événement pour réduire les risques de rehausse du lit du Glandon ».

A moyen terme, le RTM recommande de « s'assurer que le transport solide en crue et son impact sur la ligne d'eau a été pris en compte au moment de la conception de l'ouvrage hydroélectrique et notamment de vérifier que la conception des digues du barrage est adaptée pour que celles-ci ne soient pas sur-versées ou contournées en cas de crue majeure. »

Quant à l'impact de la retenue sur le niveau du lit du Glandon, le rapport indique : « Le barrage de Lachal perturbe le transport solide. En effet, l'élargissement du lit du Glandon, la rupture de pente dans le profil en long et l'étroitesse de l'ouvrage aval favorisent les dépôts de matériaux dans la retenue. Les dépôts entraînent une rehausse du fond dans l'ouvrage du lit qui se propage vers l'amont par phénomène de dépôts régressifs. » Rien ne précise jusqu'où en amont se propage la rehausse. Néanmoins le rapport présente deux photographies qui montrent la berge rive droite du torrent, en aval du pont entre Lachal et Valmaure, à hauteur de la maison Bellot-Champignon, entre 2012 et 2017 : le lit serait remonté de plus de 2 mètres.

Une réunion entre toutes les parties administratives concernées par cette question devait avoir lieu le 25 septembre.

(*) Suite à une intervention de Daniel Émieux.

■ BRÈVE

► SOUS-PRÉFECTURE. Le 22 août dernier, M. Morgan Tanguy, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, a été nommé directeur de cabinet du préfet de Meurthe-et-Moselle. Il est remplacé par M. Frédéric Sauvtron, chef d'escadron dans la gendarmerie, qui commandait depuis 2014 la compagnie de Pointe-à-Pitre. En poste depuis le 16 mai 2016, M. Tanguy a toujours prêté une oreille attentive aux difficultés villarines (loup et DSP notamment), jusqu'aux limites permises par sa fonction. Le nouveau sous-préfet a effectué sa première sortie aux Villards le 16 septembre en inspectant notamment les berges du Glandon dans la traversée de Lachal.

NAISSANCES

- Le 29 juin 2017 à Arles, de **Carmen**, fille de Damien **Frasson-Botton** et de Marine **Penven**.
- Le 4 juillet 2017 à Annecy, de **Romane**, fille de Yoan **Bonnivard** et Céline **Capelli**, petite-fille de Paulette et Hubert **Capelli**, et arrière-petite-fille d'Yvette et Stéphane (**†**) **Capelli** (Le Planchamp).

- Le 25 juillet 2017 à Saint-Jean-de-Maurienne, d'**Alice**, fille de Frédéric **Martin-Garin** et Amandine **Favre-Bonté**, et petite-fille de Monique **Badin** et Jean-Baptiste **Favre-Bonté** (Martinan), et de Jean-Pierre **Martin-Garin** (Le Châtelet) et Christine **Martin-Garin** (Lachenal).

- Le 5 août 2017 à Saint-Jean-de-Maurienne, de **Clément**, fils de Laëtitia **Bonot** et Damien **Simonini**, petits-fils de Viviane et Jean-Pierre (**†**) **Bonot**, et arrière-petit-fils d'Emma et Raymond (**†**) **Bozon-Vialle** (Lachenal).

- Le 13 août 2017 à Puycricard, de **Sacha**, fils de Maxime **Bordon-Biron** et Mathilde **Aschero**, petits-fils de Chantal **Bozon-Vialle** et Roland (**†**) **Bordon-Biron**, et arrière-petits-fils d'Emma et Raymond (**†**) **Bozon-Vialle** (Lachenal), et de Raymonde et Pierre (**†**) **Bordon-Biron** (La Pierre).

MARIAGES

- Le 1^{er} juillet 2017 à Saint-Alban-des-Villards, de Nathalie **Darves-Blanc** et Michel **Donda** (l'Eglise).
- Le 8 juillet 2017 à Saint-Colomban-des-Villards de Nadège **Mélinon** et Sébastien

Dufour (La Pierre). Sébastien Dufour est le fils de Danièle et Jean-Marie **Dufour**, et le petit-fils de Rose et Robert (**†**) **Martin-Cocher** (La Pierre).

- Le 15 juillet 2017 à Durrenbach (Bas-Rhin), de Marine **Chossonot** et Cyril **Jédelé**. Marine **Chossonot** est la fille de Brigitte et Frédéric **Quézel-Péron** et la petite-fille d'Angèle et Raymond **Quézel-Péron** (Le Planchamp).
- Le 29 juillet 2017 à Saint-Colomban-des-Villards, de Hervé **Sammut** et Amandine **Cavaillès** (Martinan).
- Le 26 août 2017 à Saint-Colomban-des-Villards, de Quentin **Riffard** et Pauline **Basso** petite-fille d'Albert et Joséphine (**†**) **Pepey** (Martinan).

DÉCÈS

- De M. Pierre **Frobert**, le 16 mai 2017 à Villeneuve-lès-Avignon (96 ans). M. **Frobert** était l'époux d'Yvonne **Frobert** née **Tardy** (La Pierre).
- De Mme Marthe **Martin-Cocher**, le 27 juin 2017 à Thonon-les-Bains (98 ans).
- De M. Hubert **Martin** (Saint-Étienne-de-Cuines), le 6 juillet 2017 à Modane (88 ans). M. **Martin** était le père de Patricia **Valcke** (Le Bessay).
- De M. Henri **Tartarat-Bardet**, le 6 juillet 2017 à Albertville (90 ans). M. **Tartarat-Bardet** était l'époux de Léa **Tartarat-Bardet** née **Favre-Tissot** (Lachenal).
- De Mme Lucienne **Golin** née **Cartier-Lange** (Le Premier-Villard), le 8 juillet 2017 à Nice (88 ans).
- De Mme Simone **Martin-Cocher** née

CLASSE 72**On s'était dit :****« Rendez-vous... 6 août 2017 ! »**

Vingt-cinq ans que nous en parlions, vingt-cinq ans que lors de nos rencontres nous disions : « *Il faudrait de nouveau nous retrouver, réunir notre classe 72.* » Christine Carrara et Gérard Bozon-Verduraz, oui notre grand Gérard en personne, sont passés à l'acte et ont décidé de lancer un appel à tous les natifs villarins de l'année 1952 pour qu'ils se rassemblent le dimanche 6 août. Tous n'étaient pas là, certains n'étaient plus mais une trentaine d'entre nous étaient présents dès midi devant l'auberge du *Triandou* à Saint-Alban.

Si la plupart des visages nous étaient familiers, nous avions du mal à en reconnaître d'autres que nous n'avions pas revus depuis des décennies. Mais très vite un sourire, une intonation de voix et nous étions replongés dans un passé pas si lointain tout compte fait. Les portes de nos mémoires s'ouvraient pour laisser fleurir les souvenirs au gré d'un spritz bien rafraîchissant et apte à nous mettre en appétit. Nous prîmes place pour déguster le savoureux repas que Marc nous avait concocté, menu copieux et généreux à son image tandis que Gérard Mugnier commençait à égrener les notes de son orgue de Barbarie qui allait ponc-

tuer ces moments partagés. A tour de rôle chacun y allait de sa petite chanson qui nous entraînait bien au-delà des années de notre naissance : *Frou-frou, Riquita, La Paloma ...* Gérard « le grand » improvisa même *Le gorille* de Brassens. L'ambiance était heureuse et détendue. Nous avons évoqué nos années twist et rock, Johnny, Cloclo, Alamo, les équipées en R8 Gordini, les boums dans l'écurie du Bessay, les folles soirées chez Marie-Louise, les chevauchées sur la Benelli, sans casque... Soufflait alors un vent de liberté qui nous semblait totale et nous avions foi en un avenir qui nous souriait ! Non ce n'était sans doute pas mieux avant mais tout simplement nous étions jeunes et la vie ne nous avait pas encore trop éprouvés. Peu à peu nous avons échangé des au revoir nous promettant de renouveler au plus vite ce rassemblement au sujet duquel beaucoup ont formulé le souhait d'y convier, comme pour les quarante ans, la classe 73.

Un grand merci aux organisateurs de cette journée, à Béatrice Darves-Bornoz et Marc Vuillermoz pour nous avoir choyés et à Annick pour son sourire tout au long du service.

Joselyne Martin-Garin



Bozon, le 27 juillet 2017 à Saint-Jean-de-Maurienne (86 ans). Mme **Martin-Cocher** était l'épouse de Serge **Martin-Cocher** (La Perrière).

- De M. Sylvain **Girard** (Sainte-Marie-de-Cuines), le 30 juillet 2017 à Aiguebelle (96 ans).
- De Mme Rose **Maindret** née **Mollaret** (Les Roches), le 1^{er} août 2017 à Nice (91 ans).
- De Mme Lina **Martin-Cocher** née **Gardaz**, le 16 août 2017 à Pressins (94 ans).
- De Mme Simone **Gavard** née **Bozon** (Valmaure), le 25 août 2017 à Bourg-en-Bresse (72 ans). Mme **Gavard** était la fille de Pierre (**†**) et Lucie (**†**) **Bozon** née **Bozon-Vialle** (Valmaure).

De Mme Andrée **Paris** née **Jeandet** (Les Roches), le 5 septembre 2017 à Aix-les-Bains (68 ans). Mme **Paris** était la fille de Joseph (**†**) et Ida **Jeandet** née **Favre-Teyiaz** (Les Roches).

De M. Emmanuel **Paret** (Martinan), le 11 septembre 2017 à Villefranche-sur-Saône (95 ans).

De M. Henri **Quatrefages** (Le Planchamp), le 14 septembre 2017 à Montpellier (104 ans).

De M. Emmanuel **Favre-Tissot** (Lachenal), le 14 septembre 2017 à Chambéry (84 ans). Ancien combattant d'AFN, Emmanuel **Favre-Tissot** a servi en Algérie et Tunisie du 16 septembre 1954 au 17 mars 1956 (13^e BCA).

[Emmanuel Favre-Tissot se savait malade. On le savait aussi, mais son courage et sa ténacité avaient longtemps réussi à nous faire croire qu'il n'en était rien. Le 26 août, il participait encore aux repas des collecteurs, sa dernière sortie. Sa verve était moindre mais il était content d'être là, lui qui participa à l'aventure du Petit Villarin en collectant des abonnements au Bessay et, avec Colette, son épouse, à Lachenal. Mais Emmanuel Favre-Tissot, que personne n'appelait autrement que Manet (« Manet de la Rouge », disait-il gouailler en donnant le surnom de sa famille), c'était aussi un bénévole exemplaire toujours partant pour donner un coup de main : fête du col du Glandon, courses cyclistes, courses pédestres, fête du pain, etc., avec, peut-être, une préférence pour les corvées de l'Association des amis des Villards : entretiens des chemins et surtout journées Les Villards vallee propre qu'il ne manquait jamais, même diminué... Malgré des années passées à travailler à Grenoble, chez Merlin Gérin comme tant de Villarins de sa génération, Emmanuel Favre-Tissot n'avait rien oublié de sa vie d'autrefois en Rieuclaret, ses alpages, où à Lachenal, vie rude qu'il racontait volontiers avec truculence lâchant parfois en patois des expressions pittoresques qui ravissaient ses interlocuteurs, villarins comme touristes. Avec sa disparition, c'est une mémoire précieuse aux Villarins qui s'est éteinte. Une voix familière qui s'est tue et qui manque déjà à Lachenal. – (C. Mayoux.)]

Pour rendre hommage aux 116 Villarins

qui ne sont pas revenus de la Grande Guerre, chaque trimestre, nous publions leur disparition dans « le carnet du centenaire ».

• Joseph **Frasson-Innocent** (Le Bessay, 36^e RIC), le 29 septembre 1915 (et non 1917 comme noté sur le monument aux morts de Saint-Alban) à Thahure (32 ans).

LE PETIT VILLARIN**PUBLICATION TRIMESTRIELLE**

Numéro CPPAP : 0720 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations

73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves (04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : c.mayoux@laposte.net),

Ginette Paret

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille

(09-51-40-38-39)

COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin

n° 1357-38 M Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.**SOMMAIRE****NUMÉRO 181
SEPTEMBRE 2017****PAGE 2 :**

- La fête du 15-Août. • Bilan de l'été.

PAGE 3 :

- Club enfants. • Travaux de l'OT.

PAGE 4 :

- Les activités de la Fine équipe.

PAGE 5 :

- Amis des Villards. • La fête du pain.

• La marche gourmande.

• Les talents villarins.

PAGES 6 ET 7 :

- Sports : pétanque, cyclisme, trail, balades en montagne, pêche.

• Fleurissement.

PAGES 8 ET 9 :

- L'« Écho des montagnes ».

PAGE 9 :

- Veillée en Belledonne. • Chasse.

PAGES 10 ET 11 :

- Document : Mémoires d'Étienne Bellot-Mauroz (III).

PAGE 12 :

- EPIC : nouveau directeur et nouvelle convention.

PAGES 13 ET 14 :

- Politique : réunions publiques d'information.

PAGES 15 À 19 :

- Comptes rendus des séances des conseils municipaux et communautaire.

PAGE 19 :

- Les crues du Glandon.

PAGE 20 :

- Carnet. • Carnet du centenaire.

• Retrouvailles de la classe 72.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents,

les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.

**14/18 LE CARNET
DU CENTENAIRE**

Pour rendre hommage aux 116 Villarins qui ne sont pas revenus de la Grande Guerre, chaque trimestre, nous publions leur disparition dans « le carnet du centenaire ».

• Joseph **Frasson-Innocent** (Le Bessay, 36^e RIC), le 29 septembre 1915 (et non 1917 comme noté sur le monument aux morts de Saint-Alban) à Thahure (32 ans).